



HAL
open science

Des féminicides en France et en Espagne : quelles couvertures médiatiques depuis le mouvement #MeToo ?

Juliette Burnel

► To cite this version:

Juliette Burnel. Des féminicides en France et en Espagne : quelles couvertures médiatiques depuis le mouvement #MeToo ?. Sciences de l'Homme et Société. 2024. <dumas-04958511>

HAL Id: dumas-04958511

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04958511v1>

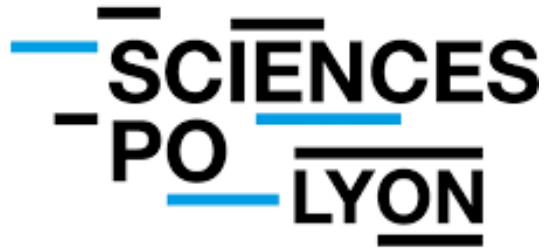
Submitted on 20 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



Des féminicides en France et en Espagne : quelles couvertures médiatiques depuis le mouvement #MeToo ?

Juliette BURNEL

Mémoire de recherche

Séminaire de quatrième année « Violences et médias »

Sous la direction de Isabelle GARCIN-MARROU

Année universitaire 2023-2024

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier Isabelle Garcin-Marrou pour avoir accepté de diriger ce mémoire, pour sa disponibilité et pour ses précieux conseils.

Je tiens également à remercier Isabelle Hare pour ses enseignements dans le cadre du séminaire « Violences et médias ».

Sommaire

Remerciements	2
I. Le corpus de presse et la méthode d'analyse	14
1- La constitution du corpus	14
A) Description du corpus	14
B) Méthode de réalisation du corpus	15
C) Les difficultés rencontrées	16
2- Objet et méthode d'analyse	17
3- Choix et présentation des quotidiens	18
II. Faire passer les féminicides de la sphère privée à la sphère publique : le retard français face au travail législatif espagnol	23
1- Historiquement, « l'exception française » ou le non-traitement des féminicides	23
A) Les violences conjugales, un « non-problème » public jusqu'en 1989	23
B) Une reconnaissance progressive de l'enjeu des violences conjugales impulsée au niveau supranational	25
C) La formule « féminicide » absente du Code pénal français	27
2- En Espagne, une brutale prise de conscience avec le cas Ana Orantes	28
A) Avant Ana Orantes, un sujet tabou	28
B) Avec Ana Orantes, un brusque réveil politico-médiatique	29
C) Le cas Mar Herrero, ou la preuve d'une évolution du traitement médiatique des féminicides en Espagne	36
3- Au pays des droits de l'Homme, l'électrochoc provoqué par la mort de Marie Trintignant	39
A) Une large couverture médiatique de la mort de l'actrice, fortement influencée par la notoriété de Marie Trintignant et Bertrand Cantat	40
B) Un réveil politique	45
C) Relecture du cas Marie Trintignant, vingt ans après	46
III. #MeToo, un mouvement planétaire qui libère la parole des victimes et participe à l'évolution notable du traitement médiatique des féminicides	51
1- Qu'est-ce que #MeToo ? De Tarana Burke à Alyssa Milano, la naissance d'un mouvement	51

2-	2015-2017 : état des lieux du traitement des féminicides dans les quotidiens français et espagnols	52
A)	Face au « crime passionnel », l'apparition progressive de la notion de « féminicide »	52
B)	La persistance de la logique du « fait divers » : les cas Diana Quer et Alexia Daval.....	59
3-	Le contexte d'apparition du mouvement #MeToo : les médias traditionnels face à la révolution numérique	63
A)	#MeToo, mouvement sans frontières ?	64
B)	Le rôle des médias traditionnels face aux médias sociaux numériques dans la couverture de #MeToo.....	67
IV.	Des années après #MeToo, le travail de reconnaissance et de prise en charge des violences de genre n'est pas terminé.....	72
1-	Le mouvement #MeToo décliné dans tous les secteurs de la société	72
A)	Du sport à l'art en passant par la politique : les secteurs touchés par #MeToo	73
B)	Les réponses politiques	76
2-	La persistance des féminicides, révélatrice d'un travail non abouti	78
A)	Le cas Chahinez Daoud en France, témoin d'un traitement médiatique encore imparfait.....	78
B)	Une rechute espagnole ?.....	81
	Conclusion : des efforts législatifs notables quoique inégaux et une évolution des discours encore relative dans les presses quotidiennes nationales française et espagnole	87
	Table des matières	90
	ANNEXES	94
	ANNEXE 1 : Les corpus de presse, mots clés et nombre d'articles	94
	Presse espagnole	94
	Presse française	96
	ANNEXE 2 : Féminicide ou « crime passionnel » ?	99
	ANNEXE 3 : Les photos utilisées lors de la couverture médiatique des féminicides de Diana Quer et Marie Trintignant.....	100
	Diana Quer	100
	Marie Trintignant	101

ANNEXE 4 : À qui donne-t-on la parole ? Les interlocutrices et interlocuteurs dans la presse	102
Ana Orantes	102
Marie Trintignant	103
Chahinez Daoud.....	105
Bibliographie indicative	108

Introduction

En 2023, quatre-vingt-quatorze femmes sont mortes en France de la main de leur conjoint ou ex-conjoint d'après le ministère de la Justice. Un chiffre sous-évalué pour le collectif Féminicides par compagnon ou ex, qui recense au moins cent trois féminicides¹ sur l'année 2023. De l'autre côté de la frontière, en Espagne, cinquante-huit femmes² ont été victimes de leur conjoint ou ex-conjoint sur la même année. Le ministère de l'Égalité³ ajoute encore vingt-deux femmes⁴ mortes parce qu'elles sont des femmes. Elles ont été tuées par une connaissance, un membre de la famille, un voisin, voire même par un inconnu. La lecture de ces chiffres interroge. Pourquoi existe-t-il un écart entre le comptage officiel réalisé par l'Etat et celui des associations féministes ? Pourquoi l'Espagne distingue-t-elle les meurtres de femmes commis au sein de la configuration du couple des autres cas de féminicides ? Ces disparités révèlent l'important enjeu autour du travail de définition des violences faites aux femmes. « Violences conjugales », « violences de genre », « féminicides », entre autres : ces notions sont soumises à des « luttes définitionnelles »⁵ constantes. Leurs significations fluctuent. Elles évoluent à la faveur des événements et des prises de conscience successives dans nos sociétés. Par « violence de genre », nous entendons dans ce travail toute violence, pouvant être meurtrière, perpétrée sur une femme parce qu'elle est une femme. Lorsque nous parlerons de « féminicide », nous nous référons aux « *femmes tuées par des hommes « parce qu'elles sont des femmes* » »⁶. Cela comprend les femmes mortes de violences conjugales mais aussi les autres, celles qui sont tuées par un proche, une simple connaissance voire par un inconnu, comme cela peut être le cas dans le secteur du travail du sexe, où les travailleuses victimes de féminicides sont d'ailleurs largement écartées des comptages statistiques. Il est à noter que, d'après le travail de certains collectifs féministes, les féminicides ne s'arrêtent pas là. Car si certaines femmes ne sont pas directement tuées par la main de leur conjoint ou ex-conjoint, des centaines d'entre elles se donnent la mort à cause de violences conjugales répétées, qu'elles soient physiques comme psychologiques, ou du harcèlement qu'elles subissent de la

¹ Féminicides par compagnon ou ex : <https://www.feminicides.fr/statistiques2023>, consulté le 20 juin 2024

² Ministerio de Igualdad (ministère à l'Égalité) : https://violenciagenero.igualdad.gob.es/wp-content/uploads/VMujeres_2023_act_11_04_2024.pdf, consulté le 12 juin 2024

³ Ministerio de Igualdad

⁴ Ministerio de Igualdad (ministère à l'Égalité) : <https://violenciagenero.igualdad.gob.es/wp-content/uploads/Feminicidios-fuera-de-la-pareja-o-expareja-2023-v2.pdf>, consulté le 12 juin 2024

⁵ DELAGE P., *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po, « Académique », 2017, p.9, <https://www.cairn.info/violences-conjugales--9782724620351.htm>

⁶ CASAS VILA G., « Violences de genre et féminicides en Espagne. Des catégories et des chiffres en débat », *Cahiers du Genre*, 2022/2 (n° 73), p. 33, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/revue-cahiers-du-genre-2022-2-page-33.htm>

part d'un compagnon ou ex-compagnon. Ce sont des « suicides forcés ». En France, le ministère de l'Intérieur comptabilisait un total de « 684 victimes ayant tenté de se suicider ou s'étant suicidées à la suite du harcèlement de leur conjoint ou ex-conjoint en 2021 »⁷. Le nombre de suicides forcés s'élevait à 759 en 2022. Les victimes sont presque toutes des femmes. Ces chiffres témoignent d'une importante sous-évaluation des cas de violences conjugales en France. Car il y a ici un enjeu communicationnel pour le gouvernement. Ajoutées aux dizaines de féminicides, les centaines de victimes de suicides forcés viendraient tripler les statistiques et rendre encore plus visible le problème des violences conjugales dans le pays. Une telle transparence paraît bien difficile à assumer, encore plus alors que le président Emmanuel Macron affirmait que l'égalité femmes-hommes serait « la grande cause nationale » de son premier quinquennat.

Pendant longtemps, les violences de genre ont fait partie de ces enjeux de société tus. Relégués à la sphère privée, étouffés, les cris des femmes n'avaient aucune existence en dehors du foyer conjugal. Pourtant, de telles violences sont loin d'être une anomalie historique. Pour Silvia Federici, il existe, depuis les chasses aux sorcières jusqu'aux féminicides, une continuité historique des violences faites aux femmes. Et ces violences s'inscrivent dans un contexte de domination patriarcale et de développement du capitalisme moderne, désormais mondialisé. L'enseignante et militante féministe affirme que « *la nouvelle violence contre les femmes s'enracine dans des tendances structurelles qui sont constitutives du développement capitaliste en tout temps* »⁸. Si les violences faites aux femmes sont si fréquentes, alors elles devraient vraisemblablement être rendues visibles par les médias, dont le travail est d'aborder des sujets d'intérêt public. La couverture médiatique des violences de genre est, pourtant, une réalité bien nouvelle. Elles sont relativement abordées dans les journaux à partir de la fin du XX^e siècle, ce qui correspond aussi à la période où, « *sur un plan international, [surgissent] les premières préoccupations pour le problème des inégalités entre hommes et femmes dans le monde* »⁹. Néanmoins, il n'existe encore aucune réflexion sur le caractère structurel de ces violences, tandis qu'est observée une tendance à décriminaliser l'agresseur. Ainsi, le traitement médiatique des violences de genre ne prend réellement forme qu'à partir du XXI^e siècle. Les médias ont eu des difficultés à se saisir de l'enjeu des violences faites aux femmes pour différentes raisons.

⁷ LECLAIR A., « 684 suicides ou tentatives de suicide : le chiffre caché des violences conjugales », *Le Figaro*, 29 décembre 2022

⁸ FEDERICI S., *Une guerre mondiale contre les femmes. Des chasses aux sorcières au féminicide*, Les éditions du remue-ménage, Québec, 2021, p.53

⁹ LE BAS C., *La médiatisation des violences conjugales comme analyseur social. Une étude comparative des cas espagnols et français*, Sciences Po Lyon, 2005, p.37

Dans son mémoire, Claire Le Bas relève que « *selon la juriste et féministe Lidia Falcon, la violence conjugale n'a pas été médiatisée pendant longtemps en Espagne parce que « les femmes assassinées ne [constituaient] pas une menace pour l'équilibre démocratique de l'Etat »* »¹⁰. Les violences de genre n'étaient donc pas dignes d'être abordées. De plus, elles constituent un sujet largement tabou. Enfin, les violences sexistes, de genre, conjugales, etc., ne font pas vendre. Or, le secteur journalistique est soumis aux lois du marché. Pour survivre, il doit proposer un contenu qui plaît afin d'être financièrement viable. Mettre à la Une une affaire de viol ou un (énième) féminicide n'est pas aguicheur. À moins, peut-être, que l'agresseur ne soit une personnalité publique. Dans ce cas, le fait d'actualité se place au rang des « événements » au sens de Patrick Champagne, c'est-à-dire « *des faits qui, parce qu'ils sortent de l'ordinaire, focalisent pendant un temps l'attention sociale de larges fractions de la population et viennent généralement s'inscrire dans la mémoire collective comme autant de faits majeurs* »¹¹.

Une telle sous-médiatisation voire complète invisibilisation des violences de genre dans les médias est à revoir, notamment sous le prisme d'un contexte remodelé par l'apparition d'Internet. Alors que les ordinateurs entrent dans les foyers à la fin du XXème siècle et que le téléphone portable devient une norme, les sociétés des pays développés du XXIème siècle entrent dans une nouvelle ère, l'ère du numérique. Les médias traditionnels s'implantent progressivement sur la toile avec leur site internet. Ils se voient bientôt concurrencés par les médias sociaux et des acteurs profanes qui, à leur échelle, deviennent producteurs et émetteurs d'informations. Bruno Patino et Jean-François Fogel expliquent ainsi que « *les journalistes ont commencé à perdre leur monopole, ou oligopole, comme on veut, de l'expression publique avec l'apparition des blogs, une technologie qui offre à tous le pouvoir de se passer de la presse pour émettre comme pour recevoir.* »¹². Jean-Noël Jeanneney précise le propos ci-avant et explique que « *la nouveauté découle d'autre part de la capacité que chaque récepteur possède de se faire lui-même diffuseur de ce qu'il reçoit, autrement multiplicateur de l'information. (...) Le système évoque celui d'une bombe à fragmentation, provoquant la dispersion de petites grenades qui explosent ensuite à leur tour.* »¹³. C'est dans ce nouveau contexte numérique que naît en 2017 le mouvement #MeToo sur les réseaux sociaux. À l'origine, l'expression est

¹⁰ *Ibid.*, p.22

¹¹ CHAMPAGNE P., « L'événement comme enjeu », *Réseaux*, 2000/2 (n° 100), p. 405, <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2000-2-page-403.htm>

¹² JEANNENEY J-N., *Une histoire des médias, des origines à nos jours*, Éditions du Seuil, Paris, 2015, p. 376

¹³ *Ibidem*

inventée par Tarana Burke plus de dix ans auparavant. Elle est reprise par l'actrice Alyssa Milano en octobre 2017, qui appelle les victimes d'agression sexuelle à briser le silence et à témoigner sur Twitter¹⁴. #MeToo devient alors un vaste mouvement qui se développe dans le contexte de révélation de l'affaire Harvey Weinstein. Le célèbre producteur de cinéma américain est accusé par une douzaine de femmes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol. S'ensuit une vague de dénonciations par des femmes d'agresseurs sexuels sur les réseaux sociaux et notamment sur Twitter, comptabilisées grâce au hashtag #MeToo. Le mouvement a des retombées planétaires et connaît des traductions au niveau national telles que #BalanceTonPorc en France ou #Cuéntalo (raconte-le) en Espagne.

Aujourd'hui, parler d'un féminicide de manière isolée, sans le relier à d'autres cas de meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes et sans interroger l'inquiétante banalité de l'événement, ne permet pas de saisir les dynamiques structurelles des violences de genre. Une réelle prise de conscience a traversé les rédactions et la sphère politique avec la vague #MeToo. Néanmoins, la persistance de la logique du « fait divers » et de la « course au scoop » entrave encore le travail journalistique, qui nécessite une investigation approfondie et minutieuse lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet des féminicides et plus généralement des violences de genre. Car les journaux participent à la construction d'une réalité sociale. Rédiger une courte brève dans la rubrique « Fait divers » et évoquer le « meurtre » d'une femme par son conjoint, sans donner l'identité de la victime ni de précisions sur les circonstances de l'événement, minimisent le féminicide et empêchent, par ricochet, son retentissement et sa diffusion au sein de la population. Traiter un cas de féminicide en parlant de « crime passionnel » ou en appuyant sur le caractère instable voire sur le profil « doux » et « gentil » du tueur déresponsabilise l'auteur du crime et empêche de voir la gravité et le caractère structurel du meurtre. Ces « maladresses » journalistiques sont encore fréquentes à l'heure où l'information en continue est devenue la nouvelle norme. La circulation accélérée de l'information provoque parfois une course au scoop qui presse les journalistes, alors plus enclins à commettre des erreurs et à relayer des informations non vérifiées. Or, la qualification des violences faites aux femmes dans les médias est un enjeu de taille. On l'a dit, ce quatrième pouvoir a, par son influence sur son public, la capacité de modeler une réalité sociale. Nous adoptons ici une perspective constructiviste. Ainsi, nous pensons que les médias proposent une représentation des événements, dont ils vont décider de la hiérarchie, de la façon de dire et d'illustrer. Ils participent à une construction

¹⁴« Tarana Burke : La femme derrière Me Too », *Amnesty International*, 21 août 2018

sociale de la réalité. Chaque média, de son point de vue (éditorial, politique et idéologique) procède à des choix de mise en mots et de mise en images des événements. La construction médiatique propose un discours qui se donne comme allant de soi. Or, une telle opération de construction de la réalité ne va pas de soi. Elle masque les conditions de production, ses conditions idéologiques et les normes qu'elle active. En nommant ou non un féminicide comme tel, un journal participe à la légitimation ou non du terme et à son acceptation ou non par la population. C'est pourquoi ce mémoire s'attache à faire l'étude des traitements médiatiques des féminicides, en France et en Espagne. Le choix de réaliser une analyse comparative n'est pas sans raison. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, et plus encore avec la loi-cadre de 2004, l'Espagne s'est saisie du problème des féminicides pour en faire un problème public, qui doit donc être investi et solutionné par l'Etat via des politiques publiques. Depuis, des améliorations notables ont eu lieu. Le pays s'est doté d'institutions spécialisées et a modifié ses textes législatifs pour mieux encadrer les violences conjugales. En France, la mise en branle de l'Etat vis-à-vis des violences de genre a été plus lente. Il faut attendre le XXI^{ème} siècle et la très importante médiatisation de la mort de Marie Trintignant, tuée par son conjoint Bertrand Cantat, pour observer un début de réaction au niveau étatique. Dans les médias, la couverture des féminicides reste encore marquée par de nombreux clichés machistes et une tendance à amoindrir la responsabilité du tueur, tandis que les victimes sont parfois blâmées pour leur manque de réaction ou leur supposé trop fort caractère. Tout au long de notre travail, #MeToo sera un point clé de l'analyse. Nous nous attacherons à décrypter dans quelle mesure ce mouvement d'ampleur mondiale a impacté le traitement médiatique des féminicides et la réponse politique pour résorber les violences faites aux femmes. Notre hypothèse est celle d'un retard de la France comparé à l'Espagne concernant la médiatisation et la gestion des féminicides en tant que problème public. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que #MeToo a émergé il y a maintenant sept ans ? Le pays dit des droits de l'Homme a-t-il rattrapé son retard, ou reste-t-il « l'exception européenne », trop persuadé de protéger correctement ses citoyennes pour se pencher sur le fait qu'on continue à les tuer pour la seule raison qu'elles sont des femmes ? À travers ce mémoire, nous chercherons à identifier les concordances et les divergences des couvertures médiatiques des féminicides entre la France et l'Espagne. Souvent dépeinte comme un « exemple à suivre », l'Espagne sera une base sur laquelle nous nous appuierons pour mettre au jour les avancées et les retards de la France concernant la prise en charge des violences de genre. Cette étude se fondera sur des lectures théoriques et sur l'analyse des presses quotidiennes espagnole et française.

Dans un premier temps, nous précisons le contenu de notre corpus et notre méthode d'analyse. Il s'agira ici d'expliquer comment a été constitué le corpus ainsi que les problèmes que nous avons pu rencontrer lors de son élaboration. Nous présenterons également les organes de presse étudiés tout au long de ce travail (I/). Dans un second temps, nous nous attacherons à montrer en quoi le passage des féminicides de la sphère privée à la sphère publique fut plus tardif en France comparé à l'Espagne. Pour ce faire, nous nous baserons sur le traitement médiatique de trois féminicides : le cas Ana Orantes en 1997, le cas Maria Mar Herrero en 1999 et le cas Marie Trintignant en 2003. Cette partie sera l'occasion de faire un point sur l'évolution des traitements médiatiques des féminicides entre la fin du XXème siècle et le début du XXIème siècle et d'observer les similitudes et les différences entre journaux français et espagnols (II/). Puis, nous montrerons que le mouvement #MeToo relaie considérablement la parole des victimes de violences de genre et participe à une évolution notable de la couverture médiatique des féminicides dans les deux pays étudiés. Nous verrons que le lexique utilisé par les rédactions évolue sensiblement mais toujours partiellement, freiné par la logique persistante du fait divers et par le contexte spécifique de l'information en continue (III/). Enfin, nous proposerons un état des lieux de la couverture médiatique et de la prise en charge des violences conjugales, des années après #MeToo, en France et en Espagne. Cette dernière partie nous permettra d'interroger à nouveau notre hypothèse première, qui était celle d'un retard français par rapport à l'Espagne (IV/).

Partie I : Le corpus de presse et la méthode d'analyse

I. Le corpus de presse et la méthode d'analyse

1- La constitution du corpus

A) Description du corpus

Les articles que nous avons étudiés s'élèvent au nombre de cent quatre et se subdivisent en sept groupes distincts.

Le premier corpus regroupe vingt et un articles de quotidiens espagnols et français traitant de la mort de Ana Orantes, tuée par son ex-mari le 17 décembre 1997. Côté espagnol, nous avons étudié quatorze articles issus du journal *El País*. Nous avons fait le choix de nous baser sur un seul quotidien, le plus lu en Espagne, afin de produire une analyse plus précise du traitement médiatique du cas Ana Orantes et de son évolution au cours du temps en couvrant une large période (18 décembre 1997 - 21 mars 2022). Côté français, nous disposons de sept articles, dont deux parus dans *Le Figaro*, un dans *Libération*, deux dans *L'Humanité* et deux dans *Le Monde*.

Le second corpus se compose de onze articles de presse espagnole, dont huit de *El País*, deux de *ABC* et un de *La Vanguardia*. Tous traitent du féminicide de María del Mar Herrero Pacheco, tuée par son ex-conjoint le 13 octobre 1999. Le corpus ne contient pas d'articles de presse française car l'affaire n'a pas été traitée dans les principaux quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *La Croix*).

Le troisième corpus regroupe vingt-huit articles de presses française et espagnole couvrant la mort de Marie Trintignant, morte le 1^{er} août 2003 après avoir été frappée par son conjoint, Bertrand Cantat. Le corpus se compose de onze articles de quotidiens espagnols (quatre de *El País*, quatre de *La Vanguardia* et trois de *ABC*) et de dix-sept articles de quotidiens français (cinq du *Monde*, trois du *Figaro*, trois de *La Croix*, deux de *Libération* et quatre de *L'Humanité*).

Le quatrième corpus se compose de dix articles espagnols (cinq de *El País*, un de *El Mundo*, quatre de *La Vanguardia*). Tous traitent de la mort de Diana Quer, tuée par un inconnu le 22 août 2016. À ce corpus s'ajoute un article français, publié par RFI en janvier 2018. C'est le seul article publié dans la presse française et qui aborde la mort de Diana Quer.

Le cinquième corpus est constitué de dix-neuf articles qui relatent la mort d'Alexia Daval, tuée par son mari dans la nuit du 27 au 28 octobre 2017. Seize articles sont issus de la presse

quotidienne française (six du *Figaro*, trois de *La Croix*, quatre de *Libération*, deux du *Monde* et un de *L'Humanité*) et trois articles de la presse quotidienne espagnole (un de *ABC*, un de *El Mundo* et un de *La Vanguardia*).

Le sixième corpus regroupe douze articles de journaux français (quatre du *Figaro*, trois de *Libération*, un de *L'Humanité*, deux de *La Croix* et deux du *Monde*), qui traitent du féminicide de Chahinez Daoud, tuée par son ex-mari le 4 mai 2021.

Le dernier corpus se compose de trois articles, dont deux issus de journaux espagnols (un de *El País*, un de *Eldia.es*) et un article de *La Croix*. Ils abordent la mort de Hayat Lazar, tuée par son ex-conjoint le 8 janvier 2023, et de Belén Palomo, Eva Ana et Natalia Mosquera, tuées par leur conjoint ou ex-conjoint ce même 8 janvier. *Eldia.es* ne figure pas dans les organes de presse espagnols sélectionnés. Néanmoins, il nous a paru cohérent de l'ajouter à titre exceptionnel dans cet ultime corpus car c'est un quotidien régional qui couvre l'actualité de Tenerife, où a eu lieu le féminicide de Hayat Lazar.

B) Méthode de réalisation du corpus

Pour constituer notre corpus, il nous a d'abord fallu identifier les cas de féminicides les plus médiatisés au cours des dernières années en France et en Espagne. L'objectif était de réussir à obtenir un nombre d'articles suffisant pour réaliser une analyse qui, si elle ne peut pas être exhaustive, soit néanmoins relativement complète. Nous avons donc effectué des recherches sur Internet, en tapant dans la barre de recherches des mots clés tels que « féminicide », « crime passionnel », « violences conjugales » ou des affaires connues comme celles de Marie Trintignant ou de Ana Orantes. Nous avons également consulté les sites internet de collectifs féministes afin d'obtenir le recensement des cas de féminicides par années. Une fois un certain nombre de féminicides atteint, nous avons effectué des recherches par mots clés directement sur les sites internet des journaux sélectionnés pour notre étude. En complément et afin d'avoir accès à la totalité des articles déjà repérés, nous avons utilisé Europresse, là encore via des recherches avancées alliant mots clés, dates et sources précises. Au fil de nos recherches, nous avons étendu notre corpus à des articles citant les féminicides sélectionnés mais n'ayant pas de rapport direct avec eux. C'est-à-dire que nous avons, dans nos différents corpus, plusieurs articles qui abordent la question des violences conjugales de manière plus générale.

C) Les difficultés rencontrées

Nous avons rapidement réalisé qu'il allait être difficile de produire des analyses comparées concernant certains cas de féminicides, du fait d'une absence de couverture médiatique côté français. Les recherches précises sur les sites respectifs des quotidiens ont permis de résoudre partiellement ce premier problème. Néanmoins, certains corpus se composent uniquement d'articles espagnols, comme les corpus du cas María del Mar Herrero Pacheco et du cas Diana Quer. Parallèlement, nous avons constitué des corpus avec des cas de féminicides français et espagnols survenus sur des périodes relativement rapprochées, ce qui permet une comparaison efficace. De plus, aux vues du nombre d'articles étudiés, les différents corpus permettent de rendre compte des dynamiques à l'œuvre dans le traitement médiatique des féminicides ainsi que des évolutions de ce traitement en France comme en Espagne.

Dans certains cas, nous avons dû faire face à une surabondance d'articles. Cela concerne notamment les affaires Ana Orantes, Marie Trintignant et Alexia Daval. Ainsi, il a fallu alléger quelque peu les corpus initialement constitués afin d'obtenir un ensemble cohérent. Cette surabondance fut la caractéristique d'un média en particulier, *El País*. Nous l'expliquons notamment par un très bon archivage des articles du quotidien sur son site Internet, ce qui les fait régulièrement apparaître parmi les premiers résultats Google. Malgré tout, nous avons pu trouver de nombreux articles de *ABC* et *La Vanguardia* et, dans une moindre mesure, des articles de *El Mundo*. Si le corpus espagnol est moins homogène que le corpus français, il reste tout de même cohérent puisqu'il souligne la surreprésentation de *El País* dans le paysage médiatique national, un journal dont la notoriété n'est plus à prouver et qui est le quotidien le plus connu et le plus lu en Espagne.

Au total, nous avons étudié cinquante-trois articles de quotidiens français, dont quinze du *Figaro*, dix de *Libération*, huit de *L'Humanité*, onze du *Monde* et neuf de *La Croix*. L'ensemble est assez homogène, avec un écart de sept articles entre le journal le plus étudié (*Le Figaro*) et le journal le moins étudié (*L'Humanité*). Concernant la presse espagnole, nous obtenons un total de cinquante et un articles dont trente-deux de *El País*, dix de *ABC*, six de *La Vanguardia*, deux de *El Mundo* et un de *Eldia.es*. *El País* est largement surreprésenté mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, cela ne fait que traduire la large diffusion de ce média à l'échelle du pays et même au-delà des frontières de l'Espagne.

2- Objet et méthode d'analyse

L'objectif de notre analyse de presse est de révéler l'évolution du traitement médiatique des féminicides en France et en Espagne, une évolution supposément plus rapide en Espagne et qui se serait soudainement accélérée dans les deux pays avec la vague #MeToo. Plus précisément, nous souhaitons, à travers notre analyse, révéler les mutations sociales à l'œuvre concernant le regard porté sur les violences conjugales depuis la fin du XXème siècle en France, par rapport à l'Espagne. Car si la presse quotidienne est productrice d'une réalité sociale, elle est aussi médiatrice et révélatrice des changements sociaux qui émergent et des nouvelles demandes formulées par la société à ses dirigeantes et dirigeants, au gré des contextes et des restructurations politiques, économiques et sociales. Les journalistes se font, d'une certaine manière, les porte-parole du changement social.

Notre travail est basé sur deux perspectives analytiques. De manière générale, il s'est agi de réaliser une analyse de contenu. Nous avons travaillé sur les titres et les termes de l'énonciation, étudié les photographies illustrant les articles ainsi que leur rubriquage, observé les associations faites avec d'autres articles du journal. Le but ici était surtout d'analyser la manière dont le quotidien contextualise l'information et en propose donc une certaine lecture. Après cette première étape de l'analyse, nous avons étudié le contenu même des articles. La titraille, le chapô, les énoncés mis en avant par l'utilisation d'une certaine police ou la mise en gras sont autant d'informations que lectrices et lecteurs reçoivent durant les premières secondes où ils découvrent l'article et qui constituent un premier jet important.

Pour préciser encore notre travail, nous avons fait une lecture intégrale des articles afin de réaliser une analyse de l'énonciation. En effet, la parole, loin d'être un énoncé statique, est un processus. Le discours « *n'est pas un produit fini mais un moment dans un processus d'élaboration avec tout ce que cela comporte de contradictions, d'incohérences, d'inachèvements* »¹⁵. Dans le secteur journalistique, le discours se heurte à bon nombre d'impératifs, des codes langagiers aux limites de caractères en passant par le respect de la ligne éditoriale, etc. Pour obtenir une analyse précise et fournie, nous avons abordé le contenu des articles via leur contenant (structures grammaticales, affirmations, représentations, omissions, ...) et leurs modalités de production. Le but était de révéler les représentations instaurées par

¹⁵ BARDIN L., « Chapitre III. L'analyse de l'énonciation », dans : *L'analyse de contenu*. sous la direction de BARDIN L. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 224, <https://www.cairn.info/l-analyse-de-contenu--9782130627906-page-223.htm>

les quotidiens espagnols et français au sujet des féminicides et l'évolution de ces mêmes représentations au cours du temps, alors que le sujet des violences conjugales passait progressivement du domaine privé à la sphère publique.

3- Choix et présentation des quotidiens

La sélection des quotidiens a été réalisée de manière à obtenir une large représentation des lignes éditoriales existantes en France et en Espagne et ainsi de former un corpus homogène et représentatif des différents discours médiatiques disponibles et majoritairement lus par les populations des deux pays. Concernant le corpus espagnol, nous n'avons retenu que quatre quotidiens face aux cinq quotidiens français. En effet, *El País*, *ABC*, *La Vanguardia* et *El Mundo* correspondent aux journaux nationaux les plus lus en Espagne et disposent d'archives accessibles, ce qui était nécessaire pour regrouper un nombre convenable d'articles. Quant au corpus français, il a été choisi sur la base des mêmes critères, quoique l'accès aux archives d'autres quotidiens (notamment des quotidiens locaux) s'est révélé bien plus aisé grâce à l'outil Europresse. Toutefois, nous avons limité notre corpus à cinq journaux nationaux largement connus du grand public et aux lignes éditoriales différentes, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *L'Humanité* et *La Croix*. Tout cela dans le but de réaliser une étude comparative du traitement médiatique français et espagnol des féminicides.

El País est créé en 1976, dans le contexte de l'immédiat post-franquisme et de l'entrée dans la Transition démocratique. Il hérite de la vision journalistique de la famille Ortega, membre de l'élite libérale espagnole de l'époque. La famille Ortega souhaite alors fonder un journal moderne de référence, à l'image de certains grands organes de presse libres et démocratiques en Europe et en Amérique. Sa ligne éditoriale se situe d'abord « *au croisement d'une droite libérale pro-européenne et d'une gauche modérée* »¹⁶. Il est ce qu'on appelle un « journal de référence » (« *newspaper of record* » en anglais), c'est-à-dire un journal « *jouissant d'une certaine réputation pour l'attention qu'il porte à l'exactitude et à la profondeur du traitement*

¹⁶ « Positions de thèses », *Le Temps des médias*, 2011/1 (n° 16), p. 224, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/revue-le-temps-des-medias-2011-1-page-215.htm>

des informations locales comme internationales »¹⁷. Un journal de référence compte généralement une partie de son lectorat à l'étranger et traite une large variété de sujets, qu'ils soient politiques, culturels ou économiques. D'après l'Université McMaster, au Canada, *El País*, *El Mundo*, *Le Monde* et *Le Figaro* sont des journaux de référence¹⁸. *El País* est le quotidien le plus lu dans toute l'Espagne, avec pas moins de 761.000 lectrices et lecteurs par jour en 2022¹⁹.

El Mundo, fondé par Pedro José Ramírez en 1989 devient, lors de sa création, un « concurrent » direct de *El País*. Il est aujourd'hui juste derrière lui en termes d'audiences quotidiennes, avec quelques 438.000 lectrices et lecteurs par jour²⁰. *El Mundo* est un quotidien généraliste de centre-droit libéral.

La Vanguardia est un journal généraliste fondé en 1881, édité à Barcelone et diffusé dans tout le pays. Il possède une version espagnole et une version catalane depuis 2011. *La Vanguardia* appartient au Groupe Godó, lui-même détenu par la famille Godó, fondatrice du quotidien. Il décroche la troisième place avec ses 375.000 lectrices et lecteurs par jour, après *El País* (761.000) et *El Mundo* (438.000)²¹. Sa ligne éditoriale est modérée conservatrice.

Le quotidien *ABC* est né en 1903 à Madrid. Il suit une ligne éditoriale de droite à tendance libérale-conservatrice, monarchique et catholique. Son fondateur est le marquis Torcuato Luca de Tena, ce qui place le journal dans une tradition aristocratique. En 2023, *ABC* enregistrait un total de 311.00 lecteurs et lectrices quotidiens, soit 25.000 de moins que l'année précédente²².

Le Monde est un quotidien français diffusé à l'international. Il est fondé en 1944 par Hubert Beuve-Méry. Il appartient au Groupe Le Monde, dont deux des actionnaires principaux sont Xavier Niel et Matthieu Pigasse. Il dispose d'une édition en anglais depuis maintenant deux

¹⁷ « *papers with a certain reputation for consistent attention to accuracy and depth in reporting local as well as international news* », in MARTIN S., « Newspapers of Record in a Digital Age : From Hot Type to Hot Link », Westport, CT, Praeger Publishers, 1998, p.6,

<https://archive.org/details/newspapersofreco0000mart/page/6/mode/1up>

¹⁸ McMaster University : <https://libguides.mcmaster.ca/news/record#s-lg-box-15710778>, consulté le 22 juin 2024

¹⁹ « EGM 2022: La SER cierra temporada de nuevo como la radio más escuchada » (« EGM 2022 : SER termine la saison en étant à nouveau la radio la plus écoutée »), *El País*, 5 juillet 2022

²⁰ *Ibidem*

²¹ *Ibidem*

²² « Unidad Editorial vuelve a liderar la prensa española y EL MUNDO suma más lectores que ABC y La Razón juntos » (« Unidad Editorial est à nouveau en tête de la presse espagnole et EL MUNDO a plus de lecteurs qu'ABC et La Razón réunis. »), *El Mundo*, 28 juin 2023

ans, disponible sur son site internet. *Le Monde* est le journal le plus lu et le plus diffusé en France. Il comptabilisait 2.44 millions de lectrices et de lecteurs et 500.000 abonnés en 2021²³. Reconnu comme un journal de référence, sa ligne éditoriale est plutôt centriste.

Le Figaro naît en 1826 à Paris. Il est un des plus vieux journaux en France. *Le Figaro* appartient au Groupe Dassault et est considéré comme un journal à la ligne éditoriale libérale-conservatrice, avec un lectorat majoritairement de droite et de centre-droite. Il se place aujourd'hui en deuxième place dans la presse nationale française, avec 1.643 millions de lectrices et lecteurs au premier semestre 2024²⁴.

Libération est un quotidien né en 1973, dont l'un des fondateurs n'est autre que Jean-Paul Sartre. D'abord positionné à l'extrême-gauche de l'échiquier politique, sa ligne éditoriale va progressivement évoluer et adopter des positions plus modérées. Il appartient aujourd'hui à un fonds de dotation directement relié au groupe Altice Média, lui-même détenu par Patrick Drahi. D'après les chiffres de l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), *Libération* se place en septième position des quotidiens français en termes d'audiences, avec un total de 978.000 lectrices et lecteurs au premier semestre 2024²⁵.

La Croix est un journal de presse quotidienne nationale (PQN) fondé en France en 1883 par des religieux catholiques, les Augustins de l'Assomption. Il appartient au groupe Bayard Presse. *La Croix* est attaché aux valeurs catholiques et chrétiennes. Ses positions sont aujourd'hui plutôt progressistes. Il se positionne à la neuvième place des quotidiens français avec 419.000 lectrices et lecteurs au premier semestre 2024²⁶.

L'Humanité est un journal d'opinion fondé par Jean Jaurès en 1904, célèbre homme politique français socialiste de la IIIème République. D'abord rattaché à la gauche traditionnelle, *L'Humanité* devient un organe majeur du Parti Communiste français en 1920 et restera attaché au communisme jusqu'en 1994. Le quotidien est notamment connu pour avoir défendu des positions pacifistes au début du XXème siècle, dans un contexte de montée des tensions belliqueuses en Europe. Aujourd'hui, sa ligne éditoriale est à rapprocher de la gauche

²³ Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM) : <https://www.acpm.fr/Les-chiffres/Audience-Presse/Resultats-par-etudes/OneNext2/Presse-Quotidienne-Nationale>, consulté le 12 juin 2024

²⁴ *Ibidem*

²⁵ *Ibidem*

²⁶ *Ibidem*

antilibérale. En 2023, il diffusait environ 38.032 exemplaires par jour²⁷. En comparaison, son lectorat est bien moindre que ceux des autres quotidiens choisis pour constituer notre corpus. Néanmoins, nous avons décidé de sélectionner des articles de *L'Humanité* afin d'obtenir un ensemble qui soit constitué de toutes les principales lignes éditoriales de la presse quotidienne française.

²⁷ Statista : <https://www.statista.com/statistics/784974/paid-circulation-volume-national-dailies-by-publication-france/>, consulté le 14 juin 2024

**Partie II : Faire passer les féminicides de la sphère
privée à la sphère publique : le retard français face au
travail législatif espagnol**

II. Faire passer les féminicides de la sphère privée à la sphère publique : le retard français face au travail législatif espagnol

« Corriger » sa femme est tout à fait toléré et même encouragé au Moyen-Âge. Les violences faites aux femmes sont largement banalisées au XIX^{ème} siècle, alors que le chef de famille règne en maître sur la maisonnée. En 1804, le Code Napoléon proclame le pouvoir absolu du mari sur femme et enfants. De cette « tradition » patriarcale, découlent bien des réticences et des difficultés à faire évoluer les mentalités à propos des violences conjugales. La prise de conscience est longue. Lorsque la dénonciation et les progressives condamnations médiatique et politique de ces formes de violence surviennent enfin, elles ne sont pas dues au hasard mais plutôt le fruit d'une mutation sociale qui, avec « *la contestation de plus en plus forte des violences physiques au sein de la famille, la légitimité croissante de l'intervention de l'Etat dans la sphère privée et, bien sûr, l'émergence très progressive de l'égalité hommes-femmes* »²⁸, va permettre de faire des violences de genre un problème public, explique l'historienne Elisabeth Lusset dans un article du *Monde*. Dans cette partie, il s'agira de montrer comment les féminicides sont passés de la sphère privée à la sphère publique en Espagne et en France, de quelle manière ces féminicides sont traités dans les médias et dans quelle mesure ce traitement médiatique, quoi qu'en perpétuelle évolution, témoigne de la persistance d'une lecture sexiste et machiste des violences de genre.

1- Historiquement, « l'exception française » ou le non-traitement des féminicides

A) Les violences conjugales, un « non-problème » public jusqu'en 1989

a- *Violences conjugales en France : perspective historique*

Les premières contestations de femmes face aux violences qu'elles subissent de la part de leurs maris remontent à la fin des années 1860, lorsqu'émerge la première vague féministe.

²⁸ CHEMIN A., « Violences conjugales : un « devoir » au Moyen-Age, inacceptable au XXI^e siècle », *Le Monde*, 25 novembre 2022

Nombreuses sont les militantes pour le droit de vote et l'accès aux droits politiques et civils qui les subissent quotidiennement. Si la résolution de cette problématique au sein du couple n'est pas la priorité de l'époque, ces atteintes corporelles et/ou psychiques sont néanmoins évoquées par les premières féministes. La libération de la parole concernant les traitements violents infligés aux femmes dans la sphère privée débute réellement après le mouvement de mai 68. La deuxième vague féministe politise l'espace privé. Une nouvelle certitude s'impose : l'oppression patriarcale a lieu à tous les niveaux, dans toutes les sphères de la société. Le partage d'expérience de ces femmes va permettre une première prise de conscience de la grave banalité que constitue le phénomène des violences conjugales. Dix ans après le mouvement de Mai 68, un centre d'hébergement pour femmes battues ouvre ses portes à Clichy. Il est mis en place par l'association SOS Femmes Alternative. Suite à cela, une action conjointe entre les associations et les structures publiques va peu à peu prendre forme. Au XXIème siècle, la question des violences conjugales est définitivement politisée.

b- Du problème privé au problème public

En 1989 est lancée la première campagne de lutte contre les violences conjugales par Michèle André²⁹. Avant cela, les violences au sein du couple n'étaient pas traitées par l'Etat français. Ne relevant pas de ce que l'on nomme un « problème public », elles ne faisaient donc l'objet d'aucune politique publique. Cette non-reconnaissance des violences conjugales comme enjeu public peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, le XXème siècle ne connaissait jusque-là aucun mouvement social précisément destiné à dénoncer les violences conjugales. Rien d'équivalent, du moins, aux mobilisations qui se sont mises en place pour arracher au pouvoir les droits à la contraception, à l'avortement ou une plus dure pénalisation du viol. Ensuite, nous avons vu que les violences conjugales sont des violences fortement ancrées dans l'histoire, non remises en cause pendant plusieurs siècles. Alors, quand le problème fait irruption dans le domaine public, l'entreprise n'est d'abord « *pas tant d'analyser la nature de ces violences que de les dénoncer* »³⁰, explique Sandrine Dauphin. Dans les années 1990 et suite à la campagne initiée par Michèle André, ces dernières sont reconnues comme deviennent un réel problème public. Toutefois, rien n'est encore dit de leur caractère

²⁹ Michèle André est secrétaire d'Etat aux Droits des femmes du 24 juin 1988 au 16 mai 1991

³⁰ DAUPHIN S., « Le féminisme d'État et les violences de genre en France : avancées et limites de la politique de lutte contre les violences conjugales », *Nouvelles Questions Féministes*, 2023/1 (Vol. 42), p. 104, <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2023-1-page-101.htm>

systemique. On tente plutôt de discerner des éléments qui permettraient d'expliquer la violence et de la reléguer au rang de l'exception, ou en tout cas de l'anormal. Lors des Assises de février 1990, l'accent est mis sur le lien qui existe entre violences conjugales et état d'ébriété. L'alcool est jugé comme un des éléments qui pousseraient l'homme à en venir aux mains. Enfin, l'action étatique concernant les violences conjugales à la fin du XXème siècle reste limitée au versement de subventions à des organisations associatives. Si l'Etat français les identifie désormais comme un problème public, il délègue dans un premier temps son action à des groupes de la société civile, ne proposant ainsi aucune politique publique concrète.

B) Une reconnaissance progressive de l'enjeu des violences conjugales impulsée au niveau supranational

a- *Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies*

La reconnaissance des violences conjugales et la production de politiques publiques pour faire face à ce fléau ont été largement impulsées au niveau international et plus particulièrement grâce au travail de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Dans sa résolution 1994/45, le Conseil des droits de l'homme (alors appelé Commission des droits de l'homme) fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. L'organisation internationale nomme une Rapporteuse spéciale, chargée de travailler sur les causes et les conséquences de la violence perpétrée sur les femmes et les filles dans le monde. Ce mandat a été prorogé en 2003 par la résolution 2003/45. Parmi les responsabilités principales de la Rapporteuse spéciale, on trouve notamment la production de rapports thématiques annuels, la sollicitation et la réception d'Etats, d'institutions et autres organes chargés de questions en rapport avec les droits humains, mais aussi des consultations nationales et régionales auprès de la société civile. Ces consultations aident notamment les organisations non gouvernementales (ONG) à utiliser le mandat pour avancer leurs initiatives.

Parmi les autres mesures mises en place par l'ONU pour résorber les violences faites aux femmes à l'échelle planétaire, on peut également citer la IVème Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995. Cette conférence s'est clôturée par l'adoption par les 189 pays participants d'une déclaration et d'un programme d'action. Il est aujourd'hui considéré comme « *le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des*

sexes »³¹. Après Beijing, l'Assemblée générale des Nations Unies a développé des sessions tous les cinq ans, destinées à examiner et évaluer la bonne mise en œuvre du programme adopté en 1995.

b- La lutte contre les violences faites aux femmes au niveau européen

Des actions ont également été mises en place au niveau européen pour lutter contre les violences de genre à partir de la fin du XX^{ème} siècle.

Le programme Daphné contre la violence envers les femmes et les enfants de 1997 en fait partie. Ce programme a procédé au soutien financier d'actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre ce type de violences à l'échelle européenne. Entre 2000 et 2001, « *la Commission européenne a reçu au total 622 propositions et demandes de financement* »³², ce qui dépassait largement le budget initialement alloué.

Alors que le programme Daphné est lancé, le Parlement européen **enclenche** la même année la campagne « Tolérance zéro » à l'égard des violences faites aux femmes. Puis, 1999 est désignée comme « l'Année européenne de la lutte contre la violence à l'égard des femmes » par le Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Si cette campagne a permis de sensibiliser l'opinion publique et d'inciter les pays européens à agir, elle « *n'a cependant pas désigné nommément le phénomène très spécifique de la violence domestique qui continue d'être un sujet tabou dans de nombreux pays d'Europe* »³³, expose le rapporteur Jean-Guy Branger dans un rapport de 2004 de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes en Europe.

Plus récente cette fois, la Convention d'Istanbul³⁴ représente une des mesures phares entreprises au niveau du continent européen. Ce traité international est adopté en avril 2011. La Convention d'Istanbul est souvent considérée comme l'instrument international le plus complet pour lutter contre la violence de genre. Elle a été ratifiée par la France et l'Espagne. Cela signifie que les

³¹ ONU Femmes : <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>, consulté le 25 juin 2024

³² Commission européenne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_02_542/IP_02_542_FR.pdf, consulté le 30 juin 2024

³³ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=10635&lang=fr>, consulté le 30 juin 2024

³⁴ Officiellement connue sous le nom de « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique »

deux pays s'engagent, entre autres, à former des professionnel(le)s, à réaliser des campagnes de sensibilisation, à promouvoir l'autonomisation des femmes ou encore à mettre en place des programmes de réhabilitation pour les auteurs de violences³⁵.

C) La formule « féminicide » absente du Code pénal français

Le droit français n'a pas intégré la notion de « féminicide » dans son Code pénal. Certain(e)s justifient cette position en expliquant que genrer une forme de violence reviendrait à identifier trop naturellement « victime » et « essence féminine ». De plus, le Code pénal est rédigé de manière neutre, c'est-à-dire que la majorité des articles ne font pas de distinction entre les genres. Pour plusieurs magistrat(e)s, le terme « homicide conjugal » doit être préféré à celui de « féminicide » afin de conserver un langage neutre. Or, ne pas nommer revient en quelque sorte à invisibiliser cette violence très spécifique et éminemment structurelle qu'est le féminicide. Interrogée suite à la mort d'un couple en août 2019, la procureure Charlotte Beluet « parle officiellement « d'un probable féminicide suivi d'un suicide » »³⁶. Il peut sembler un peu hypocrite de ne pas vouloir apposer le féminin à des situations régies par le genre, lorsque la violence s'abat sur une femme parce qu'elle est une femme. Ainsi, faut-il consacrer juridiquement la notion de « féminicide » afin de réprimer de manière plus précise cette forme de violence ? Ou doit-on « condamner le féminicide sans le nommer »³⁷ ? Pour Catherine Marie, professeure émérite de droit privé et de sciences criminelles de La Rochelle Université et membre du Centre d'études juridiques et politiques, l'important est moins le travail de qualification que « la nécessité d'aggraver la répression tout en donnant leur plein essor à la prévention et à la protection »³⁸. Depuis le début du XXIème siècle, le droit français s'attache à définir plus précisément les causes aggravantes d'un homicide. Le fait que le meurtrier soit un conjoint ou ex-conjoint ou que le meurtre soit perpétré en présence des enfants sont désormais perçus comme des circonstances aggravantes. La compréhension du problème a donc sensiblement évolué, même si la terminologie est restée la même.

³⁵ Convention d'Istanbul : <https://rm.coe.int/fr-istanbul-convention-infographic-4ps-with-cover/16809ec049>, consulté le 26 juin 2024

³⁶ BOUCHEZ Y., FOUCHER de L., « "Féminicide", ce terme qui embarrasse la magistrature », *Le Monde*, 23 août 2019

³⁷ MARIE C., « Condamner le féminicide sans le nommer », *Travail, genre et sociétés*, 2020/1 (n° 43), p. 161-165, <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2020-1-page-161.htm>

³⁸ *Ibid.*, p. 163

2- En Espagne, une brutale prise de conscience avec le cas Ana Orantes

A) Avant Ana Orantes, un sujet tabou

Si l'Espagne fait aujourd'hui figure de référence dans la lutte contre les violences faites aux femmes, les féminicides ont longtemps été un sujet tabou. Nous allons ici évoquer plusieurs raisons permettant d'expliquer le silence politique et médiatique qui a mis le voile sur les violences domestiques, en Espagne comme ailleurs.

L'invisibilisation des violences conjugales est d'abord due à la prédominance des normes patriarcales et machistes dans nos sociétés. Le poids de ces normes tend à excuser l'agresseur et à accuser la victime. La femme étant considérée comme l'inférieure de l'homme, les violences contre les femmes sont perçues comme une affaire privée. C'est pourquoi elles furent largement acceptées et mises sous silence pendant des dizaines d'années. De plus, les victimes de violences conjugales ont du mal à faire entendre leurs voix. Dénoncer leur agresseur peut les mettre dans des situations délicates de stigmatisation et de blâme. Ce phénomène de blâme des victimes décourage les femmes, qui ont alors peur de ne pas être crues ou d'être jugées responsables de leur situation. Les victimes qui se tournent vers la justice sont également confrontées à une absence de lois et de mécanismes de protection juridique spécifiques pour lutter contre la violence de genre, ce qui renforce encore leur silence. Avant la mort d'Ana Orantes en Espagne, aucun cas de féminicide n'a été relayé dans la presse de manière aussi importante. La mort d'une femme tuée par son mari ne fait jamais la une des journaux. Et même si une telle affaire est traitée, elle est reléguée au rang de « fait divers », considérée comme un événement isolé, un « drame familial » ou un « crime passionnel ». Le traitement médiatique des féminicides vient banaliser la gravité de ces crimes et nier leur caractère structurel. En Espagne, l'influence historique de l'Eglise catholique et d'une culture conservatrice ont également joué un rôle dans la non-reconnaissance des violences domestiques. Pour préserver l'unité familiale et éviter tout scandale public, les femmes sont encouragées à supporter les violences dont elles font l'objet. Les médias traditionnels sont largement « dominés par les hommes et sous influence de l'Eglise catholique »³⁹. Par exemple, la Commission épiscopale

³⁹ CEBALLOS CUADRADO A., « « Nous n'avons plus peur ». Chronique des mobilisations contre les violences sexuelles en Espagne (2017-2019) », *Mouvements*, 2019/3 (n° 99), p. 17, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2019-3-page-11.htm>

des moyens de communication sociale (CEMCS) espagnole possède des départements de presse, de cinéma, de radio et de télévision⁴⁰. Elle dispose également d'une programmation religieuse sur RTVE, le groupe audiovisuel public espagnol. Enfin, les féminicides sont pendant longtemps restés un tabou du fait d'un manque de sensibilisation et d'éducation des populations à ce type de violences. Ce manque de connaissances sur le phénomène était aussi (il l'est toujours) visible du côté des forces de l'ordre et des magistrat(e)s. Sans formation, il est difficile de poursuivre efficacement ces crimes et d'accompagner correctement les victimes.

B) Avec Ana Orantes, un brusque réveil politico-médiatique

L'affaire Ana Orantes est le premier cas de féminicide diffusé à l'échelle nationale et de manière aussi large en Espagne. La mort de la soixantenaire, battue puis brûlée vive par son ex-mari, José Parejo Avivar, le 17 décembre 1997, retentit comme une onde de choc dans tout le pays. Le meurtre survient treize jours après l'apparition d'Ana Orantes dans une émission télévisée. Elle y avait ouvertement dénoncé les violences qu'elle et ses enfants eurent à subir pendant des années de la part de son ex-mari. Si A. Orantes avait finalement obtenu le divorce en 1996, un ordre judiciaire l'obligeait à partager le même toit que J. Parejo Avivar. La violence de l'événement suscite une prise de conscience nationale sur l'ampleur des violences conjugales et conduit à des réponses politiques concrètes majeures.

a- Un événement largement relayé par les médias espagnols

Le quotidien ayant le plus couvert la mort d'Ana Orantes est sans doute *El País*. Parmi les quatorze articles du journal étudiés pour analyser le traitement médiatique de ce féminicide, aucun ne donne le nom du tueur dans le titre, tandis que dix donnent le nom de la victime. Trois titres sont des citations, dont un est une citation du tueur. Côté français, les articles qui couvrent la mort d'Ana Orantes au moment des faits sont au nombre de deux. L'un est paru dans *Le Figaro*, l'autre dans *Libération*.

Au lendemain du féminicide, *El País* titre « *Il tue son ex-femme en la brûlant après qu'elle ait dénoncé des mauvais traitements* »⁴¹. Parler de « mauvais traitements » relève de

⁴⁰ Conférence Épiscopale (Conferencia Episcopal) : <https://www.conferenciaepiscopal.es/comisiones/comunicaciones-sociales/>, consulté le 30 juin 2024

⁴¹ « Mata a su ex esposa prendiéndole fuego por denunciar malos tratos », *El País*, 18 décembre 1997

l'euphémisme. On observe immédiatement la non-existence médiatique des violences conjugales. Dans le corps de texte, l'acte du meurtrier est qualifié de « *vengeance* » (« *venganza* ») suite au passage d'Ana Orantes sur la chaîne de télévision espagnole *Canal Sur*. L'article précise également que, d'après les voisins du couple, « *les disputes étaient constantes avant et après le divorce* »⁴². On ne parle pas ici de violences mais de « disputes », ce qui implique les deux conjoints et ne met pas en lumière le caractère violent du mari, ni le fait que la violence soit uniquement présente du côté de celui-ci. D'après les propos d'Ana Orantes sur *Canal Sur*, qui sont repris par le journaliste de *El País*, José Parejo Avivar avait pour habitude « *de la forcer et de la frapper lorsqu'il était alcoolisé* »⁴³. Par « *la forcer* » (« *forzarla* »), il est signifié ici que le mari forçait sa femme à avoir des relations sexuelles. Toutefois, l'homme ne viole⁴⁴ apparemment sa femme que lorsqu'il est en état d'ébriété. L'alcool, ici, est perçu comme une circonstance atténuante, ou du moins comme une caractéristique qui rend le comportement de l'homme anormal, *hors norme*. C'est une manière, qu'elle soit consciente ou non, de déresponsabiliser le coupable de ses actes. Le dernier paragraphe de l'article dépeint la découverte du corps d'Ana Orantes par sa fille, et ce de manière très visuelle, presque cinématographique : « *en rentrant de l'école, elle a vu sa mère allongée sur le sol et en proie aux flammes* »⁴⁵. Ce type de description dramatique est repris dans d'autres articles, comme celui du 19 décembre 1997, qui parle d'un « *final tragique* » (« *trágico final* »). On retrouve ici la logique du drame passionnel et du fait divers. Le cas Ana Orantes est perçu comme un cas exceptionnel et isolé. Mais l'« événement », au sens de Patrick Champagne, que constitue ce féminicide va faire parler de lui et devenir un phénomène médiatique.

Le 19 décembre 1997, soit deux jours après le meurtre, *El País* publie un article sur l'enterrement de la victime, qui a réuni une centaine de personnes⁴⁶. Il donne alors plus d'informations sur les conditions de la mort d'Ana Orantes. On observe une dénonciation de l'inefficacité de la police et de la justice à propos des violences conjugales : « *Ana Orantes avait dénoncé les mauvais traitements de son époux, José Parejo, 61 ans, à quinze reprises* »⁴⁷. Plus encore, le quotidien relie cet événement à une autre tentative de féminicide survenue dans

⁴² « *Según los vecinos, las disputas habían sido una constante antes y después del divorcio* », *Ibidem*.

⁴³ « *ella contaba su costumbre de forzarla y golpearla estando borracho* », *Ibidem*.

⁴⁴ Les notions de « viol » ou de « viol conjugal » n'apparaissent pas dans l'article

⁴⁵ « *Al volver del colegio presencié cómo su madre yacía en el suelo envuelta en llamas.* », *Ibidem*.

⁴⁶ ARIAS J., GARCÍA V. A., « *Un centenar de personas despide entre aplausos el ataúd de la mujer quemada viva por su ex marido* » (« *Une centaine de personnes applaudissent le cercueil de la femme brûlée vive par son ex-mari.* »), *El País*, 19 décembre 1997

⁴⁷ « *Ana Orantes había denunciado los maltratos de su esposo, José Parejo, de 61 años, en 15 ocasiones.* », *Ibidem*.

la même période. Deux articles sont proposés dans l'encadré « Plus d'informations » : « Mujeres Separadas accuse les juges de machismes dans les cas de maltraitance »⁴⁸ et « Les députées de tous les groupes demandent une loi pour combattre la violence domestique »⁴⁹. Ces deux articles sont publiés le même jour. On relève l'utilisation de la notion de « violence domestique ». Enfin, le journal formule une première auto-critique en abordant « *la controverse sur le traitement médiatique de ce type d'affaire* »⁵⁰.

Une autre publication de *El País* a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit d'une tribune publiée le 15 février 1998 et écrite par José Bono Martínez, un membre du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Dans cette tribune, le président de la communauté de Castilla-La Mancha développe un argumentaire moderne sur les violences faites aux femmes. Il inscrit la mort d'Ana Orantes dans un contexte patriarcal et formule une critique de la droite, où certains « *se [seraient] empressés de se présenter comme les avocats du criminel, lui attribuant un trouble mental passager* »⁵¹. Il dénonce la « *violence machiste* » (« *violencia machista* ») et « *l'impunité* » (« *impunidad* ») à l'égard des tueurs. Si cette tribune n'est pas de la plume d'un journaliste de *El País*, le quotidien a du moins fait le choix de rendre publiques les paroles de cet homme politique plutôt qu'un autre. Cela annonce le rôle que va jouer le journal à partir de la fin du XXème siècle dans la médiatisation et la dénonciation des violences faites aux femmes.

En parallèle de ce traitement médiatique plutôt en phase avec la situation, d'autres articles de *El País* démontrent le chemin qu'il reste à parcourir et les clichés machistes et sexistes persistants vis-à-vis des violences conjugales. Par exemple, la santé mentale apparemment instable du tueur est particulièrement évoquée par le média. Le titre d'un article du 8 décembre 1998 parle d'« *aliénation mentale* »⁵². Un autre article du 12 décembre est centré sur la personnalité du tueur. Le titre est d'ailleurs une citation du meurtrier, « *Je signerais mon arrêt de mort sur-le-champ* »⁵³, dont les propos sont repris tout au long de l'article. L'argument de la

⁴⁸ « Mujeres Separadas acusa a los jueces de machismo en los casos de maltratos », *El País*, 19 décembre 1997

⁴⁹ « Diputadas de todos los grupos piden una ley que combata la violencia doméstica », *El País*, 19 décembre 1997

⁵⁰ « *La muerte de Ana Orantes [...] ha reabierto la controversia sobre el trato que dan los medios informativos a casos como éste.* », *Op. cit.*

⁵¹ « *Algunos, situados en la derecha, se apresuraron a presentarse como abogados del criminal y le atribuyeron un trastorno mental transitorio.* », dans BONO MARTÍNEZ J., « La muerte de Ana Orantes ¿un caso cerrado? » (« La mort de Ana Orantes, une affaire classée ? », Tribune, *El País*, 15 février 1998

⁵² « *enajenación mental* », dans ARIAS J., « El autor del asesinato de Ana Orantes alegará "enajenación mental" » (« Le meurtrier d'Ana Orantes plaidera la thèse de "l'aliénation mentale". », *El País*, 8 décembre 1998

⁵³ GARCÍA V. A., « Firmaría ahora mismo mi pena de muerte » (« Je signerais mon arrêt de mort sur-le-champ »), *El País*, 12 décembre 1998

santé mentale comme cause atténuante est plusieurs fois démenti dans les articles. Il est par contre répété que l'accusé se sent coupable et qu'il regrette son acte. José Parejo Avivar est présenté comme une victime gémissante et sanglotante, qui exprime « *son désir de mourir* »⁵⁴. Un lexique du repentir et de la culpabilité transparaît à travers les lignes. L'avocat du coupable est également cité. Le tueur est présenté comme une victime harcelée par Ana Orantes et ses enfants. Si le procédé de la citation n'engage pas forcément le journaliste, qui peut s'en distancier et identifier sa source, le choix de citer telle personne plutôt qu'une autre, tel discours plutôt qu'un autre, peut néanmoins révéler une certaine prise de position. C'est en tout cas un choix qui n'est pas dénué de sens. D'autant que les paroles du tueur et de la défense sont insérées au discours indirect, ce qui retire toute autonomie au discours cité et le subordonne à l'acte d'énonciation du discours citant. En prenant en charge les propos d'un autre, le rapporteur donne une certaine image de lui-même.

Les angles des différents articles publiés par *El País* dans l'année suivant le meurtre d'Ana Orantes sont assez distincts, voire parfois contradictoires. Ils sont rédigés, à plus forte raison, par deux journalistes en particulier, Alejandro V. Garcia et Jesus Arias, qui travaillent parfois même en collaboration⁵⁵. L'article du 8 décembre 1998 de J. Arias cite en titre une parole du tueur. Celui du 11 décembre 1998, écrit par A.V. Garcia, reprend au contraire les paroles de la victime. Jesus Arias propose un point de vue centré sur la défense de l'accusé, un discours qui tend à l'humaniser et à le déresponsabiliser. Le second article titre une phrase qu'Ana Orantes prononça lors de son passage à la télévision : « *Il m'a fait du bouche à bouche et a continué à me frapper* »⁵⁶. La démarche est ainsi inverse à celle de l'article de son confrère, publié la veille. A.V. Garcia s'emploie à démontrer le caractère monstrueux du mari et utilise un lexique de la cruauté. Le journaliste cite beaucoup les témoignages des enfants d'Ana Orantes, qui viennent nier la capacité de repentance du père et le caractère exceptionnel de l'acte violent : « *c'est une personne agressive* »⁵⁷, il est « *agressif et violent avec les plus faibles* »⁵⁸. Le tueur était « *capable de pleurer, mais c'était un pleur sans larmes* »⁵⁹, écrit le journaliste. Ce dernier appuie également sur une violence subie par l'ensemble de la famille. Il propose en intertitre

⁵⁴ « *su deseo de morir* », *Ibidem*.

⁵⁵ L'article du 17 décembre 1998, « Le juge condamne le mari d'Ana Orantes à 17 ans de prison, la peine maximale possible. » (« *El juez impone al marido de Ana Orantes 17 años de prisión, la máxima pena posible* »), est signé par les deux journalistes.

⁵⁶ GARCÍA V. A, « Me hizo el boca a boca y siguió pegándome » (« Il m'a fait du bouche à bouche et a continué à me frapper »), *El País*, 11 décembre 1998.

⁵⁷ « *es una persona agresiva* », *Op. cit.*

⁵⁸ « *agresiva y violenta con los débiles* », *Op. cit.*

⁵⁹ « *Él era propenso a llorar, pero era un llanto sin lágrimas* », *Op. cit.*

« *Relations avec la fille* »⁶⁰ et dénonce des agressions sexuelles incestueuses. Il s'attache à remettre en cause la prétendue santé mentale défaillante du coupable, notamment via la parole de spécialistes. Une phrase, néanmoins, revêt un caractère culpabilisant pour la victime. A.V. Garcia écrit que « *personne n'a pu expliquer de manière fondée le fait qu'Ana Orantes et José Parejo aient accepté de vivre ensemble dans la même maison* »⁶¹. Il affirme cela comme une vérité générale, sans proposer de réflexion sur la potentielle situation d'emprise de la femme, qui a à sa charge des enfants et ne peut donc pas se mouvoir comme bon lui semble. Il ne propose pas non plus de réflexion sur le potentiel souhait de l'ex-mari de conserver un pouvoir sur femme et enfants. Au lendemain de cet article, le 12 décembre 1998, A. V. Garcia écrit un autre article, centré sur le meurtrier⁶².

Cette analyse nous permet de percevoir une réelle ambivalence dans le discours. D'un côté, on observe une prise de conscience de la gravité de la situation et une volonté de dénoncer les actes du meurtrier. De l'autre, une tendance à déresponsabiliser l'agresseur et à le mettre en valeur en lui dédiant des articles persiste encore largement.

Pour compléter notre analyse, nous nous sommes penchés sur le traitement médiatique du cas Ana Orantes en France. Parmi les quotidiens sélectionnés pour constituer notre corpus, deux seulement disposent d'articles archivés accessibles en ligne sur le sujet. Le 20 décembre 1997, *Le Figaro* et *Libération* publient respectivement « Le calvaire d'une femme soumise »⁶³ et « Le martyre d'une femme battue indigne l'Espagne. Ana Orantes, divorcée, a été brûlée vive par son ex-mari »⁶⁴. La journaliste du *Figaro* adopte une écriture très littéraire pour relater les faits, typique de la couverture d'un fait divers ou d'un drame passionnel. Le titre, aguicheur, est peu clair. On parle d'une femme « *soumise* », ce qui est d'ores et déjà rabaisant pour la victime et renvoie à une image machiste de la femme, « faible » par essence. Dès les premières lignes, elle explique qu' « *en racontant son calvaire, (...) Ana Orantès a signé son arrêt de mort* ». Ce qui insinue, à raison, que dénoncer les violences conjugales est dangereux pour la victime. Le ton est dramatique, comme si l'on retranscrivait la scène d'un film paru au cinéma : l'ex-mari « *l'a rouée de coups, traînée dans le jardin, aspergée d'essence et fait craquer une allumette* ». Dire de José Parejo qu'il a « *fait craquer une allumette* » pour signifier qu'il a brûlé-vive sa femme

⁶⁰ « *Relaciones con una hija* », *Op. cit.*

⁶¹ « *Lo que nadie llegó a explicar con fundamento fue el hecho de que Ana Orantes y José Parejo aceptaran convivir en la misma casa* », *Op. cit.*

⁶² *Op. cit.*

⁶³ SEDAR A., « Le calvaire d'une femme soumise », *Le Figaro*, 20 décembre 1997

⁶⁴ ARMENGAUD J-H., « Le martyre d'une femme battue indigne l'Espagne. Ana Orantes, divorcée, a été brûlée vive par son ex-mari », *Libération*, 20 décembre 1997

est une litote. On en dit peu pour en signifier bien plus. Dans le cas d'un féminicide, cela tend à effacer le meurtre et sa violence. L'article est emprunt d'*a priori* sur le pays voisin. La journaliste parle de l'Espagne comme d'une « *terre machiste* », un pays dans lequel « *les communistes et les socialistes n'en [finissent] pas de dénoncer le « terrorisme privé »* ». Le lien est rapidement fait avec la période franquiste. L'Espagne est jugée en retard sur la question des violences conjugales du fait de son passé dictatorial récent, qui l'a empêché de s'intéresser au problème des violences domestiques. D'autres cas de féminicides sont abordés dans le dernier paragraphe, uniquement survenus en Espagne. Aucun lien n'est fait avec des féminicides qui auraient pu avoir lieu en France sur la même période. Ainsi, la prise de conscience espagnole ne se solde pas d'une prise de conscience française. Le pays des droits de l'Homme ne saisit pas l'opportunité d'interroger son propre traitement des violences conjugales. L'article de *Libération*, quant à lui, est plus explicite dans son titre. Ana Orantes est érigée en « *martyre* ». Le ton est plus mesuré, l'article plus informatif. La cruauté de l'ex-mari est peu explicitée, on dit de lui qu'il « *n'a pas apprécié* » qu'Ana Orantes dénonce les violences dont elle et ses enfants furent victimes. Une telle formulation a quelque chose d'ironique, tant elle minimise la réaction du tueur. Le journaliste cite des présidentes d'associations de femmes. Là encore, aucun lien n'est fait entre les violences conjugales commises en Espagne et celles qui existent en France. Les deux articles couvrent l'événement depuis l'autre côté de la frontière, sans interroger l'universalité des violences faites aux femmes.

b- Une réponse gouvernementale : la loi-cadre de 2004

Avant 1997 et la mort d'Ana Orantes, l'Espagne avait déjà connu des périodes de mobilisations d'associations féministes qui visaient à révéler dans l'espace public le problème des violences de genre. Comme l'expliquent Fabiola Miranda-Pérez et Anne-Claire Sanz-Gavillon, « *la question des violences subies par les femmes dans le contexte domestique est mentionnée, sous des appellations diverses, dans la plupart des programmes et publications des organisations féministes de la transition espagnole* »⁶⁵. Mais le sujet des violences conjugales reste quelque peu effacé par d'autres enjeux mis au premier plan par les associations, comme le divorce et l'avortement. En 1983, est créé l'Institut de la femme (Instituto de la Mujer), une agence ministérielle. Cet organisme autonome a pour mission la promotion de

⁶⁵ MIRANDA-PÉREZ F. et SANZ-GAVILLON A-C, « La compréhension des violences faites aux femmes comme problème public dans un contexte post-dictatorial : étude comparée des cas espagnol et chilien », *Enfances Familles Générations*, p. 5, 2015, <http://journals.openedition.org/efg/845>

l'égalité femmes-hommes et la rédaction de rapports destinés à la bonne application des directives de l'Union européenne sur le sujet des violences faites aux femmes. On note ici l'impulsion réelle donnée à l'échelle européenne et son retentissement au niveau national. Néanmoins, il faut attendre la fin des années 1990 et la progressive médiatisation des cas de violence de genre pour que le sujet devienne public et fasse l'objet d'une réponse en termes de politiques publiques. Un premier Plan d'action contre la violence domestique (*Plan de Acción contra la Violencia Doméstica*) est mis en œuvre le 30 avril 1998. La médiatisation du cas Ana Orantes et le choc que ce féminicide provoque dans la population ouvre une « fenêtre d'opportunité », encore favorisée par les élections générales approchantes (juin 1998). Un second Plan intégral contre la violence domestique (*Plan Integral contra la Violencia Doméstica*) est adopté sous le gouvernement de José María Aznar, président du Parti populaire. Il est effectif de 2001 à 2004. Après avoir été épinglée par Amnesty International pour son manque de volontarisme face aux violences faites aux femmes, l'Espagne modifie son Code pénal en 2003 (LO 11/2003 et LO 15/2003). Finalement, c'est avec la victoire de José Luis Rodríguez Zapatero aux élections législatives de 2004 que la loi phare en termes de violences de genre est adoptée, ladite loi-cadre de 2004.

La loi du 28 décembre 2004 ou LO 1/2004 est une loi organique, dite de « mesures de protection intégrale contre la violence de genre » (*Ley Orgánica de medidas de protección integral contra la violencia de género*). Le choix d'utiliser la notion de « violence de genre » est très important ici. Cela témoigne de la volonté de prendre en compte les travaux féministes sur le sujet et de ne pas évincer la question des rapports de genre inégaux qui prédominent dans les sociétés patriarcales. Les violences faites aux femmes deviennent véritablement un problème public, que l'Etat s'efforce de résoudre via une série de mesures administratives, judiciaires et pénales. Parmi les nouvelles institutions créées, on retrouve notamment les tribunaux spécialisés sur les violences faites aux femmes. D'autres dispositions sont prises, telles que l'ordonnance de protection (*Orden de Protección*), des mesures de protection d'urgence susceptibles d'être mises en place pour protéger les victimes en situation de danger imminent. Le but de la loi est de permettre une meilleure prévention des violences de genre – notamment grâce à des programmes éducatifs et de sensibilisation –, de renforcer la protection et l'assistance des victimes sur les plans juridique, social, éducatif, de la santé ou encore de la sécurité et de sanctionner plus systématiquement les auteurs de ces violences au niveau pénal. Par ce texte, le gouvernement espagnol affirme aborder la violence de genre « *de manière globale et*

multidisciplinaire, en commençant par le processus de socialisation et d'éducation »⁶⁶. L'avancée est majeure. Notons néanmoins que la loi-cadre de 2004 n'est pas dénuée de limites ni de contradictions. Si elle s'attache à proposer des dispositifs pour aider les femmes à se sortir de situations violentes et dangereuses, elle tend néanmoins à victimiser ces femmes sans mettre en lumière leur potentiel d'*empowerment*, leur capacité à être actrices de leur propre émancipation. Enfin, si la loi s'attache à dénoncer les violences perpétrées sur les femmes en raison de leur genre, la loi s'adresse surtout aux « femmes » et aux « agresseurs », évacuant ainsi tous les autres hommes de la société civile qui pourraient participer de manière active à la construction d'une nouvelle réalité sociale, plus égalitaire. Malgré cela, la loi fait figure d'exemple et se démarque par son approche globale. Elle a d'ailleurs été récompensée par « *ONU femmes, World Future Council et l'Union interparlementaire (...) jugée comme étant, en la matière, l'une des plus efficaces au monde* »⁶⁷. Elle a participé à la diminution du nombre de féminicides enregistrés chaque année en Espagne, à une meilleure prise en charge des victimes et à une sensibilisation accrue de la population à la problématique des violences de genre.

C) Le cas Mar Herrero, ou la preuve d'une évolution du traitement médiatique des féminicides en Espagne

Suite à la mort d'Ana Orantes, les médias espagnols se sont réellement saisis de l'enjeu des violences conjugales. En témoignent une médiatisation accrue de ces violences et une évolution progressive de l'écriture journalistique pour traiter ces événements. Pour observer les changements et les persistances dans la couverture médiatique des féminicides en Espagne après 1997, nous avons analysé des articles de *El País*, *ABC* et *La Vanguardia* traitant du féminicide de María del Mar Herrero, tuée par son ex-conjoint le 13 octobre 1999. Il est à noter qu'aucun article en français n'a été publié sur la mort de Mar Herrero, en tout cas parmi les cinq quotidiens retenus pour notre étude.

⁶⁶ « *de un modo integral y multidisciplinar, empezando por el proceso de socialización y educación* », dans Boletín Oficial del Estado (Journal officiel de l'État) : <https://boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2004-21760>

⁶⁷ Centre Hubertine Auclert, *Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France*, Rapport, 2020, p.14.

a- Une médiatisation accrue

María del Mar Herrero est tuée à coups de couteau par son ex-conjoint au matin du 13 octobre 1999, à l'âge de 23 ans. Lorsqu'on recherche des articles traitant de ce féminicide dans *El País*, on tombe immédiatement sur une rubrique à son nom : « María del Mar Herrero Pacheco ». Le premier article sur le sujet est écrit au lendemain du meurtre, le 14 octobre 1999. Le titre, choc, reste néanmoins informatif : « Un homme tue son ex-petite amie et la laisse ligotée et bâillonnée »⁶⁸. Le chapô commence par l'information suivante : « *Un autre cas de maltraitance a entraîné la mort d'une femme à l'arme blanche.* »⁶⁹. Préciser qu'il s'agit d'« *un autre cas* » témoigne d'une prise de conscience de la part des médias espagnols. Le féminicide de Mar Herrero n'est pas un cas isolé, il s'inscrit dans un contexte problématique de violences faites aux femmes. Dans cet article, *El País* relève et dénonce l'inaction de la justice. En effet, il est dit que la victime a porté plainte à plusieurs reprises pour maltraitance, mais que « *cela ne lui a servi à rien* »⁷⁰. Les dernières phrases de l'article expliquent que le tueur est un récidiviste et qu'il avait déjà écopé d'une peine de quatre ans de prison en 1993 pour avoir tiré sur sa compagne de l'époque. Un autre article du quotidien, publié trois jours plus tard, dénonce les failles du système judiciaire concernant la protection des victimes de violences conjugales⁷¹. L'article retranscrit une interview tenue avec Manuela Carmena, membre du Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ) et chargée des affaires pénitentiaires. Elle explique que « *le système pénal tourne le dos aux victimes* »⁷², que les juges font face à « *un manque de capacité* »⁷³ et que « *le manque d'intérêt du pouvoir législatif pour la politique pénale est également inquiétant* »⁷⁴. Le journal se fait le défenseur des victimes de violences conjugales et, en tant que médiateur de l'opinion publique, incite l'Etat espagnol à agir. *El País* propose également une critique du traitement médiatique des violences de genre via la publication d'une

⁶⁸ FRANCÉS J., « Un hombre mata a su ex novia y la abandona maniatada y amordazada », *El País*, 14 octobre 1999

⁶⁹ « Otro caso de maltrata se ha saldado con la muerte a cuchilladas de una mujer », *Ibidem*.

⁷⁰ « No le sirvió de nada », *Ibidem*.

⁷¹ DE LA CUADRA B., « "El CGPJ no ha hecho todo lo posible para proteger a las víctimas como Mar Herrero" » (« "La CGPJ n'a pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger les victimes comme Mar Herrero" »), *El País*, 17 octobre 1999

⁷² « el sistema penal está de espaldas a las víctimas », *Ibidem*.

⁷³ « una falta de capacidad », *Ibidem*.

⁷⁴ « pero también resulta preocupante la falta de interés del poder legislativo sobre política criminal », *Ibidem*.

tribune le 19 octobre 1999. Elvira Lindo, écrivaine et scénariste, y remet en cause « *la tradition humoristique très espagnole consistant à faire des blagues sur les femmes violées* »⁷⁵.

b- Des procédés rédactionnels encore discutables

Notre recherche pour constituer un corpus d'articles traitant du féminicide de María del Mar Herrero a été plus aisée du fait d'un plus grand nombre d'articles, et ce dans plusieurs quotidiens espagnols. Cela témoigne d'une plus large médiatisation de ce féminicide, deux ans après la mort d'Ana Orantes. Néanmoins, beaucoup de quotidiens continuent de proposer une lecture problématique des violences faites aux femmes. D'abord, nous observons que la majorité des titres se concentre sur la figure du meurtrier plutôt que sur la victime. Parmi les onze articles étudiés, six ont pour sujet le coupable dans leur titre. « *L'accusé* »⁷⁶, « *l'assassin* »⁷⁷, « *un homme* »⁷⁸, « *le meurtrier* »⁷⁹... Toutefois, Mar Herrero apparaît dès le titre dans huit des onze articles et reste la seule personne dont on donne l'identité, ce qui permet de ne pas concentrer plus encore l'attention sur l'assassin. Le second écueil largement observé dans notre corpus est la dynamique qui consiste à déresponsabiliser et à minimiser la cruauté du tueur. Le lendemain du féminicide, *El País* titre « *Le vomissement d'un aveu* »⁸⁰, un article dans lequel est expliqué que le meurtrier, Luis Patricio Andrés, est allé se dénoncer à la police et, choqué par sa propre violence, s'est mis à vomir au moment d'avouer les faits. Le journaliste dresse le portrait d'un homme nerveux et déboussolé, incapable de « *penser clairement* »⁸¹. Deux jours après, le même journaliste et un confrère rédigent un article sur le caractère « *psychopathe* » du tueur. Ils se basent sur le jugement qui l'a fait condamner en 1995 et citent les propos de l'Audience provinciale de Madrid dans le premier paragraphe : « *Il souffre d'un trouble de la personnalité narcissique, en tout point comparable à une psychopathie...* »⁸². Dresser le profil psychologique du meurtrier tend à faire de lui une « *exception* », à donner une explication à ses actes, qui ne

⁷⁵ « *la tradición humorística tan española de hacer chistes de mujeres violadas* », dans LINDO E., « Mar Herrero », Tribune, *El País*, 19 octobre 1999.

⁷⁶ « *El acusado* », *Ibidem*

⁷⁷ « *El asesino* », *Ibidem*

⁷⁸ « *Un hombre* », *Ibidem*

⁷⁹ « *El homicida* », *Ibidem*

⁸⁰ FRANCÉS J., « Los vómitos de una confesión », *El País*, 14 octobre 1999

⁸¹ « *pensar con claridad* »

⁸² « *Sufre un trastorno narcisista de la personalidad, en todo equiparable a una psicopatía...* », dans FERNANDO DURAN L. FRANCÉS J., « El homicida de su ex novia es un psicópata, según la sentencia que lo condenó en 1995 » (« Le meurtrier de son ex-petite amie est un psychopathe, selon sa condamnation de 1995 »), *El País*, 16 octobre 1999

sont désormais plus de sa responsabilité mais incombent à sa maladie mentale. Or, de telles explications ne permettent pas de saisir le caractère sociétal et profondément patriarcal du féminicide. Enfin, plusieurs articles s'attachent à faire un portrait humain du tueur, c'est-à-dire qu'ils appuient sur sa capacité de repentir. Sur ce point, l'article de *ABC* du 27 février 2002 est parlant. Le quotidien titre « L'assassin avoué de Mar Herrero éclate en sanglots et demande pardon »⁸³. Dans le corps de texte, le meurtrier est cité : « *J'ai été le porte-drapeau de toute la lutte contre les violences faites aux femmes.* »⁸⁴. Une telle citation paraît aujourd'hui complètement déplacée. Elle est provocatrice voire toutnà fait insultante pour la famille de Mar Herrero ainsi que pour toutes les femmes victimes de violences conjugales. Quelques jours plus tôt, le même journal avait publié un article avec, pour illustration, une photo du tueur. Cela détonne avec les autres articles illustrés, qui mettent plutôt en avant la famille⁸⁵. Pour terminer sur cette analyse, nous ajouterons un dernier titre d'article, paru dans *El País* le 18 novembre 1999 : « L'assassin de Mar Herrero dit qu'il a « des remords » et demande pardon »⁸⁶. Partager la prétendue culpabilité du tueur dès l'intitulé illustre la difficulté, pour les journalistes de l'époque, à se détacher de l'imaginaire du crime dit passionnel, d'un meurtre aux allures tragiques, commis par « excès d'amour ».

3- Au pays des droits de l'Homme, l'électrochoc provoqué par la mort de Marie Trintignant

Violemment frappée par son compagnon Bertrand Cantat dans la nuit du 26 au 27 juillet 2003, Marie Trintignant succombe à ses blessures le 1^{er} août à l'âge de 41 ans. Inculpé pour meurtre, le chanteur du groupe de rock Noir Désir plaide d'abord l'accident au cours d'une dispute qui aurait mal tourné. Toutefois, les preuves sont sans appel. L'autopsie révèle des coups violents portés à la tête. Finalement condamné à huit ans de prison en 2004, Bertrand Cantat est libéré en 2007, après avoir purgé la moitié de sa peine. La mort de Marie Trintignant suscite une très forte émotion en France et ouvre brutalement le débat sur les violences conjugales. Ce féminicide va être largement relayé dans la presse et sera décrit comme un « crime passionnel ».

⁸³ « El asesino confeso de Mar Herrero rompe a llorar y pide perdón » (« L'assassin avoué de Mar Herrero éclate en sanglots et demande pardon »), *ABC*, 27 février 2002

⁸⁴ « *He sido la bandera de toda la lucha contra los malos tratos a las mujeres* », *Ibidem*.

⁸⁵ Voir MANRIQUE V., « La familia de Mar Herrero pide que se acabe con el 'terrorismo judicial' », *El País*, 17 juillet 2001 et « El asesino confeso de Mar Herrero rompe a llorar y pide perdón », *ABC*, 27 février 2002

⁸⁶ « El asesino de Mar Herrero afirma que está "arrepentido" y pide perdón », *El País*, 18 novembre 1999

Le cas Marie Trintignant va inciter l'Etat français à prendre en charge les violences conjugales et à les placer au rang de problème public.

A) Une large couverture médiatique de la mort de l'actrice, fortement influencée par la notoriété de Marie Trintignant et Bertrand Cantat

Pour analyser le traitement médiatique de la mort de Marie Trintignant, nous avons regroupé dix-sept articles parus en France et onze articles issus de quotidiens espagnols. L'objectif est de montrer les lacunes dans la couverture médiatique française de ce féminicide mais aussi celles qui nous sont apparues du côté de l'Espagne qui, malgré son avance en termes de traitement politique et médiatique des féminicides semble, elle aussi, avoir sombré dans les travers du « crime passionnel ».

a- Marie Trintignant écartée des discours médiatiques au profit d'une surmédiatisation du tueur

Le constat est frappant. Parmi les dix-sept articles issus de quotidiens français, une même dynamique ne cesse de revenir : Bertrand Cantat est beaucoup plus évoqué que la victime, Marie Trintignant. À la lecture des articles, on réalise qu'il est difficile pour l'opinion et pour les journalistes d'admettre que le très apprécié chanteur de Noir Désir, décrit comme « *charismatique* »⁸⁷ par *Le Figaro*, a tué sa compagne. Comme si la popularité de l'artiste et son engagement militant l'empêchaient de correspondre au « profil » du tueur. Lorsque Marie Trintignant est directement évoquée, ce n'est pas forcément pour les bonnes raisons. On dresse son portrait physique, on évoque ses principaux traits de caractère et on rappelle souvent sa carrière d'actrice et les rôles de « *belles hystériques* »⁸⁸ qu'elle a pu jouer, ainsi que son attirance pour les rôles « *mystérieux et torturés* »⁸⁹. Au fil des lectures, insidieusement ou de manière plus assumée, une dynamique de *victim blaming* se révèle. Le *victim blaming* consiste à attribuer la responsabilité de l'agression ou du crime à la victime plutôt qu'à l'agresseur par le biais de ses comportements, de ses décisions ou encore de ses choix vestimentaires par exemple.

⁸⁷ PECH M-E., « Marie Trintignant dans le coma après une querelle avec son ami », *Le Figaro*, 29 juillet 2003

⁸⁸ *Ibidem*

⁸⁹ *Ibidem*

Plusieurs des articles analysés évoquent la personne de Marie Trintignant à travers ses attributs physiques. *Libération* parle d'elle comme on parlerait d'une héroïne de roman (« *une étrange beauté, sombre* »⁹⁰, au « *visage fin, fragile, tourmenté* »⁹¹). *Le Figaro* évoque cette « *brune aux yeux clairs* »⁹². De telles descriptions ne viennent pas apporter d'éléments complémentaires utiles à la compréhension de l'affaire pour les lectrices et les lecteurs. Après la description physique, c'est le caractère de l'actrice qui est beaucoup évoqué. Les articles retracent les rôles que Marie Trintignant a revêtus au cinéma, « *des personnages pas commodes, déglingués* »⁹³, révélateurs de « *sa perversité, sa folie* »⁹⁴. L'actrice est décrite comme une femme « *vulnérable* »⁹⁵ et discrète, qui présente des traits en commun avec la figure de la femme hystérique⁹⁶. Or, le cliché de la « femme hystérique » renvoie directement à d'anciens stéréotypes de genre selon lesquels les femmes seraient plus émotionnelles que les hommes et donc plus susceptibles de perdre le contrôle de leurs émotions⁹⁷. Marie Trintignant est décrite comme jalouse de la femme de Bertrand Cantat, dont il s'est séparé pour entamer une liaison avec l'actrice. Une telle description de la victime peut implicitement permettre de trouver des excuses au tueur et impliquer Marie Trintignant dans la responsabilité du crime. D'autant plus que ses anciennes histoires d'amour sont dites « *nombreuses* »⁹⁸ et que l'actrice aurait souvent eu des rapports « *tumultueux et passionnels* »⁹⁹ avec ses conjoints.

Finalement, un article vient démentir la responsabilité de la victime et rétablir une vérité : Marie Trintignant était dans une situation d'emprise vis-à-vis de Bertrand Cantat. Le 8 septembre 2003, *Le Monde* dédie une pleine page au féminicide de Marie Trintignant¹⁰⁰. Bien que la photo qui illustre l'article ne soit pas en accord avec les événements (on peut y voir Marie Trintignant et Bertrand Cantat, tous les deux souriants)¹⁰¹, bien que le journaliste parle d'un crime dit passionnel, l'article apporte de nouvelles informations via la parole de proches de l'actrice. Lambert Wilson participait au tournage de *Colette*, le film dans lequel jouait Marie Trintignant

⁹⁰ BAECQUE DE A., « Marie Trintignant, l'émotion du tumulte », *Libération*, 1 août 2003

⁹¹ *Ibidem*

⁹² *Op. cit.*

⁹³ *Op. cit.*

⁹⁴ *Ibidem*

⁹⁵ REGNIER I., « Marie Trintignant », *Le Monde*, 4 août 2003

⁹⁶ « *La jeune femme joue souvent les belles hystériques, attirée par les rôles mystérieux et torturés* », dans *Op. cit.*

⁹⁷ « *et c'est cette impression qui touche, qu'elle ne maîtrise pas ses émotions, ses sentiments (...)* », dans *Op. cit.*

⁹⁸ *Op. cit.*

⁹⁹ *Ibidem*

¹⁰⁰ CHAMBON F., « Huis clos à Vilnius », *Le Monde*, 8 septembre 2003

¹⁰¹ Voir Annexe 3

au moment des faits. Cité dans l'article, il évoque une « *passion vampirisante* »¹⁰² et malsaine, parle de Bertrand Cantat comme d'un homme possessif qui ne laisse pas respirer sa conjointe. Ses propos sont ensuite appuyés par une autre citation, celle de l'avocat de la famille Trintignant : « *l'amour possessif et exclusif de Bertrand Cantat oblige [Marie] à se couper des autres* »¹⁰³. On apprend que Marie Trintignant passe tout son temps libre avec Bertrand Cantat mais aussi qu'« *elle était anormalement pudique dans les scènes d'amour* »¹⁰⁴. Cette emprise qu'avait le chanteur sur l'actrice n'est abordée dans aucun autre des vingt-huit articles que nous avons analysés.

b- Le meurtrier déresponsabilisé

Dans les articles étudiés, on retrouve plusieurs procédés qui déresponsabilisent le tueur de son acte. En plus d'une tendance à blâmer la victime (Voir *supra*, section II.3-A), la plupart des journalistes rappellent que Bertrand Cantat et Marie Trintignant avaient beaucoup bu pendant la soirée. La santé mentale du tueur et le contexte durant lequel a eu lieu le crime sont aussi largement abordés et perçus comme des circonstances atténuantes. Plusieurs articles mobilisent le registre de l'émotion et suscitent l'empathie vis-à-vis du meurtrier. Enfin, la couverture médiatique du féminicide de Marie Trintignant n'est réalisée que sous le prisme du « crime passionnel ». Tous ces procédés sont autant de « *tactiques d'occultation* » de la violence masculine contre les femmes »¹⁰⁵.

Comment la couverture médiatique du cas Marie Trintignant participe-t-elle à déresponsabiliser le tueur de son acte ? Les journalistes rappellent presque systématiquement le contexte dans lequel ont eu lieu les violences conjugales, plutôt que de se concentrer sur les actes de Bertrand Cantat et son caractère étouffant dans la relation. Dans son article du 29 juillet 2003, *Le Figaro* souligne que B. Cantat a agi « *sous l'effet d'un mélange de médicaments et d'alcool* »¹⁰⁶. Le lendemain, un article du *Monde* appuie via un intertitre le « *stress énorme* »¹⁰⁷ dans lequel se trouvait le couple pendant le tournage. Une semaine plus tard, le même journal développe un

¹⁰² *Ibidem*

¹⁰³ *Ibidem*

¹⁰⁴ *Ibidem*

¹⁰⁵ DUPUIS-DÉRI F., « La banalité du mâle. Louis Althusser a tué sa conjointe, Hélène Rytman-Legotien, qui voulait le quitter », *Nouvelles Questions Féministes*, 2015/1 (Vol. 34), p. 85, <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2015-1-page-84.htm>

¹⁰⁶ *Op. cit.*

¹⁰⁷ JACOB A., SMOLAR P., « Trintignant lutte contre la mort à Vilnius, en Lituanie », *Le Monde*, 30 juillet 2003

argumentaire qui justifie le comportement de Bertrand Cantat. Le chanteur se serait senti écarté du tournage et aurait subi « *de longs moments d'attente et de frustration* »¹⁰⁸ durant son séjour à Vilnius. L'article propose réellement une défense de l'accusé. Il est rapporté que des journalistes l'avaient déjà trouvé, quelques mois plus tôt, « *pâle* » et « *amaigri* » par une passion « *dévorante* ». Cette rhétorique du crime passionnel se retrouve dans de nombreux articles, toutes lignes éditoriales confondues. Le 1^{er} août 2003, *Libération* parle d'une passion « *forte et tumultueuse* »¹⁰⁹, qui « *débordait* »¹¹⁰. Le 2 août 2003, *Le Figaro* titre « Une relation « *flamboyante et fusionnelle* » »¹¹¹ et évoque dans le corps de texte un « *couple amoureux* », un « *couple tragique* ». *Le Monde*, le 8 septembre, parle d'une « *passion absolue* »¹¹², d'une « *osmose parfaite* »¹¹³, d'un « *amour étouffant* »¹¹⁴ qui mènera à ce « *drame passionnel et sordide* »¹¹⁵. De plus, les articles s'attachent à dresser un portrait humain du tueur. Le 4 août 2003, en intertitre, *L'Humanité* parle d'un « *état mental préoccupant* »¹¹⁶. Trois jours plus tôt, *Le Figaro* propose un discours qui suscite l'empathie, insistant sur le regard « *hagard* »¹¹⁷ du tueur et sa « *voix brisée* »¹¹⁸. Ce lexique revient dans un article de *L'Humanité* du 17 mars 2004. La journaliste angle son papier sur la parole de Bertrand Cantat. Cette prise de position est claire dès la lecture du titre : « Justice. Bertrand Cantat a dressé un portrait affectueux mais critique de son ex-compagne, Marie Trintignant »¹¹⁹. Cet article accorde au tueur un espace médiatique prépondérant et partage les avis du tueur sur sa victime. La déresponsabilisation de Bertrand Cantat est ici poussée à l'extrême, de même que le *victim blaming*. Le chanteur est comparé à « *un petit garçon* » qui parle d'une « *voix blanche* ». Il est le seul à être cité dans l'article et parle de Marie Trintignant comme d'une femme « *jalouse* » et « *très méchante* », qui « *prend beaucoup de médicaments* » et fume « *énormément de cannabis* » (propos démentis par la famille Trintignant). La journaliste ne remet pas en cause les propos de l'assassin. Le tueur devient victime.

¹⁰⁸ *Op. cit.*

¹⁰⁹ *Op. cit.*

¹¹⁰ *Ibidem*

¹¹¹ NÉGRONI A., PECH M-A., « Une relation « flamboyante et fusionnelle » », *Le Figaro*, 2 août 2003

¹¹² *Op. cit.*

¹¹³ *Ibidem*

¹¹⁴ *Ibidem*

¹¹⁵ *Ibidem*

¹¹⁶ VINCENS B., « L'injustice d'une vie brisée », *L'Humanité*, 4 août 2003

¹¹⁷ *Op. cit.*

¹¹⁸ *Ibidem*

¹¹⁹ BOUNIOT S., « Justice. Bertrand Cantat a dressé un portrait affectueux mais critique de son ex-compagne, Marie Trintignant », *L'Humanité*, 17 mars 2004

Parmi les articles étudiés, quelques-uns, toutefois, font figure d'exception et adoptent une position différente, de manière partielle ou non. Par exemple, l'article de *L'Humanité* du 4 août 2003¹²⁰ cite les propos de féministes. Cela permet d'aborder les questions de « *violence masculine* » et de « *culture machiste* » et ainsi d'insérer le féminicide de Marie Trintignant dans un contexte patriarcal global. Le journal *La Croix* est le seul à mettre en lien la mort de Marie Trintignant et la violence conjugale. L'article du 4 août 2003 reprend des chiffres sur les cas de violences conjugales en France et sur le nombre de femmes mortes des suites de ces violences¹²¹. Quant à *Libération*, le quotidien remet en cause la parole de Bertrand Cantat dans un article du 19 août 2003 intitulé « Une version soft qui ne tient pas la route »¹²². Le journaliste rappelle les résultats de l'autopsie qui viennent démentir la mort prétendument accidentelle de Marie Trintignant qui, selon son conjoint, se serait violemment cognée la tête en tombant.

c- Un féminicide qui, dans la presse, prend des airs de feuilleton dramatique autour du clan Trintignant

L'affaire Marie Trintignant est beaucoup suivie par les citoyen(e)s français(e)s, très attaché(e)s à l'actrice comme au chanteur. Cela explique en partie pourquoi les journaux traitent l'événement avec autant d'empressement. En s'attachant à focaliser l'objectif sur le passé tourmenté de la famille de l'actrice, la presse éclipse le sujet principal, à savoir le féminicide de Marie Trintignant. Dans un article du 1^{er} août, *Libération* dédie une large partie de son développement au « *clan Trintignant* »¹²³, décrit comme une famille traversée par les drames. Le féminicide ainsi médiatisé prend des airs de feuilleton dramatique autour de toute une famille. Le livre écrit par la réalisatrice Nadine Trintignant suite au décès de sa fille fait aussi beaucoup parler la presse. *Le Monde* y dédie par exemple un article le 6 octobre 2003 : « Le livre de Nadine Trintignant peut rester en librairie »¹²⁴.

d- Le traitement médiatique du cas Marie Trintignant en Espagne : les affres du « crime passionnel »

¹²⁰ VINCENS B., « L'injustice d'une vie brisée », *L'Humanité*, 4 août 2003

¹²¹ « Marie Trintignant, la mort brutale », *La Croix*, 4 août 2003

¹²² LECADRE R., « Une version soft qui ne tient pas la route », *Libération*, 19 août 2003

¹²³ *Op. cit.*

¹²⁴ CHAMBON F., « Le livre de Nadine Trintignant peut rester en librairie », *Le Monde*, 6 octobre 2003

En Espagne, la nouvelle de la mort de l'actrice française a été largement relayée dans la presse. Nous avons analysé onze articles respectivement publiés par *ABC*, *La Vanguardia* et *El País* afin de voir si le traitement médiatique de ce féminicide s'éloignait ou se rapprochait de celui réalisé en France. En effet, l'Espagne étant relativement en avance sur la prise en charge des violences faites aux femmes en tant que problème public, nous avons émis l'hypothèse d'un traitement médiatique différent de l'événement. En réalité, les articles espagnols utilisent largement des formules qui renvoient à la logique du « crime passionnel ». Cela témoigne d'une certaine vision du monde et participe, comme en France, « de l'évaporation voire de l'évacuation de la haine et de la violence des hommes contre les femmes »¹²⁵. Voici quelques exemples qui appuient notre propos. Le 31 juillet 2003, *El País* publie un article intitulé « Sanglant fin de tournage »¹²⁶. Il parle d'un « drame »¹²⁷, évoque la popularité du chanteur de rock et fait le portrait d'une femme « discrète »¹²⁸ et « timide »¹²⁹, des caractéristiques connotées comme appartenant à l'« essence féminine ». Dans un article du 2 août 2003, *ABC* participe à blâmer la victime, rapportant des suppositions sur la relation que Marie Trintignant entretenait avec son ancien mari et sur sa jalousie. L'article déresponsabilise le tueur, dont la santé mentale est évoquée. Il en va de même dans l'article du 5 août de *La Vanguardia*¹³⁰ et dans un autre article de *ABC*¹³¹, du 8 août cette fois. En guise d'illustration, on trouve une photo de Bertrand Cantat, prostré, la tête dans sa main. Le journaliste évoque de nouveau la santé mentale du tueur et son état d'ébriété lors des faits.

B) Un réveil politique

Suite au retentissement médiatique du meurtre de Marie Trintignant par son compagnon, le gouvernement n'a d'autre choix que celui d'agir. Le président de la république française, Jacques Chirac, exprimera personnellement son « émotion »¹³² suite à l'annonce de la mort de

¹²⁵ SAPIO G., « L'amour qui hait. La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine », Semen, 2019, p.4, <http://journals.openedition.org/semen/12324>

¹²⁶ PRIETO J., « Sangriento fin de rodage », *El País*, 31 juillet 2003

¹²⁷ « drama », *Ibidem*

¹²⁸ « discreta », *Ibidem*

¹²⁹ « timida », *Ibidem*

¹³⁰ « La defensa de la familia Trintignant pide que Cantat sea acusado de asesinato » (« La défense de la famille Trintignant demande l'inculpation de Cantat pour meurtre »), *La Vanguardia*, 5 août 2003

¹³¹ « Bertrand Cantat es acusado del homicidio de Marie Trintignant » (« Bertrand Cantat mis en examen pour le meurtre de Marie Trintignant »), *ABC*, 8 août 2003

¹³² « Marie Trintignant est décédée vendredi matin à Neuilly », *Le Monde*, 31 juillet 2003

l'actrice et dénoncera « *l'injustice d'un destin si brutalement brisé* »¹³³. Le 25 novembre 2004, Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, Nicole Ameline lance le premier « Plan global pour l'autonomie des femmes victimes de violence (2005-2007), adossé à une campagne « Stop violence : agir c'est le dire »¹³⁴. Le Plan développe une série de dix mesures pour aider à l'autonomie des femmes. Il s'agit notamment d' « *accueillir, héberger, loger* »¹³⁵ les victimes, d'assurer une aide financière et un accompagnement professionnel, de repérer les situations de violence en amont ou encore de renforcer la sensibilisation du public et des professionnels. En parallèle, et suite à la loi-cadre de 2004 promulguée sous le gouvernement du socialiste José Zapatero qui pousse encore à l'action côté français, est adoptée le 4 avril 2006 la loi n°2006-399 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle introduit des circonstances aggravantes pour les crimes et délits commis dans le couple, inscrit le viol entre époux dans le Code pénal et permet, entre autres, l'éloignement du conjoint violent du domicile. Contrairement à la loi-cadre espagnole, plus ambitieuse, les aspects sociaux et de prévention ne sont pas évoqués dans le texte final et « *la spécificité des violences de genre* »¹³⁶ n'est pas prise en compte.

C) Relecture du cas Marie Trintignant, vingt ans après

a- Du « crime passionnel » au féminicide

Comme l'écrit Giuseppina Sapio, « *l'acte de nommer un phénomène n'est pas anodin, puisque le nom que l'on attribue fait exister et cristallise un certain ordre du monde et des relations sociales* »¹³⁷. Le « crime passionnel » insinue une forme de fatalité dans le meurtre, un trop plein d'amour qui mènerait inévitablement le conjoint, pris d'un élan de folie, à commettre l'irréparable. Cela occulte complètement le caractère systémique des féminicides et témoigne d'une certaine vision du monde, dans laquelle la violence des hommes sur les femmes est euphémisée. Le 23 juillet 2023, *La Croix* publie un article qui revient sur le traitement médiatique du cas Marie Trintignant et propose une autre lecture de l'événement¹³⁸. Des

¹³³ *Ibidem*

¹³⁴ *Op. cit.*, p. 106

¹³⁵ Ministère de la Santé et de la Prévention : <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-04/a0040049.htm>

¹³⁶ *Op. cit.*, p. 107

¹³⁷ *Op. cit.*, p. 5-6

¹³⁸ « Meurtre de Marie Trintignant : en 20 ans, le regard sur les féminicides a changé », *La Croix*, 23 juillet 2023

spécialistes des violences de genre comme Giuseppina Sapio, sémiologue et maîtresse de conférence et Isabelle Steyer, avocate, ainsi que des membres de collectifs féministes sont citées. Le meurtre de Marie Trintignant est ouvertement qualifié de « féminicide » et l'article aborde l'importance qu'a joué le mouvement #MeToo pour imposer le terme dans le débat public.

b- Des guides fournis aux journalistes

Depuis le féminicide de Marie Trintignant, des voix se sont levées et la société française a connu une progressive prise de conscience de la problématique des violences de genre. Dans le secteur journalistique, cette prise de conscience s'est notamment manifestée à travers la production de guides pour permettre aux journalistes de traiter efficacement et sans faire de maladresses les violences faites aux femmes. Un guide a ainsi été produit par « Prenons la Une », une association de journalistes « *qui milite pour une juste représentation des femmes dans les médias et l'égalité dans les rédactions* »¹³⁹. Dans sa version mise à jour, qui date de novembre 2019, le guide de l'association se compose de onze recommandations. La première consiste par exemple à « *bannir les termes « crime passionnel » ou « drame familial* »¹⁴⁰. Dans la même optique, *Mediapart* s'est doté d'une « Charte de la communication inclusive » en 2022. Cette charte a notamment pour principe d'aborder les sujets sous un angle qui met en avant les expériences et les perspectives des femmes, en veillant à traiter les violences de genre avec respect et sans sensationnalisme.

c- Les limites : le sexisme dans les médias

Pourquoi semble-t-il si difficile d'enrayer les clichés sexistes et l'occultation des violences perpétrées par les hommes sur les femmes dans les médias ? Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, nous nous sommes penchés sur le contexte d'énonciation, c'est-à-dire sur le contexte dans lequel les discours médiatiques sont produits. En réalité, le secteur journalistique n'échappe pas au sexisme. Tel est le constat du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) dans son

¹³⁹ Prenons la Une : <https://prenonslaune.fr/qui-sommes-nous/>

¹⁴⁰ Prenons la Une : <https://prenonslaune.fr/2019/11/outils-pour-le-traitement-mediatique-des-violences/>

troisième état des lieux du sexisme en France, publié le 18 novembre 2021¹⁴¹. D'après le HCE, « *les médias constituent l'un des principaux vecteurs de la fabrique des stéréotypes* »¹⁴². Difficile, dans un tel contexte, d'obtenir une évolution rapide du traitement des violences de genre. Les femmes restent largement sous-représentées dans les organes de presse écrite. Elles occupent en moyenne seulement 30% des postes dans les rédactions et n'occupent aucun poste de directeur et directrice de publication. Pour compléter ces premiers chiffres, nous avons lu le rapport de 2021 du Global Media Monitoring Project (Projet global de monitoring des médias, GMMP). Concernant les reportages sur la violence sexuelle, « *La plupart des nouvelles présentent la pression et la coercition comme étant une « réalité » normale et acceptable de l'(hétéro)sexualité, sans reconnaître que cette coercition est potentiellement dangereuse et problématique* »¹⁴³. À propos des images de femmes dans les médias, le GMMP rapporte qu'elles sont souvent utilisées pour attirer l'attention des lecteurs et qu'elles trahissent donc un biais sous-jacent. Les femmes apparaissent souvent dans les actualités pour leur aspect visuel. Cette représentation sexiste est utilisée pour plaire à un public supposé masculin. En témoigne l'illustration de l'article de *ABC* du 2 août 2003 à propos du féminicide de Marie Trintignant. L'illustration est une photo de l'actrice alors âgée de 20 ans, qui date de 1984. Cette photo ne correspond plus à la femme de 41 ans qu'est Marie Trintignant le jour de sa mort. Enfin, le GMMP évalue dans quelle mesure les femmes apparaissent dans l'actualité en tant que protagonistes principales. L'édition 2020 « *révèle qu'elles sont moins susceptibles d'y occuper une planche centrale aujourd'hui qu'il y a 20 ans* »¹⁴⁴. Cette logique d'occultation des femmes dans les médias est particulièrement visible lorsqu'il s'agit de traiter des cas de féminicides. On l'a vu, les journaux couvrent plus souvent le meurtre sous l'angle du tueur et ont tendance à marginaliser la victime.

En Espagne et en France, le passage des violences conjugales de la sphère privée à la sphère publique est fortement impulsé par deux cas de féminicides largement médiatisés, celui d'Ana Orantes en Espagne et de Marie Trintignant en France. Suite à ces meurtres de femmes

¹⁴¹ Haut Conseil à l'Égalité : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hce/article/3eme-etat-des-lieux-du-sexisme-en-france-consequences-de-la-crise-sanitaire-sur#top#t1>

¹⁴² *Ibidem*

¹⁴³ Global Media Monitoring Project (Projet global de monitoring des médias), 6^e *projet mondial de monitoring des médias*, 2020, p.25, <https://konbitjournalis.org/wp-content/uploads/2024/02/GMMP-2020-Fre.FINAL-2021-1213-opt.pdf>

¹⁴⁴ *Ibidem*

« parce qu’elles sont des femmes », la couverture médiatique des féminicides s’accroît et un début de réponse s’enclenche au niveau étatique, en termes de politiques publiques. Toutefois, la rhétorique du crime dit passionnel persiste et les mesures mises en place par les gouvernements restent limitées. Face à un tel constat, l’objectif de notre troisième partie est d’observer l’impact du mouvement #MeToo sur le traitement médiatique des féminicides. Véritable vague de dénonciations sur Internet, #MeToo participe à la libération de la parole des victimes de violences de genre, libération que vont devoir prendre en compte les journaux, en tant que médiateurs de l’opinion publique. Le phénomène de dépolitisation des violences faites aux femmes est-il définitivement enrayé avec #MeToo ?

Partie III : #MeToo, un mouvement planétaire qui libère la parole des victimes et participe à l'évolution notable du traitement médiatique des féminicides

III. #MeToo, un mouvement planétaire qui libère la parole des victimes et participe à l'évolution notable du traitement médiatique des féminicides

Pour Geneviève Fraisse, philosophe et historienne de la pensée féministe, #MeToo représente un tournant en ce que « *les revendications des femmes (...) s'inscrivent désormais dans une logique collective* »¹⁴⁵. Le mouvement se conjugue au pluriel et les victimes, à travers leurs témoignages, forment une communauté rassemblée autour de la problématique des violences sexuelles. Face à la situation, les médias traditionnels vont s'emparer du sujet des violences de genre comme jamais ils ne l'avaient fait auparavant. Dans cette partie, nous verrons comment #MeToo a permis une évolution visible du traitement des féminicides dans la presse quotidienne espagnole et française.

1- Qu'est-ce que #MeToo ? De Tarana Burke à Alyssa Milano, la naissance d'un mouvement

« MeToo » naît en réalité bien avant 2017. Son histoire est liée à celle de Tarana Burke, une travailleuse noire originaire de Harlem, dans le quartier new-yorkais de Manhattan. Lorsqu'elle fait la rencontre d'une fille de 13 ans victime de violences sexuelles en 1997, elle raconte avoir été incapable de prononcer une quelconque parole, pas même un « moi aussi »¹⁴⁶. En 2006, Tarana Burke monte une association d'aide aux victimes de violences sexuelles, Just Be Inc, et propose des ateliers « MeToo » pour permettre aux victimes de se rencontrer et d'échanger. En bref, pour se soutenir. Le phénomène MeToo est, en substance, déjà né. Puis, le hashtag #MeToo connaît un retentissement mondial à partir du mois d'octobre 2017. Cette impulsion est enclenchée par un tweet de l'actrice Alyssa Milano : « *Si vous avez été harcelé(e) ou agressé(e) sexuellement, écrivez 'Me Too' en réponse à ce tweet* »¹⁴⁷. À l'époque, le *New York Times* vient de publier une enquête sur Harvey Weinstein, célèbre producteur de cinéma et accusé de harcèlement sexuel par plusieurs femmes. Très vite, les témoignages affluent et se déversent

¹⁴⁵ BARALON M., « Droits des femmes : après la "réappropriation des droits individuels, #MeToo est un corps collectif" », *Europe 1*, 8 mars 2020

¹⁴⁶ ANGÈLE, DIALLO R., DUVELLE-CHARLES E., FROIDEVAUX-METTERIE C., LAMY R., LEXIE, LOUZ, MURHULA C., PRAT R., *Moi aussi : MeToo, au-delà du hashtag*, JC Lattès, 2022, p.4.

¹⁴⁷ X, Alyssa_Milano : https://x.com/alyssa_milano/status/919659438700670976?s=61

comme une « vague » sur les réseaux sociaux. C'est en tout cas de cette manière que le mouvement est décrit par les médias. Pourtant, en 2017, la parole des victimes est déjà relayée par les associations féministes depuis longtemps. Or, jusque-là, cette parole n'était ni prise en compte ni même écoutée par les institutions. Avec #MeToo, la loi du silence qui entourait les violences sexuelles est brisée. Toutefois, l'idée selon laquelle #MeToo serait un mouvement de « rupture », une « révolution féministe » qui aurait surgi brutalement est à questionner. Les médias se sont emparés de cette analyse et l'ont largement relayée. Selon la philosophe et professeure de science politique Camille Froidevaux-Metterie, ce discours « *nous empêche notamment de voir que #MeToo marque un moment dans une séquence ouverte au début des années 2010 (...), un moment parmi d'autres au sein d'une dynamique d'ensemble placée sous le signe du corps. Elle dissimule par ailleurs cette évidence qu'il s'agit d'une relance de combats déjà tous engagés lors de la deuxième vague et recouverts depuis* »¹⁴⁸. Notre analyse étant basée sur les discours médiatiques, nous nous attacherons à rapporter tel quel le discours des quotidiens à propos de #MeToo. Toutefois, il est important de comprendre que ce discours n'est pas forcément celui des spécialistes du féminisme et des associations féministes. Il est un discours parmi d'autres sur le mouvement #MeToo, un discours largement diffusé et qui a participé à la définition et à la perception du mouvement par le grand public. L'importance du mouvement #MeToo n'est absolument pas à minimiser. Il a révélé l'extrême violence dissimulée « *au cœur même de nos sociétés occidentales* »¹⁴⁹ et le travail d'objectification du corps des femmes entrepris par le système patriarcal. Avec #MeToo, les victimes de violences sexuelles dénoncent cette mise à disposition des corps, persistante malgré les avancées et les succès des luttes féministes. À travers ces révélations, une tentative de réappropriation des corps est lancée.

2- 2015-2017 : état des lieux du traitement des féminicides dans les quotidiens français et espagnols

A) Face au « crime passionnel », l'apparition progressive de la notion de « féminicide »

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p.11-12

¹⁴⁹ *Ibid.*, p.13

a- Retour sur la naissance et la diffusion de la notion de « féminicide »

#MeToo rend audible la parole des victimes et construit une réalité et un discours différents autour des meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes. À la critique de la trop faible médiatisation de ces violences s'ajoute celle du vocabulaire utilisé pour en parler. La notion de « féminicide » se diffuse largement sur les réseaux sociaux. Dès 1976, le terme « femicide » est utilisé par Diana Russell lors du tribunal international des crimes contre les femmes à Bruxelles. Ce mot-valise est une déclinaison au féminin de « homicide ». Il s'agit par là « *d'identifier le meurtre sexiste d'une fille ou d'une femme par la main d'un homme, autrement dit [de] signaler les situations où l'on meurt parce qu'on est une femme* »¹⁵⁰. La diffusion du terme prend de l'ampleur lorsqu'il est repris par Marcela Lagarde au Mexique à la fin du XXème siècle, qui parle alors de « femicidio ». Puis, d'autres formes se développent en Europe, comme « femmicidio » et « femnicidio » en Italie et « femicide » ou « féminicide » en France. Le « féminicide » tel qu'on le définit aujourd'hui naît donc de la plume de D. Russel et N. Van de Ven. Toutefois, le mot avait déjà une existence avant 1976. En France, le « femmicide » apparaît dans des pièces de théâtre du milieu du XVIIème siècle. Paul Scarron donne à ce terme un sens comique. Dans sa pièce *Le Jodelet duelliste*, le valet de Dom Félix, Jodelet, prononce la réplique suivante : « *Là vos yeux travaillant à faire femmicide* ». Il est difficile de donner la date de naissance précise du mot, qui disparaît d'ailleurs pratiquement pendant plusieurs décennies. Il n'est véritablement réutilisé qu'à partir de la seconde moitié du XXème siècle.

b- En France, une définition du féminicide consacrée dans le dictionnaire à partir de 2015

Le terme « féminicide » tel que défini aujourd'hui existe depuis 1976 dans la langue anglaise et est largement relayé par les associations féministes à partir des années 1980. Pourtant, il faut attendre des dizaines d'années avant qu'il ne soit officiellement reconnu en France. Une définition lui est consacrée dans le *Vocabulaire du droit et des sciences humaines* à partir de 2014. Puis, le mot fait son apparition dans *Le Petit Robert* en 2015 et dans le *Larousse* en 2021. Chaque dictionnaire en donne aujourd'hui la définition suivante : « *Meurtre d'une femme, d'une fille en raison de son sexe* »¹⁵¹ et « *Meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en*

¹⁵⁰ *Op. cit.*, p.6

¹⁵¹ Le Petit Robert : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminicide>

raison de son appartenance au sexe féminin. »¹⁵². Le Larousse ajoute ces mots : « *Crime sexiste, le féminicide n'est pas reconnu en tant que tel par le Code pénal français* »¹⁵³. Une telle reconnaissance lexicale semble bien tardive. Elle est néanmoins significative puisqu'elle donne une visibilité accrue aux meurtres de femmes en raison de leur genre et souligne l'importance du phénomène. L'arrivée du mot « féminicide » dans le dictionnaire témoigne de la nécessité de nommer des violences de plus en plus dénoncées et qui sont sorties de la sphère privée. Le concept « féminicide » n'a pas d'existence dans le Code pénal français. À l'inverse, il a été consacré au niveau légal dans plusieurs pays, d'Amérique latine notamment.

c- En Espagne, le mot « féminicide » apparaît dans le dictionnaire en 2018

De 1939 à 1975, l'Espagne vit sous le régime dictatorial franquiste. Cette période révolue, le pays est qualifié de « retardataire » sur le plan démocratique. Il va pourtant connaître des avancées importantes et relativement plus rapides que ses voisins européens s'agissant de la qualification et de la reconnaissance des violences de genre. Au début des années 2000, l'Etat espagnol choisi de remplacer progressivement des formulations telles que « violences domestiques » ou « violences conjugales » pour leur préférer une version plus précise et moins neutre, la « violence de genre ». Finalement, le travail législatif se concentrera surtout sur les violences conjugales plutôt que sur les violences machistes dans leur globalité. Cela peut s'expliquer en partie du fait d'une plus large visibilité des violences au sein du couple. Dans les faits, « *plus de la moitié des cas d'homicides des femmes sont des féminicides conjugaux* »¹⁵⁴. Le mot « féminicide » reçoit une reconnaissance juridique en 2004 avec la loi-cadre votée sous le gouvernement Zapatero. Il entre dans le dictionnaire tardivement, en 2018. Le *Dictionnaire de la langue espagnole* de l'Académie Royale Espagnole (Real Academia Española, RAE) en donne la définition suivante : « *meurtre d'une femme des mains d'un homme par machisme ou misogynie* »¹⁵⁵. De la même manière que la reconnaissance du terme « féminicide » dans le Code pénal est débattu en France, la reconnaissance pénale du « *feminicidio* » en Espagne ne

¹⁵² Larousse :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/feminicide/188519#:~:text=Meurtre%20d'une%20femme%20ou,par%20le%20Code%20pénal%20français.>

¹⁵³ *Ibidem*

¹⁵⁴ *Op. cit.*, p. 41

¹⁵⁵ « *Asesinato de una mujer a manos de un hombre por machismo o misoginia* », dans Dictionnaire de l'Académie Royale Espagnole : <https://dle.rae.es/feminicidio>

fait pas l'unanimité. Si certain(e)s assurent que le féminicide n'a qu'une existence moindre dans le pays, d'autres expliquent que la réalité des violences de genre est d'ores et déjà prise en compte par le droit pénal à travers des formules plus neutres comme l'assassinat ou l'homicide. Notons que la loi-cadre de 2004 a permis « *que les violences soient considérées comme plus graves et plus lourdement pénalisées quand elles sont commises par un homme que par une femme* »¹⁵⁶ dans le code pénal espagnol.

d- Dans les médias, un usage encore très partiel voire un non-usage du terme « féminicide »

Pour observer l'évolution du traitement médiatique des féminicides, nous avons effectué une recherche avancée sur l'outil Europresse. Cet outil ne disposant pas de ressources assez conséquentes en langue espagnole, nous avons fait le choix de nous concentrer sur la France. Alors que le mouvement #MeToo n'est pas encore enclenché mais que le problème des violences de genre est passé de la sphère privée à la sphère publique, comment la presse nationale française parle-t-elle des meurtres de femmes en raison de leur genre ? L'usage de la notion « crime passionnel » est-il toujours d'actualité ? Le mot « féminicide » fait-il désormais partie du paysage médiatique ?

Sur Europresse, nous avons effectué une première recherche avancée sur la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2017. Nous avons sélectionné la source « presse nationale française » et demandé à ce que tous les articles utilisant le terme « féminicide » dans leur titre et/ou leur corps de texte apparaissent dans les résultats. Au total, nous avons obtenu vingt-neuf articles mentionnant le concept « féminicide », tous parus dans *La Croix*, *Libération*, *Le Monde*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *Les Échos* ou *Aujourd'hui en France*. Voici, ci-dessous, le détail des résultats obtenus.

¹⁵⁶ *Op. cit.*, p. 43

**Recherche Europresse : Articles de presse nationale française faisant mention du terme
« féminicide » entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2017**

Journal	Nombre d'articles faisant mention du terme « féminicide »
<i>La Croix</i>	4
<i>Libération</i>	6
<i>Le Monde</i>	4
<i>L'Humanité</i>	11
<i>Le Figaro</i>	2
<i>Les Échos</i>	1
<i>Aujourd'hui en France</i>	1
Total	29

En analysant de plus près les résultats obtenus, une particularité nous a frappé. Sur les vingt-neuf articles, vingt d'entre eux utilisent le concept de « féminicide » pour qualifier un événement survenu en dehors des frontières nationales ou pour traiter un sujet relatif à un pays étranger. Comme si le féminicide était uniquement une réalité étrangère. Comme s'il était une problématique que la France ne connaissait pas. Parmi les zones géographiques évoquées, quinze se réfèrent à l'Amérique latine. Et pour cause, les années 2010 sont charnières en termes de reconnaissance des violences de genre en Amérique du Sud. De nombreux travaux féministes dans la région abordent le problème des féminicides et appellent à une reconnaissance de ce crime particulier dans les codes pénaux pour mettre fin à ce fléau.

Recherche Europresse : Articles de presse nationale française traitant d'un événement ou d'un sujet relatif à un pays étranger et utilisant le concept « féminicide » entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2017

Lieu géographique de l'événement ou du sujet traité dans l'article	Nombre d'articles y faisant référence
Amérique latine	3
Argentine	5
Venezuela	1
Mexique	4
Brésil	1
Chili	1
Canada	3
Turquie	2
France	9
Total	29

Notre seconde recherche sur Europresse se base sur la même temporalité et les mêmes sources. Le mot-clé recherché était désormais « crime passionnel ». Nous avons obtenu cinquante-huit résultats, détaillés dans le tableau ci-dessous.

Recherche Europresse : Articles de presse nationale française faisant mention de la formule « crime passionnel » entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2017

Journal	Nombre d'articles faisant mention du terme « crime passionnel »
<i>La Croix</i>	4
<i>Libération</i>	12
<i>Le Monde</i>	6
<i>L'Humanité</i>	4
<i>Le Figaro</i>	10
<i>Les Échos</i>	2
<i>Aujourd'hui en France</i>	20
Total	58

Parmi les cinquante-huit articles recueillis, la grande majorité d'entre eux traitent d'événements ou de sujets survenus en France ou relatifs à la France.

Il est à noter que ces résultats ne permettent pas d'affirmer mais plutôt d'estimer dans quelle propension ont été utilisés les termes « féminicide » et « crime passionnel » sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2017 dans la presse nationale française. En effet, malgré l'utilisation de l'outil « recherche avancée », les résultats obtenus restent approximatifs. Par exemple, la notion « crime passionnel » est parfois mise entre guillemets dans les articles, ce qui témoigne d'une relative prise de conscience du problème que pose la formule. Or, une telle information n'est pas visible dans les chiffres que nous donnons. Malgré tout, cette recherche Europresse permet de souligner la persistance de l'usage de la notion « crime passionnel » pour traiter des cas de féminicides. Le terme est encore largement utilisé. À la veille du mouvement

#MeToo, il est toujours plus utilisé que le mot « féminicide », qui est d'ailleurs majoritairement mobilisé pour faire référence à des événements ou à des sujets relatifs à des pays étrangers.

B) La persistance de la logique du « fait divers » : les cas Diana Quer et Alexia Daval

a- Une catégorie importante dans la presse française

Dans la presse, la catégorie du « fait divers » est une rubrique socialement dévalorisée. Ses limites sont « *larges et floues* »¹⁵⁷ et elle regroupe des informations hétéroclites. D'après une étude de Marc Lits, professeur au département de communication de l'Université catholique de Louvain, il existe une « *particularité francophone du fait divers comme catégorie spécifique de découpe journalistique du monde* »¹⁵⁸. En effet, les organes de presse à travers le monde ne disposent pas tous de cette rubrique et n'en donnent pas la même définition. Dans les journaux français, le fait divers est une rubrique traditionnelle depuis le XIX^{ème} siècle. Il répond à une logique marchande et s'appuie souvent sur des gros titres accrocheurs, colorés, destinés à capter l'attention des lectrices et des lecteurs. C'est dans cette catégorie peu valorisée que l'on retrouve les articles traitant de « crimes passionnels ». Or, le fait divers est une rubrique qui ne permet pas de rendre compte de la logique structurelle des féminicides. Il n'incite pas à en faire une lecture particulière, qui se baserait sur les travaux féministes et prendrait le temps d'analyser et de regrouper des situations qui relèvent d'un problème de fond, fruits d'une violence inhérente au modèle de société patriarcal. De plus, l'objectif lors de la rédaction d'un fait divers est de trouver une cause, de contextualiser un événement afin d'expliquer ce qui paraît inexplicable. D'où, peut-être, les descriptions intempestives des profils psychologiques des tueurs et la tendance au *victim blaming* lors du traitement médiatique de féminicides.

b- Affaire Diana Quer : meurtre ou féminicide ?

Diana Maria Quer López-Pinel est tuée dans la nuit du 21 au 22 août 2016 à l'âge de dix-huit ans, alors qu'elle rentre chez elle après une fête à A Pobra do Caramiñal, en Galice. Son

¹⁵⁷ LITS M., « Le fait divers : une notion intraduisible », *Hermès, La Revue*, 2007/3 (n° 49), p. 107, <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2007-3-page-107.htm>

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.109

corps n'est retrouvé qu'en décembre 2017 après que son meurtrier, José Enrique Abuín, surnommé « El Chicle » (« le chewing-gum », en français), ait été arrêté et ait avoué le crime. Lorsqu'on tape le nom de la victime dans les barres de recherche des quotidiens espagnols *El País* et *ABC*, on est immédiatement redirigé vers des rubriques dédiées à ce féminicide et qui comptent de nombreux articles. Le féminicide de Diana Quer est donc beaucoup abordé dans la presse quotidienne espagnole. Toutefois, il est traité selon la logique du fait divers. Le meurtre de la jeune fille est perçu comme un événement exceptionnel. L'assassin ne connaissait pas l'adolescente. Or, la violence de genre en Espagne est définie par la loi de 2004 comme une violence exercée sur les femmes par leur conjoint ou ex-conjoint. Le meurtre de Diana Quer n'est donc pas traité comme un féminicide du fait de cette définition. Pourtant, la jeune femme a bien été tuée en raison de son genre.

Le traitement médiatique du féminicide de Diana Quer est donc dès l'origine limité par la définition de « violence de genre » consacrée dans la législation espagnole. Lorsque le corps de la jeune fille est retrouvé, le mouvement #MeToo a débuté depuis plus de deux mois. Pourtant, il ne semble pas avoir influencé le traitement médiatique de l'affaire. De nombreux articles se concentrent sur le portrait de l'assassin, connu des services de police pour trafic de drogues et agressions sexuelles. Insistant sur les origines gitanes et sur le profil de malfaiteur de « El Chicle », les journalistes véhiculent une série de clichés qui ne permettent pas de comprendre le caractère systémique des violences de genre. Un homme violent avec les femmes serait, selon la description des journaux, très souvent déjà impliqué dans des activités illégales et/ou violentes et viendrait d'un milieu défavorisé. De nombreux contre-exemples peuvent ici être évoqués, de l'affaire Strauss-Khan aux accusations de violences sexistes et sexuelles à l'encontre de Gérard Depardieu en passant par les révélations sur le présentateur français PPDA (pour ne citer que des cas français). Le traitement médiatique du meurtre de Diana Quer contribue à stigmatiser les populations défavorisées et ici la minorité gitane. Des articles se concentrent uniquement sur le tueur et dressent son profil psychologique. Dans certains cas, le *victim blaming* est perceptible dès la lecture du titre. Par exemple, *El País* titre le 1^{er} janvier 2018 : « El Chicle avoue avoir tenté de violer Diana Quer, mais celle-ci a résisté et il l'a étranglée »¹⁵⁹. Le « mais » insinue que la résistance de Diana Quer est ce qui a causé sa mort. Au fil du temps, le féminicide se transforme en un véritable feuilleton autour de la famille de l'adolescente. La relation conflictuelle entre les parents divorcés de la jeune fille va

¹⁵⁹ LÓPEZ-FONSECA Ó., « El Chicle confiesa que intentó violar a Diana Quer pero ella se resistió y la estranguló », *El País*, 1^{er} janvier 2018

beaucoup intéresser les médias. En témoigne une série d'articles publiés dans *El Mundo* en 2019 : « Le livre qui a dynamité la famille Quer »¹⁶⁰, « La juge libère le père de Diana Quer après son arrestation suite à une plainte de son ex-femme pour blessures. »¹⁶¹, ou encore « Le père de Diana Quer dénonce pour la première fois son ex-femme pour "simulation de crime" de maltraitance »¹⁶².

Le féminicide de Diana Quer n'a pas été considéré comme tel pendant longtemps du fait d'une définition des violences de genre restreinte aux violences conjugales dans la législation espagnole. Malgré un traitement médiatique de l'affaire en plein mouvement #MeToo, le meurtre n'est pas analysé d'un point de vue systémique et s'inscrit dans la logique sensationnaliste du fait divers.

c- Affaire Daval : les limites de la surmédiation

L'affaire Daval débute le 28 octobre 2017, lorsque Jonathann Daval signale la disparition de sa femme, Alexia, partie faire un jogging. Son corps est retrouvé deux jours plus tard dans un bois près de Gray. Partiellement calciné, il présente également des marques de coups et de strangulation. Après avoir joué le veuf exploré pendant les cérémonies d'hommages à sa femme, Jonathann Daval finit par avouer son meurtre en janvier 2018. Il est condamné à vingt-cinq ans de prison en novembre 2020.

L'affaire Daval est largement médiatisée. Parmi les dix-neuf articles analysés, on retrouve tous les éléments rhétoriques habituellement utilisés pour traiter un « crime passionnel ». Victime invisibilisée, tueur humanisé et déresponsabilisé... La même rengaine se répète, presque quinze ans après le féminicide de Marie Trintignant. L'affaire Daval et l'arrestation de Jonathann Daval surviennent pendant #MeToo. Cette fois-ci, le mouvement semble bien influencer, au moins relativement, le traitement médiatique de cet énième féminicide. La profession s'interroge quant à l'usage de la notion de « féminicide » et certains journalistes développent un regard critique sur la médiatisation des violences faites aux femmes.

¹⁶⁰ NEGRE J., « El libro que dinamitó a la familia Quer », *El Mundo*, 9 octobre 2019

¹⁶¹ NEGRE J., LÁZARO F., « La juez deja en libertad al padre de Diana Quer tras ser detenido por una denuncia de su ex mujer por lesiones », *El Mundo*, 9 octobre 2019

¹⁶² NEGRE J., « El padre de Diana Quer denuncia por primera vez a su ex mujer por "simulación de delito" de malos tratos », *El Mundo*, 15 octobre 2019

Si la victime est peu médiatisée, le *victim blaming*, lui, est frappant dans les articles français et espagnols qui traitent de l'affaire. Le 31 janvier 2018, *Le Figaro* titre « L'avocat de Jonathann Daval fait état « d'accès de violence » d'Alexia Daval »¹⁶³. Le 1^{er} février 2018, *Le Monde* évoque la « personnalité écrasante » d'Alexia¹⁶⁴. Deux jours avant, *La Vanguardia* cite l'avocat de Jonathann Daval, qui explique que l'accusé « se sentait « écrasé » par la forte personnalité d'Alexia »¹⁶⁵. Le 31 janvier 2018, le quotidien *ABC* parle de la victime comme d'une « épouse violente »¹⁶⁶, information que le journaliste met en gras dans le corps de texte. Ainsi, les journaux espagnols reprennent les informations françaises sans remettre en cause le traitement médiatique du féminicide et le *victim blaming*. Au centre de nombreux articles, le tueur est humanisé. Il est décrit par *Le Figaro* comme l'« archétype du « gendre idéal » », un homme « gentil » et « dévoué »¹⁶⁷. Les journaux apportent de nombreuses justifications à la violence de son acte. Jonathann Daval serait un homme en souffrance, notamment du fait d'une enfance difficile lors de laquelle il a brutalement perdu son père, décédé d'un infarctus¹⁶⁸. Il vivrait dans un « état dépressif »¹⁶⁹, aurait une « personnalité difficile à cerner »¹⁷⁰ ou encore un « caractère pervers »¹⁷¹. Un article du *Monde* nie à travers la parole d'une spécialiste la qualification du meurtre d'Alexia Daval de « féminicide ». Le 1^{er} février 2018, le journal titre : « Meurtre d'Alexia Daval : « Je ne pense pas que le mot “féminicide” s'applique pour ce cas ». Le fait que cette phrase ait été prononcée par une psychiatre et médecin légiste spécialisée dans les meurtres conjugaux donne une légitimité forte à cette négation de la notion de « féminicide ». La logique du crime passionnel, quant à elle, persiste. On peut par exemple lire que Jonathann Daval était « en rage »¹⁷², qu'Alexia et Jonathann Daval formaient « un couple

¹⁶³ « L'avocat de Jonathann Daval fait état « d'accès de violence » d'Alexia Daval », *Le Figaro*, 31 janvier 2018

¹⁶⁴ EHKIRCH V., « Meurtre d'Alexia Daval : « Je ne pense pas que le mot “féminicide” s'applique pour ce cas », *Le Monde*, 1^{er} février 2018

¹⁶⁵ « se sentía "aplastado" por la fuerte personalidad de Alexia », dans « Estupor en Francia por la inesperada confesión de un asesinato » (« La France stupéfaite par des aveux de meurtre inattendus »), *La Vanguardia*, 30 janvier 2018

¹⁶⁶ QUIÑONERO J P., « esposa violenta », dans « Estrangula a su mujer y encabeza una marcha entre lágrimas antes de confesar el crimen en Francia » (« Il étrangle sa femme et défile en larmes avant d'avouer son crime en France. »), *ABC*, 31 janvier 2018

¹⁶⁷ CORNEVIN C., « Meurtre d'Alexia Daval : son mari serait « plutôt serein » en garde à vue », *Le Figaro*, 29 janvier 2018

¹⁶⁸ « Jonathann Daval, le veuf exploré qui a avoué le meurtre de sa femme », *Le Figaro*, 31 janvier 2018

¹⁶⁹ « Jonathann Daval incarcéré depuis deux semaines en unité psychiatrique », *Le Figaro*, 29 mars 2018

¹⁷⁰ « Jonathann Daval montre une personnalité difficile à cerner », *La Croix*, 5 juillet 2019

¹⁷¹ « Meurtre d'Alexia Daval : une expertise psy pointe le caractère « pervers » du mari », *Libération*, 5 juillet 2018

¹⁷² « Jonathann Daval : « J'étais en rage » », *La Croix*, 20 novembre 2020

parfait »¹⁷³ et que le meurtrier a tué « *accidentellement* », après une « *forte dispute* », une « *crise conjugale* »¹⁷⁴. La rhétorique du crime passionnel est toujours visible dans les articles. Toutefois, quelques-uns font exception à la règle. Alors que l'affaire est médiatisée pendant la période #MeToo, certains quotidiens proposent des discours mis à jour. Ainsi, *Le Monde* partage le 31 janvier¹⁷⁵ et le 1^{er} février 2018¹⁷⁶ la réaction de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui dénonce le *victim blaming*. L'article le plus cohérent sur le sujet est publié par *L'Humanité* le 2 février 2018 : « Contre l'esthétique du fait divers, nommer le mal »¹⁷⁷. Le journaliste remet complètement en cause le traitement médiatique des féminicides et prend réellement parti. Il révèle les incohérences dans la défense du mari et dément, via la parole de la famille d'Alexia, celles et ceux qui lui prêtent un caractère difficile. *L'Humanité* est le seul article de notre corpus à proposer une réelle approche critique. L'article se clôt par ces mots : « *Il faut nommer ce mal, féminicide, que plusieurs pays d'Amérique latine ont déjà intégré à leur Code pénal. Mais la justice française n'est pas encore de ce siècle.* »¹⁷⁸.

Pour finir, le traitement de l'affaire Daval par les quotidiens français témoigne des limites de l'ultramédiatisation. Tous les retournements de situation et toutes les paroles contradictoires du tueur lors de son procès sont immédiatement relayés. Dans un article du 4 juillet 2018, *Libération* explique que l'affaire Daval montre les « *limites de la communication médiatique en temps réel* »¹⁷⁹. Les chaînes d'information en continu ont largement relayé l'affaire et ses rebondissements, traitant du féminicide d'Alexia Daval comme d'un fait divers excitant pour le public, toujours friand de récits horribles.

3- Le contexte d'apparition du mouvement #MeToo : les médias traditionnels face à la révolution numérique

Le mouvement #MeToo naît sur les réseaux sociaux Twitter, désormais X. Le tweet de l'actrice Alyssa Milano fait immédiatement réagir et des centaines puis des milliers de témoignages

¹⁷³ « *una pareja perfecta* », dans *Op. cit.*

¹⁷⁴ « *accidentalmente* », « *fuerte discusión* » et « *crisis de pareja* », dans *Op. cit.*

¹⁷⁵ ROBERT-DIARD P., « Jonhatann Daval ou la compassion trahie », *Le Monde*, 31 janvier 2018

¹⁷⁶ *Op. cit.*

¹⁷⁷ MARIN G., « Contre l'esthétique du fait divers, nommer le mal », *L'Humanité*, 2 février 2018

¹⁷⁸ *Ibidem*

¹⁷⁹ « Meurtre d'Alexia Daval : du crime conjugal au complot familial », *Libération*, 4 juillet 2018

envahissent bientôt la toile. À l'ère d'Internet et des téléphones portables, l'information circule de manière quasi instantanée. Les médias traditionnels font face à un mouvement en ligne, virtuel, aux retombées mondiales. Parmi la masse de données partagées, trier l'information se révèle parfois difficile. Dans cette partie, nous tâcherons d'étudier les caractéristiques et les traductions nationales de #MeToo ainsi que la manière dont le mouvement a été relayé par les quotidiens traditionnels.

A) #MeToo, mouvement sans frontières ?

a- *Un mouvement planétaire aux retombées nationales : #BalanceTonPorc et #Cuéntalo*

Entre le 15 octobre 2017 et le 15 octobre 2022, le hashtag #MeToo comptabilisait environ 54 millions de tweets à l'échelle planétaire¹⁸⁰. Le mouvement voit naître ou s'affilier à lui d'autres hashtags, des déclinaisons qui prennent le relais au niveau national. En France, le mouvement #BalanceTonPorc naît le 13 octobre 2017 avec un tweet de la journaliste Sandra Muller, qui dénonce le harcèlement sexuel dont elle a été victime de la part d'Éric Brion, directeur de la chaîne de télévision Equidia. Alors que #MeToo forme une communauté de victimes qui se reconnaissent à travers leurs témoignages, « *en France, [il] prend une forme atypique en se tournant contre les agresseurs* »¹⁸¹. #BalanceTonPorc permet à de nombreuses femmes de parler et de partager publiquement les violences qu'elles ont subies. Toutefois, la formulation du hashtag a aussi provoqué des débats sur la manière de traiter les accusations de harcèlement et d'agression sexuelle.

En Espagne, l'année de #MeToo est marquée par deux procédures judiciaires très médiatisées et qui créent la polémique. La première affaire concerne Juana Rivas. Victime de violences machistes de la part de son conjoint, l'Andalouse Juana Rivas refuse d'emmener ses enfants chez leur père violent, qui en a obtenu la garde. Ce dernier, d'origine italienne, dépose alors une plainte pour enlèvement international d'enfants. Les critiques que subit Juana Rivas provoquent un large élan de soutien féminin sur les réseaux sociaux avec le hashtag #JuanaEstáEnMiCasa

¹⁸⁰ SERRAJORDIA E., « #MeToo, cinq ans après : cinq chiffres pour comprendre l'ampleur du mouvement sur Internet », *La Croix*, 15 octobre 2022

¹⁸¹ *Op. cit.*, p.5.

(Juana est chez moi). La seconde procédure judiciaire qui conforte la prise de conscience enclenchée par #MeToo est celle de « la Manada » (« La Meute »), dans laquelle cinq hommes accusés de viol collectif sont condamnés à des peines moindres – neuf ans de prison et 50.000 euros – pour abus sexuel. Ce jugement a déclenché une indignation nationale et des manifestations dans tout le pays. Il a aussi incité de nombreuses femmes à partager leurs histoires de harcèlement, d’abus et d’agressions sexuelles avec le hashtag #Cuéntalo, lancé le 26 avril 2018 et qui signifie « raconte-le » en espagnol. Ce #MeToo espagnol prend rapidement de l’ampleur. Au total, ce sont « environ 79 000 femmes [qui] ont partagé leurs histoires d’agressions sexuelles dans presque 3 millions de tweets, beaucoup d’entre eux parlant au nom de femmes assassinées »¹⁸². Le hashtag a joué un rôle crucial dans l’évolution du discours public sur les violences sexuelles en Espagne.

b- Les limites de l’universalité du mouvement : réfractaires et oubliées

Le mouvement #MeToo a un impact réel sur la perception, la médiatisation et la prise de conscience collective de la problématique des violences de genre à l’échelle mondiale. Toutefois, il connaît également des réfractaires et reste limité dans son aspiration à l’universalité. À l’échelle française, #BalanceTonPorc a été très rapidement freiné. D’abord, parce qu’Éric Brion a très vite porté plainte contre la journaliste Sandra Muller et contre le hashtag. Ensuite, parce que le mot « porc » a suscité de nombreuses critiques de la part de certain(e)s. Maya Khadra, auteure, critique littéraire et doctorante en littérature française, s’exprime dans une tribune parue dans *Libération* le 19 octobre 2017. Pour elle, le hashtag est « violent et revancharde »¹⁸³. Elle ajoute que « le porc est une des représentations picturales du diable, surtout celle d’Ahriman, connu pour sa goinfrerie et sa lubricité. Recourir à une telle métaphore violente, accaparer l’expression verbale de la douleur des femmes agressées avec ce slogan est bien un acte inapproprié qui torpille avant tout le principe de l’égalité entre hommes et femmes »¹⁸⁴. Face à l’ampleur que prenait le mouvement, des voix se sont élevées pour alerter sur la dangerosité des dits « procès médiatiques » ouverts avec #BalanceTonPorc. L’essayiste Raphaël Enthoven affirme à l’antenne d’Europe 1 que « la meilleure intention du monde culmine parfois dans la délation »¹⁸⁵. D’après le *Larousse*, la délation est une

¹⁸² *Op. cit.*, p.17

¹⁸³ KHADRA M., « Balance ton porc ? Non merci ! », Tribune, *Libération*, 19 octobre 2017

¹⁸⁴ *Ibidem*

¹⁸⁵ ENTHOVEN R., « Le fin mot de l’info de Raphaël Enthoven », *Europe 1*, 16 octobre 2017

« *dénonciation intéressée, méprisable, inspirée par la vengeance, la jalousie ou la cupidité* ». Ramener les centaines de témoignages de femmes harcelées et/ou agressées sexuellement à une entreprise de délation est une tentative de décrédibilisation de la parole de ces femmes, une volonté de dénoncer et de freiner un mouvement qui touche tous les secteurs de la société et qui révèle pourtant une vérité : la violence de genre est partout et n'est pas assez prise au sérieux. Pour Catherine Deneuve et le Collectif de 100 femmes qui publient la tribune « Nous défendons une liberté d'importuner, indispensable à la liberté sexuelle » dans *Le Monde* en janvier 2018, #BalanceTonPorc est allé trop loin en insinuant que n'importe quel homme pouvait être un agresseur. Certain(e)s ont eu peur que le mouvement dérive vers une « guerre des sexes ». Ces voix réfractaires ont largement participé à freiner l'impact de #Balancetonporc et à produire un climat de défiance généralisée vis-à-vis du mouvement. Or, comme l'écrit l'autrice et militante féministe Rose Lamy, « *la délation fait référence à l'imaginaire du régime de Vichy et à la collaboration de certain-e-s Français-e-s avec le pouvoir nazi* »¹⁸⁶. Ce qui est bien éloigné de « *la parole libérée de #MeToo, émancipatrice, civique, [qui] a pour objectif l'extension des droits d'une partie de la population* »¹⁸⁷. Enfin, #MeToo n'a pas permis une libération de la parole dans toutes les sphères de la société. Les minorités sont les grandes invisibles du mouvement. On l'a vu avec la tribune du *Monde*, certaines femmes blanches issues de milieux bourgeois ont préféré défendre les comportements violents des hommes de pouvoir plutôt que de soutenir la parole des femmes victimes dans un élan de sororité. La logique qui prédomine ici est une logique de classe. #MeToo reste un mouvement occidental qui ne permet pas de saisir la complexité du mouvement féministe et ses spécificités à l'échelle territoriale. Comme le dit la journaliste Christelle Murhula, « *si #MeToo a tenté d'éteindre les inégalités entre les femmes et les hommes, le mouvement n'a pas éteint celles entre les femmes* »¹⁸⁸. La parole est plus accessible pour les femmes blanches occidentales et issues de milieux aisés, quoi que dénoncer reste toujours difficile lorsqu'il s'agit de violences sexistes et sexuelles. Rappelons ici la phrase du juriste Estrich à propos du viol : « *le genre, la race et la classe sociale déterminent qui parle du viol dans l'arène publique et comment ils en parlent* »¹⁸⁹. Pour les femmes transgenres, l'espace de parole est encore plus inatteignable. En effet, « *les violences sexistes au cœur du féminisme reposent sur une organisation sociale patriarcale, c'est-à-dire*

¹⁸⁶ *Op. cit.*, p.7

¹⁸⁷ *Ibidem*

¹⁸⁸ *Op. cit.*, p.71

¹⁸⁹ DE BENEDICTIS Sara, ORGAD Shani, ROTTENBERG Catherine, « #MeToo, popular feminism and the news: A content analysis of UK newspaper coverage », *European Journal of Cultural Studies*, vol. 22, n°5-6, 2019, p. 722.

*qui hiérarchise les genres en plaçant le groupe des « hommes » comme dominant. »*¹⁹⁰. Dans ce contexte, quelle place est-elle accordée aux femmes trans ? Pour le mouvement TERF (Trans Exclusionary Radical Feminists), les personnes trans n'ont pas leur place dans le mouvement féministe. Un tel rejet est très problématique pour la communauté trans qui, à l'intersection de plusieurs formes d'oppression, a d'autant plus besoin d'un espace de parole pour dénoncer les violences et les persécutions dont elle est victime.

B) Le rôle des médias traditionnels face aux médias sociaux numériques dans la couverture de #MeToo

a- Les médias traditionnels concurrencés

Avec l'avènement du digital et des réseaux sociaux, les échanges se sont multipliés et peuvent désormais survenir entre des actrices et des acteurs situés aux quatre coins du globe. Les plateformes telles que *Facebook*, *Instagram* ou encore *X* sont des espaces interactifs virtuels qui comptabilisent des millions d'utilisateurs habitués à échanger quotidiennement avec d'autres. Or, ces pratiques virtuelles ont un impact sur le monde réel. Le secteur journalistique a dû s'adapter à la nouvelle donne numérique. En effet, les médias traditionnels ont vu leur travail concurrencé par de nouveaux acteurs présents sur les réseaux sociaux. Des leadeuses et leaders d'opinion et des comptes tenus par des citoyennes et des citoyens *lambda* se font aujourd'hui les relais de l'information. De plus, des médias entièrement numériques et adaptés aux nouvelles plateformes ont vu le jour ces dernières années. En France, on pense par exemple à *Hugo Décrypte*, une plateforme médiatique fondée par Hugo Travers en 2015. Le travail de ce journaliste et vidéaste web est devenu très populaire auprès des jeunes générations en fournissant des résumés quotidiens de l'actualité sur des plateformes comme *YouTube*, *Instagram* et plus récemment *TikTok* et *Twitch*. Le journalisme traditionnel se voit directement concurrencé par ce nouveau type de média. Car « avec sa mise en ligne, l'information (...) échappe aux contraintes traditionnelles du format de l'espace et du temps de la production médiatique »¹⁹¹. La production d'information en ligne est bien moins coûteuse que l'édition, la

¹⁹⁰ *Op. cit.*, p.74

¹⁹¹ BURGER M., THORNBORROW J., FITZGERALD R., « Analyser les espaces interactifs des nouveaux médias et des réseaux sociaux », dans : Marcel Burger éd., *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2017,

publication et la vente d'un journal en format papier. Elle doit néanmoins s'adapter à de nouvelles contraintes et correspondre aux formats proposés par les plateformes. Ces formats sont généralement destinés à ne retenir l'attention de l'utilisatrice ou de l'utilisateur que quelques secondes, au plus quelques minutes. Cela demande d'adapter l'information mais aussi de se démarquer face à une offre multipliée, où leadeuses et leaders d'opinions, créatrices et créateurs de contenus, professionnel(le)s de l'information, usagères et usagers se rencontrent tous à la fois. L'enjeu est alors de capter son public cible, susceptible d'être récupéré par d'autres actrices et acteurs du numérique.

b- Le rôle des journaux traditionnels dans l'amplification du mouvement #MeToo

Depuis plus d'une décennie, les médias sociaux ont gagné en influence jusqu'à venir franchement concurrencer les journaux traditionnels. Néanmoins, ces derniers jouent encore un rôle majeur pour au moins deux raisons. D'abord, « *les journaux restent une plateforme importante (...) pour la consommation d'informations (Ofcom, 2018), avec un nombre croissant de personnes qui les lisent en ligne* »¹⁹². Ensuite, les journaux conservent une influence qui permet de « *façonner l'agenda national* »¹⁹³. Alors qu'émerge le mouvement #MeToo, son traitement médiatique par la presse quotidienne nationale permet d'amplifier la visibilité du mouvement et de toucher, au-delà des réseaux sociaux, d'autres publics. Les journalistes présentent à la fois des témoignages exclusifs et de « seconde main » en interviewant des victimes qui se sont d'abord exprimées sur les plateformes numériques. Néanmoins, il est important de souligner que la médiatisation de #MeToo via la presse traditionnelle trouve aussi ses limites. D'abord, cette dernière s'est souvent limitée à relayer des histoires individuelles, ce qui a participé à dépolitiser le mouvement et à écarter toute réflexion sur le caractère systémique des violences. Ensuite, la presse a largement relayé les témoignages de femmes de pouvoir, connues du grand public. Or, ces femmes sont en majorité blanches et fortunées. De manière générale, les articles traitant de #MeToo dans les médias traditionnels font référence à des cas de violences sexistes et sexuelles vécues par ce qu'on pourrait appeler la « victime idéale », c'est-à-dire « *blanche, de classe moyenne, éduquée, bien élevée, jeune et conventionnellement*

p.15, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/discours-des-reseaux-sociaux-enjeux-publics--9782807306028-page-7.htm>

¹⁹² « *newspapers remain an important platform not only for the consumption of news (Ofcom, 2018), with an increasing number of people reading them online* », *Op. cit.*, p. 719

¹⁹³ « *to shape the national agenda* », *Ibidem*

attirante »¹⁹⁴. La parole de toutes les autres femmes se trouve ainsi largement écartée. Cette observation est à replacer dans le contexte de visibilisation accrue du féminisme les années précédant #MeToo. Face à cela, la presse traditionnelle a d'abord offert un espace médiatique à des femmes de pouvoir telles que Emma Watson ou Meghan Markle au Royaume-Uni par exemple. Ainsi, « *la presse britannique a été un site central dans lequel [un] discours féministe « populaire » (Banet-Weiser, 2018) ou « néolibéral » (Rottenberg, 2018), qui tend à occulter les critiques structurelles des inégalités de genre, a été diffusé et, par conséquent, a gagné en importance* »¹⁹⁵. Lorsque #MeToo éclate, les médias traditionnels ont continué à donner la parole aux mêmes femmes. Publier des articles qui révèlent les témoignages de personnalités publiques s'inscrit également dans une logique marchande. En effet, raconter l'histoire d'une célébrité est plus vendeur que d'aborder les violences vécues par une victime inconnue du public cible du journal. Enfin, notons que les violences de genre, et particulièrement les violences sexuelles, font (tristement) recette. De telles violences sont souvent relayées de manière à provoquer aux lectrices et aux lecteurs des émotions fortes telles que la peur et la colère. Les témoignages de victimes partagés sur les réseaux sociaux sont un terrain fertile et à moindre coût pour les médias traditionnels, une ressource qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des lectrices et des lecteurs. Le travail journalistique n'échappe pas aux exigences de rentabilité. Ainsi, les violences faites aux femmes peuvent être instrumentalisées, comme d'autres types de violence, à des fins pécuniaires.

Lorsqu'il envahit la toile en octobre 2017, #MeToo se démarque par son caractère transnational et l'espace de parole en ligne qu'il ouvre à toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles, partout dans le monde. Le mouvement connaît un retentissement planétaire et rend visible une parole déjà relayée – mais peu entendue – depuis plusieurs années par plusieurs actrices et acteurs, dont les associations féministes. Une réflexion critique sur le traitement des violences de genre par les pouvoirs publics et les médias traditionnels s'enclenche sur les réseaux socionumériques. Le mot « féminicide » s'impose progressivement tandis que le « crime passionnel » est largement critiqué et progressivement (quoi que difficilement) écarté¹⁹⁶. Face à un mouvement exclusivement en ligne et qui mobilise les formats propres aux

¹⁹⁴ « *White, middle-class, educated, well-behaved, young and conventionally attractive* », *Op. cit.*, p.722

¹⁹⁵ « *The UK press has been a central site in which this type of 'popular' (Banet-Weiser, 2018) or 'neoliberal' (Rottenberg, 2018) feminist discourse, which tends to obscure structural critiques of gender inequality, has been disseminated and, thus, gained prominence.* », *Op. cit.*, p.720

¹⁹⁶ Voir Annexe 2

plateformes numériques, les médias traditionnels se trouvent concurrencés dans le traitement médiatique de #MeToo par une multitude d'autres actrices et acteurs, qui viennent flouter les limites du secteur journalistique. Leur couverture de #MeToo va permettre d'amplifier le mouvement. Toutefois, les articles se concentrent sur un certain type de victimes, s'inscrivant dans une logique à la fois occidentalocentrée et de rentabilité. Cette couverture médiatique témoigne en même temps qu'elle renforce les limites de #MeToo, qui n'a pas su révéler les inégalités persistantes entre les femmes.

Partie IV : Des années après #MeToo, le travail de reconnaissance et de prise en charge des violences de genre n'est pas terminé

IV. Des années après #MeToo, le travail de reconnaissance et de prise en charge des violences de genre n'est pas terminé

Si le mouvement #MeToo a réellement permis une large médiatisation des violences de genre et un réveil de l'opinion face à l'ampleur du problème, le travail de reconnaissance et de prise en charge de ces violences n'est toutefois pas terminé. Au fil des années, la vague #MeToo s'est subdivisée au niveau national mais aussi au niveau sectoriel. Politique, cinéma, sport... aucune branche n'a été épargnée et les dénonciations continuent aujourd'hui d'affluer, largement relayées par les médias socionumériques et traditionnels. Si les réponses politiques sont réelles, elles prennent encore trop peu en compte le caractère systémique des violences faites aux femmes. La persistance des féminicides témoigne à elle seule des lacunes auxquelles il faut encore remédier pour enrayer la violence. Ces lacunes sont visibles sur le plan des politiques publiques mises en place mais également dans la sphère médiatique. Les discours ont changé et le traitement des féminicides s'est largement amélioré au cours des dernières années. Toutefois, les dérives sexistes et l'influence persistante de la culture patriarcale sur les modes de pensée causent encore des impertinences dans la couverture médiatique des féminicides. Dans cette ultime partie, nous montrerons d'abord que le mouvement #MeToo s'est décliné dans tous les secteurs de la société, incitant les pouvoirs publics à l'action. Puis, nous analyserons le traitement médiatique du féminicide de Chahinez Daoud en France et montrerons le chemin qu'il reste à parcourir pour modifier définitivement et en profondeur l'ordre du discours dans les médias s'agissant des violences de genre. Enfin, nous aborderons le cas espagnol et mettrons en lumière les difficultés auxquelles est confronté le pays ainsi que les désaccords qui opposent encore l'Etat et les associations féministes au sujet des féminicides.

1- Le mouvement #MeToo décliné dans tous les secteurs de la société

Après une vague de dénonciations à l'échelle mondiale, le mouvement #MeToo s'est quelque peu ralenti. Il a néanmoins marqué durablement les esprits et ainsi permis des dénonciations dans tous les secteurs de la société. Dans cette partie, nous avons fait le choix de

concentrer notre argumentaire sur la France. Cette décision s'explique par une volonté de traiter de manière détaillée un petit nombre d'affaires de violences de genre dans plusieurs branches d'activité. La recherche fut également plus aisée dans notre langue natale et a donc permis une analyse plus précise.

A) Du sport à l'art en passant par la politique : les secteurs touchés par #MeToo

#MeToo est inédit par son ampleur géographique mais aussi par son impact global. Les dénonciations ébranlent tous les secteurs de la société. L'émancipation s'est manifestée dans le monde du travail en général, dans le secteur artistique, dans le sport, dans les sphères du politique et des médias, dans les lycées, les universités et les grandes écoles, etc. Ce mouvement global de dénonciation révèle un mal global, des discriminations et des violences récurrentes qui n'épargnent aucune sphère de la vie sociale. Dans son Rapport annuel 2020-2021 sur l'état du sexisme en France, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) affirme qu'il y a eu une « *multiplication des dénonciations des violences sexistes et sexuelles dans le sillage de #MeToo* »¹⁹⁷. Dans le sport d'abord. Le HCE évoque la relation d'emprise qui peut exister entre un entraîneur et ses athlètes. C'est ce qu'a vécu la patineuse Sarah Abitbol avec son entraîneur Gilles Beyer. Dans un livre publié en 2020 et intitulé *Un si long silence*, l'ancienne championne de patinage artistique révèle les agressions sexuelles qu'elle a subies de la part de G. Beyer entre ses quinze et ses dix-sept ans. Elle dénonce les réactions du milieu sportif, cette grande « famille » dans laquelle règne une *omerta* généralisée qui a longtemps permis de protéger les agresseurs et d'étouffer la voix des victimes. Le livre de Sarah Abitbol a considérablement impacté le monde du sport et a contribué à un débat national sur les violences sexuelles dans ce milieu. Une série de dénonciations ont suivi et les sanctions se sont multipliées. L'ancienne patineuse a été décorée de la légion d'honneur en 2022 pour son engagement dans la lutte contre les violences sexuelles.

Le rapport du HCE aborde également le sexisme dans l'art, imprégné du « *mythe du génie créateur masculin à qui on doit tout pardonner* »¹⁹⁸. On se souvient de la vague d'indignation

¹⁹⁷ Haut Conseil à l'Égalité, *Rapport annuel 2020-2021 sur l'état du sexisme en France*, rapport n°2021-11-18 STER – 50, 18 novembre 2021, p.31, https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_2020-2021-etat_du_sexisme_en_france-v3--2.pdf

¹⁹⁸ *Ibid.*, p.37

qui a suivi l'annonce du César de la Meilleure réalisation attribué à Roman Polansky pour son film *J'accuse*, le 28 février 2020, alors même que le réalisateur était poursuivi depuis 1977 aux Etats-Unis pour le viol de Samantha Gailey, âgée de 13 ans au moment des faits. Roman Polansky est accusé par onze autres femmes d'agressions sexuelles.

La parole s'est aussi libérée du côté des étudiantes. Dans les Instituts d'Etudes Politiques (IEP) régionaux et à Sciences Po Paris, les témoignages de victimes de harcèlement sexuel, d'agressions sexistes et sexuelles et de viols se sont multipliés avec le hashtag #SciencesPorc. Le mouvement s'enclenche à partir de janvier 2021, dans la foulée des révélations concernant l'affaire Duhamel. Les récits ont mis en évidence non seulement les actes de violence, mais aussi le manque de soutien de la part des administrations des IEP, révélant un règne du silence au sein de l'institution. D'après les chiffres fournis dans le rapport du HCE, « *une étudiante sur dix déclare avoir été victime d'agression sexuelle et une étudiante sur vingt déclare avoir été victime de viol pendant ses études supérieures* »¹⁹⁹. L'ampleur des violences est donc très inquiétante.

Le monde politique fait partie des nombreux secteurs à avoir été touchés par des révélations de violences sexistes et sexuelles dans ses rangs. #MeToo a été décliné en #MeTooPolitique à partir de février 2021 en France pour dénoncer les violences dans ce milieu. Le mouvement a émergé après plusieurs scandales, dont l'un des plus récentes concerne Adrien Quatennens, député du parti La France Insoumise. L'homme politique est alors accusé de violences conjugales sur sa femme, Céline Quatennens. Il admet finalement l'avoir giflée. Il est finalement condamné à quatre mois de prison avec sursis, pour violences conjugales et harcèlement par textos, en décembre 2022. Avec #MeTooPolitique, les partis politiques ont été appelés à réformer leurs pratiques et à soutenir les victimes. Le mouvement a également poussé à la création d'enquêtes indépendantes pour traiter les plaintes.

Le secteur journalistique n'a pas non plus été épargné par #MeToo. Une des affaires les plus marquantes dans le monde journalistique est peut-être l'affaire Patrick Poivre d'Arvor (ou affaire PPDA) qui a éclaté en février 2021, lorsque l'écrivaine et journaliste Florence Porcel porte plainte contre le présentateur de TF1 pour viol. Suite à ce premier témoignage, de nombreux autres ont suivi. Au total, plus de quatre-vingt-dix femmes ont accusé PPDA de harcèlement et d'agressions sexuelles. Dans le sillon de cette affaire, des journalistes se sont organisés pour fonder l'association #Metoomedia, qui voit le jour le 11 novembre 2021 « *pour*

¹⁹⁹ *Ibid*, p.41

lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans tous les médias »²⁰⁰. L'association cherche à mettre fin au silence autour des abus de pouvoir et des violences sexuelles dans le milieu journalistique.

En plus d'avoir touché tous les secteurs d'activité, notons que #MeToo a aussi été repris pour soutenir des personnes discriminées et victimes de violences « *en raison de leur sexe, de leur genre, de leur sexualité, de leur âge, de leur situation de handicap* »²⁰¹. Tout à tour, sont apparus les hashtags #MeTooGay, #MeTooTrans, #MeTooHandicap ou encore #MeTooInceste. Ce dernier hashtag est apparu suite au livre *La Familia grande* de Camille Kouchner qui, en janvier 2021, dénonce les abus sexuels que son beau-père Olivier Duhamel a commis sur son frère jumeau à l'adolescence, à la fin des années 1980. Cette affaire a eu des retentissements dans les milieux intellectuels et politiques, et notamment du côté de Sciences Po, puisqu'Olivier Duhamel était président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), l'organisme de gestion de l'école. Suite aux accusations portées contre lui, O. Duhamel a démissionné de ses fonctions à la FNSP. Cette démission et les révélations ont déclenché une crise institutionnelle à Sciences Po et ont amené l'institution à questionner sa gestion des allégations d'abus et la culture du silence qui étouffe la parole des victimes. En parallèle, des milliers de témoignages ont été partagés sur les réseaux sociaux via #MeTooInceste. Le livre puis le hashtag permettent d'ouvrir un espace de parole à propos de l'inceste, une violence très taboue et que vit pourtant un(e) français(e) sur dix, d'après une enquête Ipsos de novembre 2022. L'enquête précise également que, parmi ces victimes, huit sur dix sont des femmes.

Les multiples déclinaisons du hashtag #MeToo révèlent l'ampleur du problème des violences de genre, sexistes et sexuelles, faites aux femmes, conjugales, ... peu importe le nom qu'on leur donne. Ces violences concernent toutes les personnes infériorisées par le système patriarcal, un système dans lequel, historiquement, le patriarce dispose d'un droit de vie et de mort sur sa famille, femme et enfants compris. Comme le dit Camille Froideveaux-Metterie, tous ces #MeToo ne sont pas une forme « *d'acharnement ou d'obsession* »²⁰², mais bien le signe « *que notre société est tout entière imprégnée des réflexes et des comportements de la domination patriarcale* »²⁰³.

²⁰⁰ MeTooMedia : <https://www.metoomedia.org/lassociation>

²⁰¹ *Op cit.*, p.14

²⁰² *Op cit.*, p.15

²⁰³ *Ibidem*

B) Les réponses politiques

Face au mouvement #MeToo et à ses multiples déclinaisons, quelles-ont été les réponses politiques pour traiter les violences de genre ? Dans le secteur sportif français, le ministère des Sport a lancé une convention suite aux témoignages impulsés par #MeToo, la Convention sur la prévention des violences sexuelles dans le sport. Elle fut renouvelée en avril 2021. Des mesures ont été prises, comme par exemple la nomination d'une déléguée ministérielle, actuellement Fabienne Bourdais, chargée des violences dans le sport et le renforcement des effectifs dans la cellule destinée à traiter les signalements de violences sexuelles à la Direction des Sports. Des plans de prévention ont été renforcés et la sensibilisation des jeunes athlètes se poursuit. Les sanctions semblent désormais plus systématiques. Toutefois et comme le précise le HCE, « ces mesures doivent être associées à une politique délibérée d'égalité dans l'accès à la pratique sportive, de mixité dans les différents sports et de parité des femmes et des hommes dans les postes à responsabilité »²⁰⁴. Concernant l'enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a réalisé un colloque en décembre 2017 sur les violences sexistes et sexuelles afin de prendre en charge le problème. Le travail s'est surtout centré sur la mise en place de dispositifs et de campagnes de prévention au sein des universités, le suivi d'une formation pour les agents de l'administration et du CROUS ou encore l'augmentation du nombre de cellules d'accueil dans les établissements. Sur le plan des violences sexistes et sexuelles en général, la loi du 3 août 2018, ou « loi Schiappa », a permis de renforcer la lutte contre ce type de violences. D'autres propositions de loi ont suivi la publication de la loi « pour renforcer [plus encore] l'arsenal juridique contre les violences sexuelles faites aux mineur.es et contre l'inceste »²⁰⁵. À propos des violences conjugales, Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, a lancé le 3 septembre 2019 le Grenelle contre les violences conjugales. Si les associations féministes ont salué un an plus tard l'engagement et la mise en place de deux tiers des annonces, elles regrettent néanmoins que les mesures les plus coûteuses soient aussi celles qui tardent le plus. Une autre limite réside dans le fait que les mesures ne proposent pas une vision structurelle des violences mais plutôt une liste d'actions. Pour S. Dauphin, « cette juxtaposition de mesures s'est également retrouvée dans la nouvelle loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales, qui intègre plusieurs mesures du Grenelle »²⁰⁶. Précisons que le

²⁰⁴ *Op. cit.*, p. 35

²⁰⁵ *Ibid.*, p.52

²⁰⁶ *Op. cit.*, p. 113

ministère chargé de l'égalité femmes-hommes est une institution bien moins puissante que d'autres ministères tels que l'Intérieur et la Justice, dotés de très larges pouvoirs. Cela ne favorise pas la mise en place de réformes coûteuses pour résoudre la problématique des violences de genre. L'Etat espagnol a quant à lui instauré des mesures cohérentes dès 2004 pour enrayer la violence de genre, comme on l'a vu avec la loi-cadre (voir *supra*, section II.2-B). Entre temps, le pays « a attribué 200 000 euros de subvention par an à la formation des policiers sur les violences de genre »²⁰⁷ et a signé un pacte d'Etat en 2017, réservant un budget d'un milliard d'euros à la lutte contre les violences conjugales pour la période 2018-2022. La France s'est partiellement inspirée des tribunaux spéciaux dont s'est dotée l'Espagne en créant des pôles spécialisés dans les violences intrafamiliales, effectifs dans les tribunaux et les cours d'appel depuis le 1^{er} janvier 2024. L'usage de la notion de « violence intrafamiliale » côté français révèle une lecture différente du phénomène, comparé à l'Espagne qui parle plus clairement de « violence de genre ». La France se rapproche ici du Chili, qui a également choisi de parler de « violence intrafamiliale » dans sa législation, invoquant la nécessité de « protéger le noyau principal de la société : la famille »²⁰⁸. L'approche est plus conservatrice et ne permet pas de reconnaître les spécificités des violences faites aux femmes. Le concept de « violence intrafamiliale » insiste sur l'importance de la famille en ajoutant le préfixe « intra » à l'adjectif « familial », adjectif qui suffirait amplement à signifier que l'on parle de violences au sein de la famille. Le danger d'une telle notion est qu'elle « n'ouvre aucun espace de réflexion et de questionnement en lien avec l'organisation traditionnelle des rapports de genre, et se positionne exclusivement comme un instrument dépolitisé de régulation des conflits dont l'objectif principal est de parvenir à la réparation des liens familiaux »²⁰⁹. Or, il est important de rappeler que les victimes de ce type de violences sont principalement des femmes et des enfants, tandis que les agresseurs sont principalement des hommes. Il n'est pas question ici de véhiculer des stéréotypes mais seulement de rappeler les conclusions tirées par de nombreux travaux féministes depuis des décennies concernant les inégalités de genre. Ajoutons que la notion de « violence de genre » en Espagne est toujours l'objet de débats. Le parti d'extrême-droite Vox juge par exemple que parler de « violence de genre » est une erreur. Pour le parti, une telle violence n'a pas de réalité dans les faits et criminalise les hommes. Vox souhaiterait remplacer la notion par celle de « violences intrafamiliales » dans la législation espagnole.

²⁰⁷ MOINE C., « Violences conjugales : comment l'Espagne est devenu le pays le plus protecteur au monde », *Le Parisien*, 25 mai 2022

²⁰⁸ *Op. cit.*, p.8

²⁰⁹ *Ibid.*, p.13

2- La persistance des féminicides, révélatrice d'un travail non abouti

Aujourd'hui, le traitement médiatique des féminicides en France et en Espagne s'est amélioré de manière notable. De même, la réponse apportée en termes de politiques publiques au problème des violences de genre a eu des répercussions concrètes. Pourtant, des femmes continuent d'être tuées parce qu'elles sont des femmes. Dans notre étude, cette affirmation est encore plus vraie s'agissant de la France. L'avance espagnole, quant à elle, ne doit pas être idéalisée. Le pays n'échappe pas aux polémiques et des dissidences continuent d'opposer l'Etat et les associations féministes espagnoles.

A) Le cas Chahinez Daoud en France, témoin d'un traitement médiatique encore imparfait

Le 4 mai 2021, Chahinez Daoud est tuée par balles puis brûlée vive en pleine rue par son ex-conjoint, dont elle avait à plusieurs reprises dénoncé les comportements violents aux autorités, sans résultat. Sur les douze articles sélectionnés pour notre corpus, sept utilisent la notion de « féminicide » dans leur titre, ce qui témoigne de la normalisation de l'usage du terme dans les médias traditionnels, toutes lignes éditoriales confondues. Le traitement médiatique du meurtre de Chahinez Daoud détonne par rapport aux autres féminicides précédemment étudiés. Néanmoins, des limites persistent, notamment avec un rubriquage fréquent dans la catégorie « fait divers » et la précision quasi systématique des origines ethniques de la victime et du meurtrier. S'agissant des réponses politiques, les réactions des institutions sont plus rapides. Alors que les médias révèlent que le policier qui avait pris la plainte de la victime était lui-même condamné pour violences conjugales, le ministre de l'Intérieur ne tarde pas à annoncer la mise en place de mesures et de sanctions pour empêcher que de telles défaillances ne se reproduisent.

a- Une mort qui aurait pu être empêchée

Avec le féminicide de Chahinez Daoud, les quotidiens français vont relayer et émettre des critiques sur le système de protection des femmes victimes de violences de genre en France, tant au niveau de la police que de la justice. D'abord, la presse va révéler que la jeune femme

avait porté plainte à plusieurs reprises auprès du commissariat de Mérignac, la commune où elle habitait, pour dénoncer les violences de son mari. Les autorités locales étaient donc au courant des risques qu'encourait la victime au quotidien, d'autant plus que le tueur avait déjà été condamné pour violences conjugales par le passé. Ces révélations indignent l'opinion et incitent les journaux à interroger les causes d'une telle inaction des services de police. Dans un article du 18 juin 2021 paru dans *L'Humanité*²¹⁰, la journaliste déplore que les femmes continuent d'être tuées par un conjoint ou un ex-conjoint en France, à raison d'un meurtre tous les deux jours. Dans le chapô, elle fait un lien entre le haut taux de féminicides en France et le Grenelle contre les violences faites aux femmes de 2019, qui était censé apporter des solutions. Trois femmes spécialistes sont citées, une psychiatre, une avocate et la responsable de l'observatoire départemental de Seine-Saint-Denis des violences envers les femmes. Elles expriment leur déception vis-à-vis du Grenelle, l'impunité dont bénéficient les tueurs en France et le caractère systémique des violences conjugales. *Le Figaro* axe plusieurs de ses articles sur les fautes des policiers et les mesures prises par le gouvernement, le ministère de l'Intérieur, l'Inspection générale de l'administration et de l'inspection générale de la justice (IGPN) et le département de Gironde pour y remédier. Dans un article du 21 juillet 2021²¹¹, le journal cite le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin, qui affirmait sur *Twitter* « *prendre toutes les sanctions qui s'imposent* » face aux révélations de condamnation du policier qui avait reçu la plainte de Chahinez Daoud alors même qu'il avait été condamné pour « violences intrafamiliales » (nous reprenons ici les mots du *Figaro*). *La Croix* s'attache aussi à partager les conclusions de l'IGPN et *Libération* propose une vision critique de la procédure relative au traitement des violences conjugales et un état des lieux de cette violence au sein des professions de policier et de gendarme. Un article du *Monde*, paru le 5 octobre 2021²¹² permet de souligner les évolutions dans le traitement médiatique des féminicides en France. La journaliste propose un portrait de Chahinez Daoud, partage les mots des parents de la victime, ainsi que leurs difficultés à retrouver leurs petits-enfants et à s'installer en France pour être auprès d'eux. Elle dénonce également l'inaction de la justice française en rappelant la violence que le meurtrier infligeait à sa femme depuis des années. Cet article détonne par rapport à ceux du même journal que nous avons étudiés relatant des cas de féminicides plus anciens. Il n'est pas fait de description élogieuse du tueur et ni son avocat ni son entourage ne sont cités. La conclusion est la même

²¹⁰ MUSSO A., « Féminicides : pourquoi ça ne s'arrête pas ? », *L'Humanité*, 18 juin 2021

²¹¹ « Meurtre de Mérignac : le policier qui avait pris la plainte de Chahinez avait été condamné pour violences intrafamiliales », *Le Figaro*, 21 juillet 2021

²¹² MOREAU F., « Féminicide de Mérignac : après l'horreur du meurtre de leur fille, la colère et l'attente pesante des parents », *Le Monde*, 5 octobre 2021.

dans une majorité d'articles : le féminicide de Chahinez Daoud aurait pu être évité. D'où une réflexion sur le fonctionnement de la police et de la justice française ainsi que sur les limites du système de protection des victimes de violences conjugales. Cette réflexion s'appuie notamment sur les avancées réalisées en Espagne. La psychiatre et présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie, Muriel Salmona, déplore dans *L'Humanité*²¹³ le retard français vis-à-vis des ordonnances de protection, qui n'ont été mises en place qu'à partir de 2010 alors qu'elles existent depuis 2004 en Espagne. Le 25 novembre 2021, *Le Figaro*²¹⁴ explique que la Gironde a demandé au ministère de la Justice de mettre en place une justice spécialisée, comme en Espagne.

b- Les origines algériennes du couple presque systématiquement précisées

Dans les articles qui traitaient du féminicide de Diana Quer en Espagne, les origines gitanes du tueur étaient souvent précisées. En France, on observe vingt ans après une dynamique similaire concernant le féminicide de Chahinez Daoud. Les origines algériennes des ex-conjoints sont mentionnées à plusieurs reprises dans différents articles. Or, mettre en avant l'origine ethnique de Chahinez Daoud et de son meurtrier alimente des stéréotypes négatifs à l'encontre des populations maghrébines, plutôt que de concentrer l'attention sur la problématique tristement universelle des violences conjugales. Se focaliser sur une telle information a incité des lectrices et des lecteurs à faire un amalgame entre appartenance culturelle et ethnique et violences faites aux femmes. En témoigne le commentaire d'un internaute sur le site internet de l'hebdomadaire d'extrême-droite *Valeurs actuelles*, sous un article publié le 8 octobre 2021 et qui traite du féminicide de Chahinez Daoud : « *encore et toujours les mêmes* »²¹⁵. La couverture médiatique a parfois renforcé des préjugés racistes en associant de manière implicite ou explicite ces violences à la culture des protagonistes. Pour certain(e)s, le féminicide de Chahinez Daoud a été le point d'appui d'un discours raciste et islamophobe. Le 13 mai 2021, *Le Figaro* publie une chronique du journaliste Ivan Rioufol²¹⁶, connu pour ses prises de position conservatrices et ses propos problématiques, notamment sur

²¹³ *Op. cit.*

²¹⁴ « Violences faites aux femmes : la Gironde souhaite expérimenter une justice spécialisée », *Le Figaro*, 25 novembre 2021

²¹⁵ « Mérignac : l'auteur du meurtre de sa femme aurait filmé la scène sur Snapchat », *Valeurs actuelles*, 8 octobre 2021

²¹⁶ RIOUFOL I., « «La politique de l'autruche, refuge des fuyards» », *Le Figaro*, 13 mai 2021

l'islam. S'appuyant sur la mort de C. Daoud, Ivan Rioufol développe une critique des « tonitruentes féministes » qui, selon lui, n'auraient pas dénoncé assez énergiquement ce féminicide, trop occupées à se battre contre le « patriarcat blanc ». Il précise que la victime était « voilée » et « recluse » et qu'elle a été tuée par son ex-mari car elle voulait « vivre comme une Française ». Ivan Rioufol cite ensuite un extrait du Coran qui lui permet de dépeindre l'islam comme une religion foncièrement misogyne et exhortant les hommes à battre leur femme si celle-ci leur désobéit. Jamais il ne fait mention des textes bibliques, par exemple du verset suivant « Dieu dit à la femme : J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi » (Genèse 3 : 16). Ivan Rioufol instrumentalise le féminicide de Chahinez Daoud et en propose une lecture raciste et islamophobe qui lui permet, *in fine*, d'aborder une autre thématique, celle dudit « grand remplacement ». Ainsi, cette publication du *Figaro* nous permet de mettre en lumière certaines récupérations à l'œuvre autour de l'affaire Chahinez Daoud, qui nourrissent un discours raciste et islamophobe et tendent à faire des violences de genre une réalité propre aux communautés supposément « étrangères » à la France, c'est-à-dire non Blanches et non chrétiennes.

B) Une rechute espagnole ?

Malgré les efforts notables de l'Espagne pour lutter contre la violence de genre, les meurtres de femmes parce qu'elles sont des femmes ne sont pas enrayés et témoignent d'un travail, s'il est certes avancé en la matière, néanmoins non abouti. Les institutions officielles divergent encore sur certains points avec les associations féministes et notamment dans le comptage des féminicides mais aussi dans leur définition.

a- L'Espagne, un modèle à suivre

D'après le rapport de 2020 du centre Hubertine Auclert, intitulé « Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France », l'Espagne dispose des cadres législatifs, administratifs et budgétaires les plus renforcés au monde en termes de violences de genre. Alors que la France dépense un peu plus de cinq euros par habitant(e)s à la lutte contre ces violences, l'Espagne y dédie seize euros par habitant(e)s. Avec

quarante-sept millions de personnes sur son territoire contre presque soixante-huit millions d'habitant(e)s en France, l'Espagne comptabilise plus de plaintes pour violences conjugales, enregistre douze fois plus de demandes d'ordonnances de protection (40 720 contre 3 299 demandes en France en 2018) et condamne avec plus de fermeté les agresseurs. En 2019, plus de 36 000 agresseurs ont été condamnés suite à des plaintes pour violences conjugales. En France, le chiffre s'élève à peine à 18 600 en 2018. Précisons néanmoins que, comme en France, le nombre de plaintes enregistrées en Espagne est bien en-deçà de la réalité des violences, de même que le total des condamnations ne permet pas de révéler l'ampleur du problème. Les résultats sont malgré tout bien meilleurs chez notre voisin espagnol. En 2019, le pays enregistrait deux fois moins de féminicides qu'en France, soit cinquante-cinq au total contre cent quarante-six en France. Ce résultat est en partie permis par le système VioGén et plusieurs autres dispositifs de protection. VioGén est « *une plateforme gérée par le Ministère de l'Intérieur espagnol qui recense tous les cas de violences conjugales rapportés à la police* »²¹⁷. Face à ce constat, le centre Hubertine Auclert a dressé une liste de dix préconisations pour améliorer les politiques publiques françaises de lutte contre les violences conjugales. Il propose par exemple l'élaboration d'une loi-cadre à l'image de la loi espagnole de 2004 afin de limiter « *le problème du morcellement des dispositions législatives dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et de proposer un cadre législatif garantissant une protection et un accompagnement dans une approche globale et ainsi la plus sécurisante.* »²¹⁸. Le deuxième point du rapport préconise d'augmenter considérablement le budget consacré aux violences de genre, pour arriver à un milliard d'euros par an, comme l'a fait le Pacte d'Etat espagnol de 2017. Parmi les autres recommandations, on retrouve notamment le renforcement des équipes de police et de gendarmerie spécialisées, préalablement formées, ou encore un traitement spécial des violences conjugales dans les tribunaux et les cours d'appel.

b- Malgré des avancées notables, le difficile endiguement des violences de genre en Espagne

Le 8 janvier 2023, quatre féminicides sont commis en Espagne. Un an plus tard, *El País*, revient sur cette journée de « *terreur machiste* »²¹⁹, durant laquelle Hayat Lazar, Belén Palomo,

²¹⁷ *Op. cit.*, p.11

²¹⁸ *Ibid.*, p. 10

²¹⁹ « *terror machista* », dans JIMÉNEZ BARCA A., « 24 horas de terror machista » (« 24 heures de terreur machiste), *El País*, 7 janvier 2024

Eva Ana et Natalia Mosquera ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces quatre féminicides sont révélateurs de l'existence de dysfonctionnements dans la prise en charge des victimes de violences de genre en Espagne. *El País* explique que l'assassin de Belén Palomo harcelait la jeune femme d'appels et de messages. Le tueur est décrit comme un homme « *jaloux, qui voulait tout contrôler, machiste* »²²⁰. Quant au meurtrier de Hayat Lazar, la victime avait porté plainte contre lui quelques mois auparavant. Si elle avait finalement retiré sa plainte (aucun article ne précise d'ailleurs pourquoi, l'emprise psychologique pourrait être une hypothèse aux vues des analyses féministes des violences de genre), elle prévoyait néanmoins de fuir Tenerife pour rejoindre sa sœur à Madrid. Un tel projet prouve que Hayat Lazar se sentait en grave danger. En France, *La Croix* explique que Hayat Lazar avait effectivement porté plainte, puis s'était rétractée. Cela avait provoqué une rétrogradation de son cas sur VioGén. On comprend ici les limites de la plateforme. Limites qui s'ajoutent à une autre problématique en Espagne, celle de l'externalisation de certains dispositifs de lutte contre les violences de genre à des organismes privés. Par exemple, la ligne téléphonique 016 a été externalisée à des sociétés privées qui ne sont pas spécialisées dans les violences de genre. D'après le centre Hubertine Auclert, cela « *ne permet pas de garantir la pérennité et la qualité maximale du service* »²²¹. Le même processus d'externalisation existe s'agissant des services d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences de genre. Là encore, les structures privées ne sont pas toujours formées aux spécificités des violences de genre, ce qui peut influencer sur la qualité de l'aide et des réponses apportées aux victimes.

Les quatre féminicides survenus le 8 janvier 2023 en Espagne soulignent le travail qu'il reste à faire en termes de politiques publiques pour enrayer cette forme de violence. Mais les meurtres de ces femmes révèlent aussi les limites de l'évolution du traitement médiatique des féminicides. Dans un article du 9 janvier 2023, le journal *El Dia* révèle que Hayat Lazar a été tuée « *après avoir refusé de témoigner contre son meurtrier présumé à la fin de l'année* »²²². On retrouve ici une formulation culpabilisante pour la victime, qui aurait été tuée « à cause de » son inaction. Le titre de *El Dia* propose une lecture du féminicide qui s'inscrit dans la logique du *victim blaming*, presque six ans après #MeToo et bientôt vingt ans après la loi-cadre de 2004. Dans l'article de *El País* aussi, le journaliste développe un discours discutable. Concernant le

²²⁰ « *celoso, controlador, machista* »

²²¹ *Op cit*, p.9

²²² « *tras no declarar contra su presunto asesino a finales de año* », dans FUMERO P., « Hayat fue asesinada en Tenerife tras no declarar contra su presunto asesino a finales de año » (« Hayat a été assassinée à Tenerife après avoir refusé de témoigner contre son meurtrier présumé à la fin de l'année », *El Dia*, 9 janvier 2023

meurtre de Eva Aza, il partage une description très sympathique du tueur, qui était « *un homme affable, calme, souriant, qui ne se mettait jamais en colère, un homme tranquille et reconnaissant* »²²³ selon le père de la victime. L'article donne aussi les caractéristiques physiques de certaines victimes, comme par exemple celle de Natalia Mosquera, une femme décrite comme « *jolie, brune* »²²⁴. Comme nous l'avons déjà signifié, une telle description n'apporte rien à la compréhension du phénomène des féminicides. Cette pratique journalistique participe à dresser un « profil type » de la victime, qui serait soi-disant toujours jolie et désirable aux yeux des hommes.

c- La persistance de divergences entre les associations féministes et l'Etat

La loi-cadre espagnole de 2004 est reconnue par l'ONU comme étant une des lois les plus protectrices et les plus abouties face aux violences de genre. Néanmoins, des associations féministes et des spécialistes ont relevé quelques insuffisances. Tout d'abord, la définition des violences de genre consacrée dans la loi n'est que partielle. En effet, elle ne reconnaît que les violences ayant lieu dans le cadre conjugal, niant ainsi de nombreux cas de meurtres de femmes survenus « parce qu'elles sont des femmes ». Ce fut le cas du féminicide de Diana Quer, qui fit d'ailleurs polémique puisque revendiqué comme tel par les associations mais non comptabilisé dans les chiffres officiels. Ainsi, « *les violences sexuelles en dehors du couple, le harcèlement sexuel au travail ou dans l'espace public, la traite des femmes, ou les violences exercées dans le cadre de la prostitution ne sont pas considérées comme des violences de genre* »²²⁵. Pourtant, toutes ces violences s'expliquent par une même cause fondamentale, une même origine, le patriarcat. Le comptage annuel des féminicides officiel, proposé par la Délégation du gouvernement à la violence de genre (DGVG) n'est pas le même que celui donné par les associations. Dans la grande majorité des cas, les chiffres enregistrés par les associations sont plus élevés que ceux de l'Etat. En 2023, *Feminicidio.net* enregistre cent trois féminicides et autres meurtres de femmes. La DGVG comptabilise quant à elle cinquante-huit féminicides dans le cadre conjugal. En plus de ce premier comptage, l'Etat espagnol comptabilise depuis 2022 l'ensemble des féminicides, c'est-à-dire ceux perpétrés en dehors du couple. La DGVG

²²³ « *un tipo afable, tranquilo, sonriente, que nunca se enfadaba, un hombre callado y agradecido* », dans *Op. cit.*

²²⁴ « *guapa, morena* », *Ibidem*

²²⁵ *Op. cit.*, p.37

enregistrait ainsi vingt-deux féminicides hors du cadre conjugal en 2023 (dont l'auteur est un membre de la famille, un voisin ou une connaissance par exemple). On voit ici que la définition de la notion « féminicide » est un enjeu de taille, qui influence directement et fortement les chiffres. Car les mères tuées par leur fils, les filles tuées par leur père, les conjointes psychologiquement harcelées et poussées au suicide forcé, ou encore les travailleuses du sexe tuées par un « client » ne sont-elles pas mortes « parce qu'elles étaient des femmes » ? Si l'on incluait ces victimes de violences de genre, encore largement invisibles, au sein des féminicides, leur quantification en serait éminemment changée. L'enjeu ne serait pas seulement statistique mais aussi politique. Inclure un plus grand nombre de victimes sous l'appellation « féminicide » reviendrait à grossir les rangs des femmes victimes du patriarcat et à remettre encore un peu plus en cause un système qui entre en contradiction avec « *la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix et [qui] viole et compromet la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales* »²²⁶. La définition la plus large que l'on pourrait donner à la formule « féminicide » serait peut-être une définition incluant toutes les morts de femmes qui auraient pu être évitées, des « *morts de femmes pour des causes non naturelles, en raison de leur position de discrimination structurelle ou en raison d'autres facteurs, comme la pauvreté* »²²⁷. Glòria Casas Vila parle en ce sens de « féminicides indirects ». En Espagne, les meurtres de travailleuses du sexe n'entrent pas dans la catégorie des violences de genre.

²²⁶ « *para lograr los objetivos de igualdad, desarrollo y paz y viola y menoscaba el disfrute de los derechos humanos y las libertades fundamentales* », dans Boletín Oficial del Estado (Journal officiel de l'Etat), LO 1/2004 : <https://www.boe.es/eli/es/lo/2004/12/28/1/con>

²²⁷ *Op. cit.*, p.53

Conclusion

Conclusion : des efforts législatifs notables quoique inégaux et une évolution des discours encore relative dans les presses quotidiennes nationales française et espagnole

À travers cette analyse comparative, nous cherchions à comprendre comment les presses quotidiennes nationales française et espagnole traitaient les violences de genre et plus spécifiquement les cas de féminicides. L'objectif était de voir dans quelle mesure le mouvement #MeToo a impacté les discours des rédactions et comment a évolué la qualification des féminicides, longtemps perçus comme des « crimes passionnels ». En nous attachant à l'étude d'organes de presse traditionnelle, nous souhaitons offrir un panorama des dynamiques en cours en France et en Espagne concernant la marche vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Notre hypothèse était celle d'un retard français vis-à-vis de l'Espagne à propos de la prise en charge politique et médiatique des violences de genre. Nos résultats démontrent effectivement un retard français en termes de politiques publiques. Si l'Etat français s'est bel et bien emparé de la problématique des violences de genre – qu'il qualifie plutôt de violences intrafamiliales, avec toutes les limites que cette notion comprend –, les mesures mises en place sont encore incomplètes et gagneraient à adopter une vision plus globale, comme c'est le cas en Espagne depuis 2004. L'Espagne a su profiter d'un contexte favorable pour faire voter une loi-cadre décisive qui inscrit définitivement les violences de genre au rang de problème public. Toutefois, et malgré des résultats encourageants, le pays bénéficie encore d'une marge de progrès significative, notamment sur la problématique de l'accompagnement des victimes, aujourd'hui largement prises en charge par des organismes privés qui souffrent d'un manque de coordination et de concertation.

De plus, notre hypothèse se trouve partiellement infirmée par notre analyse des discours médiatiques. En France et en Espagne, le traitement médiatique des féminicides a évolué depuis la fin du XXème siècle, d'abord plus rapidement en Espagne qu'en France. Les rédactions ont fait leur autocritique et ont progressivement abandonné le traitement en faveur du tueur et l'angle du « crime passionnel ». Nous affirmons ainsi qu'une réelle prise de conscience a eu

lieu dans les sociétés françaises et espagnoles, à laquelle les journaux ont à la fois participé et répondu en véhiculant une certaine représentation des violences de genre. En ce sens, #MeToo fut un moment clé de mise à l'agenda politico-médiatique de ces violences. Confrontés à un déferlement de témoignages sur les réseaux socionumériques, les médias traditionnels et les pouvoirs publics ont dû apporter une réponse à la société civile qui, par la force du nombre, brisait tout à coup les barrières (le tabou, l'impunité des agresseurs, la domination des principaux centres de pouvoir par les hommes, etc.) qui freinaient encore la dénonciation publique des violences de genre. Pourtant, notre analyse des discours médiatiques les plus récents tend à révéler la persistance de formules et de pratiques qui détonnent avec la prise de conscience générale que nous évoquons. Le rubriquage dans la catégorie « fait divers », le *victim blaming* ou encore l'ajout de descriptions physiques de victimes de féminicides sont, entre autres, autant de réflexes qui continuent d'être observés, quoi que dans une moindre mesure, en France comme en Espagne.

Le secteur journalistique n'échappe pas aux représentations sexistes et machistes. La structure patriarcale reste ancrée et visible à tous les niveaux de nos sociétés et influe sur la manière de traiter l'information. Depuis les années 2010, des collectifs de journalistes se sont emparés du problème des violences de genre, tandis que des rédactions comme *Libération* et *Médiapart* se sont dotées de règles précises pour traiter au mieux ces violences et écarter les biais sexistes. Mais la réalité du monde journalistique ne doit pas être oubliée. Les hommes sont toujours surreprésentés, surtout dans les postes à responsabilités. Atteindre une meilleure représentation des femmes dans les organes de presse traditionnelle aiderait à la construction d'un discours médiatique plus cohérent sur le sujet des violences faites aux femmes.

#MeToo a été un moment phare dans la médiatisation des violences de genre. Toutefois, dans la presse quotidienne, son impact a majoritairement permis de diffuser la parole de victimes blanches issues de milieux favorisés. Aspirant à l'universalité, #MeToo n'a en réalité de centralité que d'un point de vue occidental. Le mouvement fut un relais qui a rendu audible des victimes dont la voix était déjà diffusée par les associations féministes depuis longtemps. Si son impact planétaire est à relativiser, il a néanmoins permis une (ré)ouverture des débats quant à la prise en charge des violences de genre et s'est décliné dans tous les secteurs de la vie sociale, permettant une visibilité accrue des violences sexistes et sexuelles dans le cinéma, le sport ou encore le monde politique, pour n'évoquer qu'eux.

Aujourd'hui, les féminicides en France et en Espagne existent toujours en nombre. De par leur persistance même, ils sont la preuve que des efforts restent à fournir pour enrayer une telle violence machiste et patriarcale. La parole des victimes est de plus en plus entendue et de mieux en mieux écoutée. Mais des voix contestataires se font entendre. En France, les députés du Rassemblement national (RN) s'opposent quasi systématiquement aux textes promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes²²⁸. En 2018, le parti s'est abstenu de voter la loi n° 2018-703 qui renforçait la lutte contre les violences sexuelles et sexistes²²⁹. En Espagne, le parti d'extrême-droite Vox remet régulièrement en cause l'existence des violences que subissent les femmes. En juin 2023, le député du parti d'extrême-droite, José María Llanos affirmait : « *la violence de genre n'existe pas, la violence machiste n'existe pas* »²³⁰. Aujourd'hui, le RN et Vox sont des partis de plus en plus banalisés. Leurs idées inondent les sphères médiatique et politique et trouvent un public sensible à leurs discours réactionnaires. Les deux partis tendent désormais à faire des alliances avec la droite républicaine²³¹, fait notable car tout bonnement impensable il y a encore quelques années. Face à cela, il est important de rappeler que les avancées en termes de médiatisation et de prise en charge des violences de genre via des politiques publiques ne sont pas acquises. De même, les contextes économiques, sociaux et politiques impactent directement les rédactions, désormais largement détenues par quelques personnalités à la fortune mirobolante²³² et qui font usage de leur influence sur leur(s) média(s). Pour que la marche vers une médiatisation plus juste et un traitement plus général des violences de genre continue, le secteur journalistique doit continuer de jouer son rôle de chien de garde de la démocratie. C'est en cela que la profession est perçue comme un quatrième pouvoir et c'est de cette manière qu'elle continuera d'agir en faveur de l'intérêt général, en dénonçant une violence encore trop fréquente et que certaines et certains s'efforcent encore de nier.

²²⁸ Fondation des Femmes : <https://fondationdesfemmes.org/communiqués-de-presse/communiqué-presse-lextrême-droite-incompatible-droitsdesfemmes/>

²²⁹ STEYER I., « Marine Le Pen féministe ? « Défendre les femmes parce qu'on est une femme est un leurre » », Tribune, *Le Nouvel Obs*, 22 avril 2022

²³⁰²³⁰ « *La violencia de género no existe, la violencia machista no existe* », dans MARTINEZ L., « El número dos de Vox en la Comunitat Valenciana: "La violencia de género no existe, la violencia machista no existe" » (« Le numéro deux de Vox dans la Communauté valencienne : "la violence de genre n'existe pas, la violence machiste n'existe pas" »), *Eldiario.es*, 16 juin 2023

²³¹ Le pas a été franchi en France, avec une alliance d'une partie des Républicains avec le RN lors des élections législatives anticipées de 2024.

²³² Le Monde Diplomatique : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA>

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	6
I. Le corpus de presse et la méthode d'analyse.....	13
1- La constitution du corpus.....	14
A) Description du corpus.....	14
B) Méthode de réalisation du corpus.....	15
C) Les difficultés rencontrées.....	16
2- Objet et méthode d'analyse.....	17
3- Choix et présentation des quotidiens.....	18
II. Faire passer les féminicides de la sphère privée à la sphère publique : le retard français face au travail législatif espagnol.....	22
1- Historiquement, « l'exception française » ou le non-traitement des féminicides..	23
A) Les violences conjugales, un « non-problème » public jusqu'en 1989.....	23
a- Violences conjugales en France : perspective historique.....	23
b- Du problème privé au problème public.....	24
B) Une reconnaissance progressive de l'enjeu des violences conjugales impulsée au niveau supranational.....	25
a- Le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies.....	25
b- La lutte contre les violences faites aux femmes au niveau européen.....	26
C) La formule « féminicide » absente du Code pénal français.....	27
2- En Espagne, une brutale prise de conscience avec le cas Ana Orantes.....	28
A) Avant Ana Orantes, un sujet tabou.....	28
B) Avec Ana Orantes, un brusque réveil politico-médiatique.....	29
a- Un événement largement relayé par les médias espagnols.....	29
b- Une réponse gouvernementale : la loi-cadre de 2004.....	34
C) Le cas Mar Herrera, ou la preuve d'une évolution du traitement médiatique des féminicides en Espagne.....	36
a- Une médiatisation accrue.....	37
b- Des procédés rédactionnels encore discutables.....	38
3- Au pays des droits de l'Homme, l'électrochoc provoqué par la mort de Marie Trintignant.....	39
A) Une large couverture médiatique de la mort de l'actrice, fortement influencée par la notoriété de Marie Trintignant et Bertrand Cantat.....	40
a- Marie Trintignant écartée des discours médiatiques au profit d'une surmédicalisation du tueur.....	40
b- Le meurtrier déresponsabilisé.....	42

c-	Un féminicide qui, dans la presse, prend des airs de feuilleton dramatique autour du clan Trintignant.....	44
d-	Le traitement médiatique du cas Marie Trintignant en Espagne : les affres du « crime passionnel »... ..	44
B)	Un réveil politique.....	45
C)	Relecture du cas Marie Trintignant, vingt ans après.....	46
a-	Du « crime passionnel » au féminicide.....	46
b-	Des guides fournis aux journalistes.....	47
c-	Les limites : le sexisme dans les médias.....	47
III.	#MeToo, un mouvement planétaire qui libère la parole des victimes et participe à l'évolution notable du traitement médiatique des féminicides....	50
1-	Qu'est-ce que #MeToo ? De Tarana Burke à Alyssa Milano, la naissance d'un mouvement.....	51
2-	2015-2017 : état des lieux du traitement des féminicides dans les quotidiens français et espagnols.....	52
A)	Face au « crime passionnel », l'apparition progressive de la notion de « féminicide ».....	52
a-	Retour sur la naissance et la diffusion de la notion de « féminicide ».....	53
b-	En France, une définition du féminicide consacrée dans le dictionnaire à partir de 2015.....	53
c-	En Espagne, le mot « féminicide » apparaît dans le dictionnaire en 2018...54	
d-	Dans les médias, un usage encore très partiel voire un non-usage du terme « féminicide ».....	55
B)	La persistance de la logique du « fait divers » : les cas Diana Quer et Alexia Daval.....	59
a-	Une catégorie importante dans la presse française.....	59
b-	Affaire Diana Quer : meurtre ou féminicide ?	59
c-	Affaire Daval : les limites de la surmédiatisation.....	61
3-	Le contexte d'apparition du mouvement #MeToo : les médias traditionnels face à la révolution numérique.....	63
A)	#MeToo, mouvement sans frontières ?	64
a-	Un mouvement planétaire aux retombées nationales : #BalanceTonPorc et #Cuéntalo.....	64
b-	Les limites de l'universalité du mouvement : réfractaires et oubliées.....	65
B)	Le rôle des médias traditionnels face aux médias sociaux numériques dans la couverture de #MeToo.....	67
a-	Les médias traditionnels concurrencés.....	67
b-	Le rôle des journaux traditionnels dans l'amplification du mouvement #MeToo.....	68

IV. Des années après #MeToo, le travail de reconnaissance et de prise en charge des violences de genre n'est pas terminé.....	71
1- Le mouvement #MeToo décliné dans tous les secteurs de la société.....	72
A) Du sport à l'art en passant par la politique : les secteurs touchés par #MeToo.....	73
B) Les réponses politiques.....	76
2- La persistance des féminicides, révélatrice d'un travail non about.....	78
A) Le cas Chahinez Daoud en France, témoin d'un traitement médiatique encore imparfait.....	78
a- Une mort qui aurait pu être empêchée.....	78
b- Les origines algériennes du couple presque systématiquement précisées.....	80
B) Une rechute espagnole ?.....	81
a- L'Espagne, un modèle à suivre.....	81
b- Malgré des avancées notables, le difficile endiguement des violences de genre en Espagne.....	82
c- La persistance de divergences entre les associations féministes et l'Etat.....	84
 Conclusion : des efforts législatifs notables quoique inégaux et une évolution des discours encore relative dans les presses quotidiennes nationales française et espagnole.....	86
Table des matières.....	90
ANNEXES.....	93
ANNEXE 1 : Les corpus de presse, mots clés et nombre d'articles.....	94
ANNEXE 2 : Féminicide ou « crime passionnel » ?	99
ANNEXE 3 : Les photos utilisées lors de la couverture médiatique des féminicides de Diana Quer et Marie Trintignant.....	100
ANNEXE 4 : À qui donne-t-on la parole ? Les interlocutrices et interlocuteurs dans la presse.....	102
Bibliographie indicative.....	107

Annexes

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les corpus de presse, mots clés et nombre d'articles

Presse espagnole

Recherche par mots clés sur Google et directement sur les sites internet des journaux : « Ana Orantes », « Mar Herrero », « Trintignant », « Diana Quer », « Hayat Lazar », « Daval », « violencia de género », « feminicidio ».

Ana Orantes :

14 articles de *El País*, parus entre le 18 décembre 1997 et le 21 mars 2022 :

1997 : 3 articles originaux

1998 : 8 articles originaux

2005 : 1 article original

2007 : 1 article original

2019 : 1 article original

2022 : 1 article original

María del Mar Herrero Pacheco :

11 articles, parus entre le 14 octobre 1999 et le 1er mars 2002 :

8 articles de *El País* :

1999 : 6 articles originaux

2001 : 1 article original

2002 : 1 article original

2 articles de *ABC* :

2002 : deux articles originaux

1 article de *La Vanguardia* :

2002 : un article original

Marie Trintignant :

Onze articles, parus entre le 31 juillet 2003 et le 11 avril 2011 :

4 articles de *El País* :

2003 : 4 articles originaux

3 articles de *ABC* :

2003 : 2 articles originaux

2011 : 1 article original

4 articles de *La Vanguardia* :

2003 : 3 articles originaux

2007 : 1 article original

Diana Quer :

10 articles, parus entre le 25 août 2016 et le 6 décembre 2019 :

5 articles de *El País* :

2016 : 1 article original

2017 : 2 articles originaux

2018 : 2 articles originaux

4 articles de *La Vanguardia* :

2019 : 4 articles originaux

1 article de *El Mundo* :

2019 : 1 article original

Alexia Daval :

3 articles, parus entre le 30 et le 31 janvier 2018 :

1 article de *ABC* :

2018 : 1 article original

1 article de *La Vanguardia* :

2018 : 1 article original

1 article de *El Mundo* :

2018 : 1 article original

Hayat Lazar, Belén Palomo, Eva Ana et Natalia Mosquera :

2 articles, parus entre le 9 janvier 2023 et le 7 janvier 2024 :

1 article de *El País* :

2024 : 1 article original

1 article de *Eldia.es*

2023 : 1 article original

Total : 51 articles

Presse française

Recherche par mots clés sur Google, sur les sites internet des journaux et sur Europresse : « Ana Orantes », « Marie Trintignant », « Diana Quer », « Alexia Daval », « Chahinez Daoud », « Hayat Lazar », « violences conjugales », « crime passionnel », « féminicides ».

Ana Orantes :

7 articles, parus entre le 20 décembre 1997 et le 9 mars 2019 :

2 articles du *Figaro* :

1997 : 1 article original

2019 : 1 article original

1 article de *Libération* :

1997 : 1 article original

2 articles de *L'Humanité* :

2004 : 1 article original

2019 : 1 article original

2 articles du *Monde* :

2004 : 1 article original

2019 : 1 article original

Marie Trintignant :

17 articles, parus entre le 29 juillet 2003 et le 23 juillet 2023 :

5 articles du *Monde* :

2003 : 5 articles originaux

3 articles du *Figaro* :

2003 : 3 articles originaux

2 articles de *Libération* :

2003 : 2 articles originaux

4 articles de *L'Humanité* :

2003 : 2 articles originaux

2004 : 2 articles originaux

3 articles de *La Croix* :

2003 : 2 articles originaux

2023 : 1 article original

Diana Quer :

1 article de *RFI* :

2018 : 1 article original

Alexia Daval :

16 articles, parus entre le 24 novembre 2017 et le 22 novembre 2020 :

2 articles du *Monde* :

2018 : 1 article original

2019 : 1 article original

6 articles du *Figaro* :

2018 : 5 articles originaux

2019 : 1 article original

4 articles de *Libération* :

2017 : 1 article original

2018 : 3 articles originaux

1 article de *L'Humanité* :

2018 : 1 article original

3 articles de *La Croix* :

2019 : 1 article original

2020 : 2 articles originaux

Chahinez Daoud :

12 articles, parus entre le 13 mai 2021 et le 1^{er} mars 2022 :

2 articles du *Monde* :

2021 : 2 articles originaux

4 articles du *Figaro* :

2021 : 4 articles originaux

3 articles de *Libération* :

2021 : 3 articles originaux

1 article de *L'Humanité* :

2021 : 1 article original

2 articles de *La Croix* :

2021 : 1 article original

2022 : 1 article original

Hayat Lazar :

1 article de *La Croix* :

2023 : 1 article original

Total : 54 articles

ANNEXE 2 : Féminicide ou « crime passionnel » ?

Données récoltées sur Europresse, via l’outil de recherches avancées :

- Mot clé : « crime passionnel » ; « féminicide »
- Recherche dans tout le texte
- Recherche par nom de source : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *L’Humanité* et *La Croix*
- Période : 1^{er} janvier 1980-1^{er} janvier 1990 ; 1^{er} janvier 1990-1^{er} janvier 2000 ; 1^{er} janvier 2000-1^{er} janvier 2010 ; 1^{er} janvier 2010-1^{er} octobre 2017 ; 1^{er} octobre 2017-1^{er} janvier 2024.

Evolution du niveau de fréquence d’utilisation des notions « crime passionnel » et « féminicide » dans les principaux quotidiens français entre le 1^{er} janvier 1980 et le 1^{er} janvier 2024 :

Période	Mots clés	Résultats	Sources
1 ^{er} janv. 1980-1 ^{er} janv. 1990	« crime passionnel »	0	-
	« féminicide »	0	-
1 ^{er} janv. 1990-1 ^{er} janv. 2000	« crime passionnel »	69	<i>Libération</i> (32), <i>Le Figaro</i> (23), <i>La Croix</i> (14)
	« féminicide »	0	-
1 ^{er} janv. 2000-1 ^{er} janv. 2010	« crime passionnel »	362	<i>Le Monde</i> (92), <i>Le Figaro</i> (142), <i>La Croix</i> (22), <i>Libération</i> (75), <i>L’Humanité</i> (31),
	« féminicide »	14	<i>L’Humanité</i> (4), <i>Libération</i> (1), <i>Le Monde</i> (6), <i>Le Figaro</i> (2), <i>La Croix</i> (1)
1 ^{er} janv. 2010-1 ^{er} oct. 2017	« crime passionnel »	200	<i>Libération</i> (40), <i>L’Humanité</i> (11), <i>Le Figaro</i> (85), <i>Le Monde</i> (52), <i>La Croix</i> (12)
	« féminicide »	88	<i>Le Monde</i> (25), <i>Le Figaro</i> (20), <i>Libération</i> (14), <i>La Croix</i> (11), <i>L’Humanité</i> (18)
1 ^{er} oct. 2017-1 ^{er} janv. 2024	« crime passionnel »	235	<i>Le Monde</i> (67), <i>Le Figaro</i> (70), <i>Libération</i> (58), <i>La Croix</i> (24), <i>L’Humanité</i> (16)

	« féminicide »	1830	<i>Libération</i> (473), <i>La Croix</i> (276), <i>L'Humanité</i> (131), <i>Le Monde</i> (319), <i>Le Figaro</i> (631)
--	----------------	------	--

ANNEXE 3 : Les photos utilisées lors de la couverture médiatique des féminicides de Diana Quer et Marie Trintignant

Diana Quer

Les photos et ce qu'elles représentent dans le corpus espagnol traitant du féminicide de Diana Quer :

	<i>El País</i>	<i>La Vanguardia</i>	<i>El Mundo</i>	Totaux
Victime	2			2
Tueur	4	4	2	10
Police	1		1	2
Famille de la victime		1		1
Mobilisation de femmes				
Recueillement / cercueil				
Experts		2		2
Lieu du crime				
Totaux	7	7	3	17

Marie Trintignant

Les photos et ce qu'elles représentent dans le corpus espagnol traitant du féminicide de Marie Trintignant :

	<i>El País</i>	<i>ABC</i>	Totaux
Victime	3	2	5
Tueur		2	2
Famille de la victime	2	1	3
Mobilisation de femmes			
Recueillement / cercueil			
Expert			
Lieu du crime			
Totaux	5	5	10

Les photos et ce qu'elles représentent dans le corpus français traitant du féminicide de Marie Trintignant :

	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération*</i>	<i>La Croix</i>	<i>L'Humanité</i>	Totaux
Victime	2	1		1		4
Tueur	1				1	2
Couple victime/tueur	1					1
Famille de la victime		1			1	2
Mobilisation de femmes				2		2

Recueillement / cercueil						
Expert						
Lieu du crime						
Totaux	4	2		3	2	11

*Notre corpus ayant été collecté sur Europresse et les quotidiens ne permettant pas toujours l'accès à leurs archives, nous n'avons pas pu récolter les informations nécessaires concernant le journal *Libération*. Les informations sont également incomplètes concernant certains articles des autres organes de presse. Il est donc malheureusement possible que le tableau ne permette pas de rendre bien compte des logiques à l'œuvre à propos des représentations photographiques du féminicide de Marie Trintignant dans la presse quotidienne française.

ANNEXE 4 : À qui donne-t-on la parole ? Les interlocutrices et interlocuteurs dans la presse

Ana Orantes

L'éventail des points de vue ou des interventions dans les articles relatifs au cas Ana Orantes :

	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>El País</i>	Totaux
Victime	2	1	1	2	3	9
Tueur					1	1
Famille / voisinage		1			4	5
Police					1	1
Justice					6	6
Santé	1				2	3

Secteur associatif et ONG	4	1	2	1	4	12
Société civile	2				1	3
Organisations internationales					1	1
Champ politique	2	2	1	2	3	10
Champ intellectuel	1					1
Administration de l'Etat	2	1	1	1	3	8
					Total	60

Marie Trintignant

L'éventail des points de vue ou des interventions dans les articles français relatifs au cas

Marie Trintignant :

	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	Totaux
Victime	1		1			1
Tueur	2	2	1	2	1	8
Famille / voisinage	9	5	2	1	1	18
Police	2					2
Justice	4	2	1	2	1	10
Santé	1	3		1		5

Secteur associatif et ONG					1	1
Société civile						0
Organisations internationales						0
Champ politique		1		3	3	7
Champ intellectuel	1			3	3	7
Administration de l'Etat					3	3
					Total	62

L'éventail des points de vue ou des interventions dans les articles espagnols relatifs au cas Marie Trintignant :

	<i>El País</i>	<i>La Vanguardia</i>	<i>ABC</i>	Totaux
Victime	1			1
Tueur	2	1	2	5
Famille / voisinage	4	2	1	7
Police		1	1	2
Justice	1	4	3	8
Santé	2	2	1	5
Secteur associatif et ONG				0
Société civile				0
Organisations internationales				0

Champ politique	1		3	4
Champ intellectuel				0
Administration de l'Etat				0
			Total	32

Chahinez Daoud

L'éventail des points de vue ou des interventions dans les articles relatifs au cas Chahinez

Daoud :

	<i>Le Monde</i>	<i>Le Figaro</i>	<i>Libération</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	Totaux
Victime			1			1
Tueur						0
Famille / voisinage	1		2			3
Police		2	2			4
Justice	1	2	1	1		5
Santé			1	1		2
Secteur associatif et ONG			2	1		3
Société civile			1			1
Organisations internationales						0
Champ politique		2	3		1	6

Champ intellectuel		1				1
Administration de l'Etat		3	3	1	1	8
					Total	34

Bibliographie

Bibliographie indicative

Ouvrages

ANGÈLE, DIALLO R., DUVELLE-CHARLES E., FROIDEVAUX-METTERIE C., LAMY R., LEXIE, LOUZ, MURHULA C., PRAT R., *Moi aussi : MeToo, au-delà du hashtag*, JC Lattès, 2022, 198 p.

DELAGE P., *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po, « Académique », 2017, 268 p., <https://www.cairn.info/violences-conjugales--9782724620351.htm>

FEDERICI S., *Une guerre mondiale contre les femmes. Des chasses aux sorcières au féminicide*, Les éditions du remue-ménage, Québec, 2021, 144 p.

JEANNENEY J-N., *Une histoire des médias, des origines à nous jours*, Éditions du Seuil, Paris, 2015, 446 p.

LE BAS C., *La médiatisation des violences conjugales comme analyseur social. Une étude comparative des cas espagnols et français*, Sciences Po Lyon, 2005, 149 p.

MARTIN S., « Newspapers of Record in a Digital Age : From Hot Type to Hot Link », *Westport, CT*, Praeger Publishers, 1998, 165 p.,
<https://archive.org/details/newspapersofreco0000mart/page/6/mode/1up>

Articles

BARDIN L., « Chapitre III. L'analyse de l'énonciation », *L'analyse de contenu*, sous la direction de BARDIN L. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 223-242, <https://www.cairn.info/l-analyse-de-contenu--9782130627906-page-223.htm>

BURGER M., THORNBORROW J., FITZGERALD R., « Analyser les espaces interactifs des nouveaux médias et des réseaux sociaux », dans : Marcel Burger éd., *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2017, p. 7-24, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/discours-des-reseaux-sociaux-enjeux-publics--9782807306028-page-7.htm>

CASAS VILA G., « Violences de genre et féminicides en Espagne. Des catégories et des chiffres en débat », *Cahiers du Genre*, 2022/2 (n° 73), p. 33-60, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/revue-cahiers-du-genre-2022-2-page-33.htm>

CEBALLOS CUADRADO A., « « Nous n'avons plus peur ». Chronique des mobilisations contre les violences sexuelles en Espagne (2017-2019) », *Mouvements*, 2019/3 (n°99), p.11-21, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2019-3-page-11.htm>

CHAMPAGNE P., « L'événement comme enjeu », *Réseaux*, 2000/2 (n° 100), p. 403-426, <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2000-2-page-403.htm>

DAUPHIN S., « Le féminisme d'État et les violences de genre en France : avancées et limites de la politique de lutte contre les violences conjugales », *Nouvelles Questions Féministes*, 2023/1 (Vol. 42), p. 101-116, <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2023-1-page-101.htm>

DUPUIS-DÉRI F., « La banalité du mâle. Louis Althusser a tué sa conjointe, Hélène Rytmann-Legotien, qui voulait le quitter », *Nouvelles Questions Féministes*, 2015/1 (Vol. 34), p. 84-101, <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2015-1-page-84.htm>

ELDRIDGE S. A., « Dissolving boundaries: mapping the discursive terrain of journalistic identity in a digital era », dans : Marcel Burger éd., *Discours des réseaux sociaux : enjeux publics, politiques et médiatiques*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Culture & Communication », 2017, p. 219-236, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/discours-des-reseaux-sociaux-enjeux-publics--9782807306028-page-219.htm>

LITS M., « Le fait divers : une notion intraduisible », *Hermès, La Revue*, 2007/3 (n° 49), p. 107-113, <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2007-3-page-107.htm>

MARIE C., « Condamner le féminicide sans le nommer », *Travail, genre et sociétés*, 2020/1 (n° 43), p. 161-165, <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2020-1-page-161.htm>

MIRANDA-PÉREZ F. et SANZ-GAVILLON A-C., « La compréhension des violences faites aux femmes comme problème public dans un contexte post-dictatorial : étude comparée des cas espagnol et chilien », *Enfances Familles Générations.*, 2015, 22p., <http://journals.openedition.org/efg/845>

« Positions de thèses », *Le Temps des médias*, 2011/1 (n° 16), p. 215-224, <https://www-cairn-info.ressources.sciencespo-lyon.fr/revue-le-temps-des-medias-2011-1-page-215.htm>

ROMAN D., « Quels mots pour penser et combattre les féminicides ? », *Travail, genre et sociétés*, 2020/1 (n° 43), p. 167-171, <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2020-1-page-167.htm>

SAPIO G., « L'amour qui hait. La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine », *Semen*, 2019, 18p., <http://journals.openedition.org/semen/12324>

Articles de presse

ARIAS J., « El autor del asesinato de Ana Orantes alegará “enajenación mental” » (« Le meurtrier d'Ana Orantes plaidera la thèse de “l'aliénation mentale”. »), *El País*, 8 décembre 1998.

ARIAS J., GARCÍA V. A., « Un centenar de personas despide entre aplausos el ataúd de la mujer quemada viva por su ex marido » (« Une centaine de personnes applaudissent le cercueil de la femme brûlée vive par son ex-mari. »), *El País*, 19 décembre 1997.

ARMENGAUD J-H., « Le martyr d'une femme battue indigne l'Espagne. Ana Orantes, divorcée, a été brûlée vive par son ex-mari », *Libération*, 20 décembre 1997.

BAECQUE DE A., « Marie Trintignant, l'émotion du tumulte », *Libération*, 1 août 2003.

BARALON M., « Droits des femmes : après la “réappropriation des droits individuels, #MeToo est un corps collectif” », *Europe 1*, 8 mars 2020.

BONO MARTÍNEZ J., « La muerte de Ana Orantes ¿un caso cerrado? » (« La mort de Ana Orantes, une affaire classée ? »), *Tribune, El País*, 15 février 1998.

BOUCHEZ Y., FOUCHER DE L., « “Féminicide”, ce terme qui embarrasse la magistrature », *Le Monde*, 23 août 2019.

BOUNIOT S., « Justice. Bertrand Cantat a dressé un portrait affectueux mais critique de son ex-compagne, Marie Trintignant », *L'Humanité*, 17 mars 2004.

CHAMBON F., « Huis clos à Vilnius », *Le Monde*, 8 septembre 2003.

CHAMBON F., « Le livre de Nadine Trintignant peut rester en librairie », *Le Monde*, 6 octobre 2003.

CHEMIN A., « Violences conjugales : un « devoir » au Moyen-Age, inacceptable au XXI^e siècle », *Le Monde*, 25 novembre 2022.

CORNEVIN C., « Meurtre d'Alexia Daval : son mari serait « plutôt serein » en garde à vue », *Le Figaro*, 29 janvier 2018.

DE LA CUADRA B., « "El CGPJ no ha hecho todo lo posible para proteger a las víctimas como Mar Herrero" » (« "La CGPJ n'a pas fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger les victimes comme Mar Herrero" »), *El País*, 17 octobre 1999.

EHKIRCH V., « Meurtre d'Alexia Daval : « Je ne pense pas que le mot "féminicide" s'applique pour ce cas », *Le Monde*, 1er février 2018.

FERNANDO DURAN L. FRANCÉS J., « El homicida de su ex novia es un psicópata, según la sentencia que lo condenó en 1995 » (« Le meurtrier de son ex-petite amie est un psychopathe, selon sa condamnation de 1995 »), *El País*, 16 octobre 1999.

FRANCÉS J., « Los vómitos de una confesión » (« Les vomissements d'un aveu »), *El País*, 14 octobre 1999.

FRANCÉS J., « Un hombre mata a su ex novia y la abandona maniatada y amordazada » (« Un homme tue son ex-petite amie et la laisse ligotée et bâillonnée »), *El País*, 14 octobre 1999.

FUMERO P., « Hayat fue asesinada en Tenerife tras no declarar contra su presunto asesino a finales de año » (« Hayat a été assassinée à Tenerife après avoir refusé de témoigner contre son meurtrier présumé à la fin de l'année »), *El Día*, 9 janvier 2023.

GARCÍA V. A., « Firmaría ahora mismo mi pena de muerte » (« Je signerais mon arrêt de mort sur-le-champ »), *El País*, 12 décembre 1998.

GARCÍA V. A., « Me hizo el boca a boca y siguió pegándome » (« Il m'a fait du bouche à bouche et a continué à me frapper »), *El País*, 11 décembre 1998.

JACOB A., SMOLAR P., « Trintignant lutte contre la mort à Vilnius, en Lituanie », *Le Monde*, 30 juillet 2003.

JIMÉNEZ BARCA A., « 24 horas de terror machista » (« 24 heures de terreur machiste »), *El País*, 7 janvier 2024.

KHADRA M., « Balance ton porc ? Non merci ! », Tribune, *Libération*, 19 octobre 2017.

LECADRE R., « Une version soft qui ne tient pas la route », *Libération*, 19 août 2003.

LECLAIR A., « 684 suicides ou tentatives de suicide : le chiffre caché des violences conjugales », *Le Figaro*, 29 décembre 2022.

LINDO E., « Mar Herrero », *Tribune, El País*, 19 octobre 1999.

LÓPEZ-FONSECA Ó., « El Chicle confiesa que intentó violar a Diana Quer pero ella se resistió y la estranguló » (« El Chicle avoue avoir tenté de violer Diana Quer, mais celle-ci a résisté et il l'a étranglée »), *El País*, 1er janvier 2018.

MARIN G., « Contre l'esthétique du fait divers, nommer le mal », *L'Humanité*, 2 février 2018.

MARTINEZ L., « El número dos de Vox en la Comunitat Valenciana: "La violencia de género no existe, la violencia machista no existe" », *Eldiario.es*, 16 juin 2023.

MOINE C., « Violences conjugales : comment l'Espagne est devenu le pays le plus protecteur au monde », *Le Parisien*, 25 mai 2022.

MOREAU F., « Féminicide de Mérignac : après l'horreur du meurtre de leur fille, la colère et l'attente pesante des parents », *Le Monde*, 5 octobre 2021.

MUSSO A., « Féminicides : pourquoi ça ne s'arrête pas ? », *L'Humanité*, 18 juin 2021.

NEGRE J., « El libro que dinamitó a la familia Quer » (« Le livre qui a dynamité la famille Quer »), *El Mundo*, 9 octobre 2019.

NEGRE J., « El padre de Diana Quer denuncia por primera vez a su ex mujer por "simulación de delito" de malos tratos » (« Le père de Diana Quer dénonce pour la première fois son ex-femme pour "simulation de crime" de maltraitance »), *El Mundo*, 15 octobre 2019.

NEGRE J., LÁZARO F., « La juez deja en libertad al padre de Diana Quer tras ser detenido por una denuncia de su ex mujer por lesiones » (« La juge libère le père de Diana Quer après son arrestation suite à une plainte de son ex-femme pour blessures. »), *El Mundo*, 9 octobre 2019.

NÉGRONI A., PECH M-A., « Une relation « flamboyante et fusionnelle » », *Le Figaro*, 2 août 2003.

PECH M-E., « Marie Trintignant dans le coma après une querelle avec son ami », *Le Figaro*, 29 juillet 2003.

PRIETO J., « Sangriento fin de rodage » (« Sanglant fin de tournage »), *El País*, 31 juillet 2003.

RIOUFOL I., « «La politique de l'autruche, refuge des fuyards» », *Le Figaro*, 13 mai 2021.

ROBERT-DIARD P., « Jonhatann Daval ou la compassion trahie », *Le Monde*, 31 janvier 2018.

SEDAR A., « Le calvaire d'une femme soumise », *Le Figaro*, 20 décembre 1997.

SERRAJORDIA E., « #MeToo, cinq ans après : cinq chiffres pour comprendre l'ampleur du mouvement sur Internet », *La Croix*, 15 octobre 2022.

STEYER I., « Marine Le Pen féministe ? « Défendre les femmes parce qu'on est une femme est un leurre » », Tribune, *Le Nouvel Obs*, 22 avril 2022.

VINCENS B., « L'injustice d'une vie brisée », *L'Humanité*, 4 août 2003.

Sans auteur :

« Bertrand Cantat es acusado del homicidio de Marie Trintignant » (« Bertrand Cantat mis en examen pour le meurtre de Marie Trintignant »), *ABC*, 8 août 2003.

« Diputadas de todos los grupos piden una ley que combata la violencia doméstica » (« Les députées de tous les groupes demandent une loi pour combattre la violence domestique »), *El País*, 19 décembre 1997.

« EGM 2022: La SER cierra temporada de nuevo como la radio más escuchada » (« EGM 2022 : SER termine la saison en étant à nouveau la radio la plus écoutée »), *El País*, 5 juillet 2022.

« El asesino de Mar Herrero afirma que está "arrepentido" y pide perdón » (« L'assassin de Mar Herrero dit qu'il a « des remords » et demande pardon »), *El País*, 18 novembre 1999.

« El asesino confeso de Mar Herrero rompe a llorar y pide perdón » (« L'assassin avoué de Mar Herrero éclate en sanglots et demande pardon »), *ABC*, 27 février 2002.

« Estrangula a su mujer y encabeza una marcha entre lágrimas antes de confesar el crimen en Francia » (« Il étrangle sa femme et défile en larmes avant d'avouer son crime en France. »), *ABC*, 31 janvier 2018.

« Estupor en Francia por la inesperada confesión de un asesinato » (« La France stupéfaite par des aveux de meurtre inattendus »), *La Vanguardia*, 30 janvier 2018.

« Jonathann Daval incarcéré depuis deux semaines en unité psychiatrique », *Le Figaro*, 29 mars 2018.

« Jonathann Daval : « J'étais en rage » », *La Croix*, 20 novembre 2020.

« Jonathann Daval, le veuf éploré qui a avoué le meurtre de sa femme », *Le Figaro*, 31 janvier 2018.

« Jonathann Daval montre une personnalité difficile à cerner », *La Croix*, 5 juillet 2019.

« L'avocat de Jonathann Daval fait état « d'accès de violence » d'Alexia Daval », *Le Figaro*, 31 janvier 2018.

« La defensa de la familia Trintignant pide que Cantat sea acusado de asesinato » (« La défense de la famille Trintignant demande l'inculpation de Cantat pour meurtre »), *La Vanguardia*, 5 août 2003.

« Marie Trintignant est décédée vendredi matin à Neuilly », *Le Monde*, 31 juillet 2003.

« Marie Trintignant, la mort brutale », *La Croix*, 4 août 2003.

« Mata a su ex esposa prendiéndole fuego por denunciar malos tratos », (« Il tue son ex-femme en la brûlant après qu'elle ait dénoncé des mauvais traitements »), *El País*, 18 décembre 1997.

« Mérignac : l'auteur du meurtre de sa femme aurait filmé la scène sur Snapchat », *Valeurs actuelles*, 8 octobre 2021.

« Meurtre d'Alexia Daval : du crime conjugal au complot familial », *Libération*, 4 juillet 2018.

« Meurtre d'Alexia Daval : une expertise psy pointe le caractère « pervers » du mari », *Libération*, 5 juillet 2018.

« Meurtre de Marie Trintignant : en 20 ans, le regard sur les féminicides a changé », *La Croix*, 23 juillet 2023.

« Meurtre de Mérignac : le policier qui avait pris la plainte de Chahinez avait été condamné pour violences intrafamiliales », *Le Figaro*, 21 juillet 2021.

« Mujeres Separadas acusa a los jueces de machismo en los casos de maltratos » (« Mujeres Separadas accuse les juges de machismes dans les cas de maltraitance »), *El País*, 19 décembre 1997.

« Tarana Burke : La femme derrière Me Too », *Amnesty International*, 21 août 2018.

« Unidad Editorial vuelve a liderar la prensa española y EL MUNDO suma más lectores que ABC y La Razón juntos » (« Unidad Editorial est à nouveau en tête de la presse espagnole et EL MUNDO a plus de lecteurs qu'ABC et La Razón réunis. »), *El Mundo*, 28 juin 2023.

« Violences faites aux femmes : la Gironde souhaite expérimenter une justice spécialisée », *Le Figaro*, 25 novembre 2021.

Séminaires / Rapports de recherche

Global Media Monitoring Project (Projet global de monitoring des médias), *6e projet mondial de monitoring des médias*, 2020, 162 p., <https://konbitjournalis.org/wp-content/uploads/2024/02/GMMP-2020-Fre.FINAL-2021-1213-opt.pdf>

Centre Hubertine Auclert, *Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France*, Rapport, 2020, 96 p.

Haut Conseil à l'Égalité, *Rapport annuel 2020-2021 sur l'état du sexisme en France*, rapport n°2021-11-18 STER – 50, Rapport, 18 novembre 2021, 120 p., https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_2020-2021-etat_du_sexisme_en_france-v3--2.pdf

Sitographie

Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM) : <https://www.acpm.fr/Les-chiffres/Audience-Presses/Resultats-par-etudes/OneNext2/Presse-Quotidienne-Nationale>, consulté le 12 juin 2024.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : <http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=10635&lang=fr>, consulté le 30 juin 2024.

Boletín Oficial del Estado (Journal officiel de l'État) : <https://boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2004-21760>, consulté le 2 juillet 2024.

Boletín Oficial del Estado (Journal officiel de l'État), LO 1/2004 :

<https://www.boe.es/eli/es/lo/2004/12/28/1/con>, consulté le 10 juillet 2024.

Commission européenne :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_02_542/IP_02_542_FR.pdf, consulté le 30 juin 2024.

Conferencia Episcopal (Conférence Épiscopale) :

<https://www.conferenciaepiscopal.es/comisiones/comunicaciones-sociales/>, consulté le 30 juin 2024.

Convention d'Istanbul : <https://rm.coe.int/fr-istanbul-convention-infographic-4ps-with-cover/16809ec049>, consulté le 26 juin 2024.

Féminicides par compagnon ou ex : <https://www.feminicides.fr/statistiques2023>, consulté le 20 juin 2024.

Fondation des Femmes : <https://fondationdesfemmes.org/communiqués-de-presse/communique-presse-lextrême-droite-incompatible-droitsdesfemmes/>, consulté le 15 juillet 2024.

Haut Conseil à l'Égalité : <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/travaux-du-hce/article/3eme-etat-des-lieux-du-sexisme-en-france-consequences-de-la-crise-sanitaire-sur#top#t1>, consulté le 5 juillet 2024.

Le Monde Diplomatique : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA>, consulté le 16 juillet 2024.

McMaster University : <https://libguides.mcmaster.ca/news/record#s-lg-box-15710778>, consulté le 22 juin 2024.

MeTooMedia : <https://www.metoomedia.org/lassociation>, consulté le 8 juillet 2024.

Ministerio de Igualdad (ministère à l'Égalité) : <https://violenciagenero.igualdad.gob.es/wp-content/uploads/Feminicidios-fuera-de-la-pareja-o-expareja-2023-v2.pdf>, consulté le 12 juin 2024.

Ministerio de Igualdad (ministère à l'Égalité) : https://violenciagenero.igualdad.gob.es/wp-content/uploads/VMujeres_2023_act_11_04_2024.pdf, consulté le 12 juin 2024.

ONU Femmes : <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>, consulté le 25 juin 2024.

Prenons la Une : <https://prenonslaune.fr/qui-sommes-nous/>, consulté le 5 juillet 2024.

Prenons la Une : <https://prenonslaune.fr/2019/11/outils-pour-le-traitement-mediatique-des-violences/>, consulté le 5 juillet 2024.

Statista : <https://www.statista.com/statistics/784974/paid-circulation-volume-national-dailies-by-publication-france/>, consulté le 14 juin 2024.

X, Alyssa_Milano : https://x.com/alyssa_milano/status/919659438700670976?s=61, consulté le 5 juillet 2024.

Sciences Po Lyon n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce travail. Elles doivent être considérées comme propres à leur auteur/autrice